




Philippe Frégné
Gérard Leray

La tondue

1944-1947

ENQUÊTES

Vendémiaire 



Philippe Frétygné
Gérard Leray

La tonduée

1944-1947

ENQUÊTES

Uendémiaire *

La photographie de « la tonduie de Chartres », prise par Robert Capa le 16 août 1944, est sans doute le document le plus représentatif du phénomène de l'épuration sauvage qui a entaché la Libération de la France au cours de l'été 1944. Or, elle a beau être mondialement connue, avoir été publiée dans un nombre considérable de journaux, magazines, ouvrages historiques et scolaires, avoir suscité émotions et commentaires, rares sont ceux qui connaissent l'histoire véritable de ses protagonistes.

Au fil d'un long travail de recherche au sein des archives judiciaires notamment, il a enfin été possible de reconstituer l'itinéraire familial et politique de cette femme martyrisée qui traverse, son enfant dans les bras, une foule hostile : victime sacrificielle, ou coupable avérée ?

À l'issue de cette enquête, c'est une société provinciale en proie aux déchirements idéologiques, mais aussi aux querelles de voisinage, aux ambitions et aux rancœurs de tous ordres, qui resurgit devant nous, avec une saisissante précision dans le détail.

Philippe Frégné et Gérard Leray, professeur d'histoire-géographie, travaillent depuis des années sur l'histoire de la région et plus particulièrement sur la période de la Libération dans le centre de la France.

Collection Enquêtes dirigée par Emmanuel Thiébot, historien au Mémorial de Caen.

En couverture :

La tondue de Chartres (détail).

Robert Capa © International Center of photography / Magnum photo.

Conception graphique : François Junot

© Vendémiaire 2011

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du texte contenu dans le présent ouvrage, et qui est la propriété de l'Éditeur, est strictement interdite.

ISBN 978-2-36358-011-5

Vendémiaire Éditions

156, rue Oberkampf 75 011 Paris www.vendemiaire.com

Philippe Frégné
Gérard Leray

La tondue 1944-1947

Vendémiaire

*« Hommes de l'avenir,
souvenez-vous de moi. »*

« La prisonnière passe, elle est blessée. Elle a
On ne sait quel aveu sur le front. La voilà !
On l'insulte ! Elle a l'air des bêtes à la chaîne.
On la voit à travers un nuage de haine.
Qu'a-t-elle fait ? Cherchez dans l'ombre et dans les cris... »

Victor Hugo, *L'année terrible*

Avant-propos

La photographie dite de la « Tondue de Chartres » est sans doute le document le plus remarquable et le plus représentatif du phénomène de l'épuration sauvage, période de règlements de comptes, de vengeance et de justice expéditive contre les « collabos », qui a entaché la libération de la France au cours de l'été 1944, avant le rétablissement progressif, à l'automne, de la justice légale et républicaine. Elle a beau être mondialement connue, avoir été publiée dans un nombre considérable de journaux, magazines, ouvrages historiques et scolaires, sans oublier une bande dessinée qui reproduit un dessin inspiré de la scène [\[1\]](#), susciter émotions et commentaires contrastés, rares sont les personnes qui savent l'histoire hors normes de ses acteurs. Soixante-sept ans après la prise du fameux cliché dans la rue du Cheval-Blanc à Chartres par Robert Capa, ceux qui voient cette image manifestent toujours leur ignorance ou se fondent sur des informations erronées.

Pour preuve, cet article publié dans *La République du Centre* du jeudi 18 mars 2004, à l'époque l'un des deux principaux quotidiens du département de l'Eure-et-Loir :

« Décès de la femme photographiée par Robert Capa en 1944. »

« L'un des personnages photographiés par le célèbre reporter Robert Capa à la Libération est décédé le 13 mars. Yvonne Sergent avait été cette femme au crâne rasé tenant un enfant dans ses bras, photographiée rue du Cheval-Blanc le 18 août 1944, alors escortée d'une foule à la vindicte narquoise. L'image était devenue le symbole des débordements qui avaient accompagné la Libération. Yvonne Sergent vivait toujours à Chartres. »

En vérité, si la dénommée Yvonne Sergent (1908-2004) fit bien partie de la douzaine de Chartraines tondues le 16 août 1944 et non le 18 par quelques éléments hétéroclites et incontrôlables des Forces françaises de l'intérieur (FFI) [2] locales, la vraie Tondue de Chartres est morte le 21 février 1966. Elle s'appelait Simone Touseau, et avait 44 ans.

C'est ce qui nous a conduits à dépouiller la quasi-totalité des fonds d'archives municipales, départementales et nationales accessibles sur le sujet, dont l'incalculable dossier d'instruction judiciaire de la famille Touseau. Nous avons collecté les récits de plusieurs dizaines de témoins de la scène du 16 août 1944, la majorité habitant toujours Chartres ou son agglomération. Ce fut long et compliqué. Après avoir lancé un premier appel à témoins en février 2004 dans *La République du Centre*, relayé par la création d'un site Internet, de nouveaux articles dans *La République du Centre* et *L'Écho républicain* en décembre 2009 nous ont permis de recueillir plusieurs autres témoignages inédits [3]. Certains conservaient dans leurs archives personnelles la photographie de la Tondue de Chartres parue dans deux numéros de *Paris Match* [4]. Nous sommes allés à Berlin et à Munich sur la piste du « fiancé » allemand de la Tondue, à Hanovre et dans le canton suisse de Soleure sur les traces de « Madame Meyer », l'une des principales protagonistes de cette affaire. Nous avons correspondu avec New York et la Floride. En fait, nous avons mené une authentique enquête policière et presque réussi à dénouer tous les fils de l'affaire.

Aux critiques qui n'ont pas manqué de surgir : « Pourquoi remuer la boue ? », « Vous allez exhumer des souvenirs douloureux pour tous les survivants de cette époque »..., nous opposons notre seconde motivation : démontrer que le cliché de Capa illustre parfaitement l'ambiguïté de la société française de la Libération, ni complètement blanche, ni totalement noire. Regardez la

photographie en noir et blanc : tous les personnages représentés sont gris. Grise est Simone Touseau, dont les relations avec l'occupant ne se limitèrent pas à son amour pour un soldat allemand. Grise est la foule non résistante, faut-il le rappeler que la libération du joug nazi excite après quatre années d'occupation, qui hue et insulte la femme sans défense. Il n'est pas question ici de refaire le procès de la famille Touseau ou de quiconque, ni de fixer la limite entre le bien et le mal. Simplement, avec le recul qui convient au travail d'historien, il s'agit de reconstituer impartialement la trame d'une aventure humaine qui fait aujourd'hui partie de notre histoire.

Sur toute la période de la Libération, entre juin et décembre 1944, environ 20 000 femmes françaises subirent l'humiliation de la tonte. Il fut reproché à l'énorme majorité d'entre elles d'avoir travaillé pour l'occupant, flirté ou entretenu des relations sexuelles avec des soldats allemands. Or, Simone Touseau n'est pas une tonduée ordinaire, une victime expiatoire parmi d'autres, encore moins une « pauvre fille » influençable ; elle fut aussi la complice d'une monstrueuse idéologie. L'histoire personnelle de la Tondue de Chartres est complexe, ambiguë, ce qui en fait à coup sûr l'une des plus passionnantes parmi celles de ces milliers de femmes. Le cliché de Capa, qui est la partie émergée de l'iceberg, y contribue pour beaucoup. La complexité du personnage de Simone fait le reste.

Pourtant, au départ, notre démarche n'a pas suscité l'enthousiasme. Il a fallu persévérer pour vaincre les réticences et briser la glace. Chartres se serait bien passée d'être associée dans les livres d'histoire à un épisode aussi peu glorieux. Les anciens qui ont assisté, participé à cet événement ou qui connaissaient ses acteurs répugnent à s'épancher. Nous avons senti un malaise presque à chaque fois que nous sollicitons leurs souvenirs. Quelques-uns ont refusé de s'exprimer. Pour les générations de l'après-guerre, en revanche, beaucoup connaissent la photographie de Capa, mais sans plus... On s'interroge pour parvenir à localiser précisément la scène. On plaint la femme, on fustige la foule

qualifiée d'imbécile et d'ignoble. Pour la jeunesse scolarisée, la Tonduée de Chartres, généralement méconnue, représente un autre monde, un autre temps.

Ce livre résulte de trois rencontres. La première avec une étudiante japonaise en histoire, Akiko Fujimori-Hirase, originaire de la ville d'Hiroshima, mariée à un diplomate en poste à l'ambassade du Japon à Paris, qui m'adressa ce courrier, daté du 23 novembre 2006 :

« Je suis étudiante en cours de doctorat de l'université de Tokyo, et j'habite en France depuis l'été 2004 afin d'effectuer mes recherches pour la thèse de doctorat. Le sujet porte sur les femmes qui ont été tonduées à la Libération en France. [...] À cause d'une photo de Robert Capa, le cas chartrain est le plus connu dans le monde, même au Japon. [...] Comme je désirerais effectuer l'enquête dans votre ville, je vous serais très reconnaissante si vous pouviez me fournir plus d'informations... »

La deuxième rencontre, en décembre 2008, a constitué le véritable déclic, à l'occasion d'un cours sur l'épuration en France à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec une classe de première du lycée Jehan-de-Beauce à Chartres. À la fin de la séance, une adolescente m'a interpellé : « Monsieur, ce serait bien si vous pouviez nous en raconter plus... »

La troisième est intervenue six mois après le lancement des recherches approfondies et la publication d'une première synthèse sur *La Photo de la honte* dans un mensuel d'informations locales, *L'Aiguillon* [5]. Suite à cet article, Philippe Frétigné, facteur de clavecins à Chartres, me contacte pour me signaler que mon article contient une erreur : l'immeuble avec des briques apparentes sur la droite de la photographie abritait l'étude notariale de maître Mathieu, et non pas celle de maître Besnard, située dix mètres loin. Je découvre un homme aussi passionné que méticuleux, érudit, sans conteste le meilleur analyste de l'histoire et de la sociologie de la ville. Quand je lui propose d'être le sésame pour accéder aux témoins, et une écriture à quatre mains, il accepte sans hésitation.

Gérard Leray

Genèse

Deux destins extraordinaires se retrouvent dans la photographie de la Tondue de Chartres. Celui de cette jeune femme au crâne rasé, indifférente à la foule qui la conspue ce 16 août 1944, jour de la Libération, fixant son bébé. Et celui de l'auteur du cliché, Robert Capa, pionnier du photojournalisme de guerre il couvrit cinq conflits en dix-huit ans –, aventurier, flambeur, adepte du jeu, de la table et des femmes.

Le plus célèbre des photographes de guerre.

En 1931, âgé de 18 ans, fuyant la dictature de l'amiral-régent Horthy dans sa Hongrie natale, Endre Ernő Friedmann débarque à Berlin avec sa famille. Il est embauché comme assistant puis apprenti photographe à l'agence *Deutscher Photodienst* (Dephot) qui lui commande son premier reportage sur Léon Trotski en exil à Copenhague, en novembre 1932. L'accession au pouvoir d'Adolf Hitler oblige Friedmann, juif et antinazi, à émigrer. On le retrouve à Paris, à l'automne 1933, fréquentant Henri Cartier-Bresson et des réfugiés d'Europe orientale : André Kertész, David Seymour (Chim) et Gerta Pohorylle, alias Gerda Taro, juive allemande d'origine polonaise dont il s'éprend.

En 1935, « André » Friedmann adopte le pseudonyme de Robert Capa *capa* signifie épée en hongrois et se spécialise dans les reportages d'actualité. En 1936, avec sa compagne Gerda, il part en Espagne couvrir la victoire électorale du *Frente Popular* puis la

guerre civile qui oppose républicains et partisans de Franco. Le cliché pris le 5 septembre 1936 à Cerro Muriano, sur le front de Cordoue, d'un milicien anarchiste espagnol, Federico Borrell Garcia, fauché par une balle, et publié le 23 septembre dans le magazine français *Vu*, fait le tour du monde [6]. Le mythe Capa est né, alimenté par ses productions dans les grands magazines *Vu*, *Regards*, *Ce Soir*, *Weekly Illustrated*, *Picture Post*, *Life* (qui vient juste de naître). La mort accidentelle de Gerda Taro, écrasée par un char républicain, le 28 juillet 1937, à la fin de la bataille de Brunete, près de Madrid, le laisse anéanti. Pour oublier le drame, Capa se réfugie dans le travail. Le photographe bohème est rarement à Paris dans son studio au second étage du 37 rue Froidevaux. Au moment de la crise des Sudètes en Tchécoslovaquie, à l'été 1938, il sillonne pour *Life* la Chine agressée par le Japon. Début 1939, il retourne en Espagne pour assister à l'agonie du *Frente Popular*. Il photographie l'exode de centaines de milliers de réfugiés vers la France et leur arrivée dans des camps d'internement, tel celui d'Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

Quand survient la déclaration de guerre, Robert Capa se replie à Londres, avant de rejoindre sa famille à New York. En 1942, en plus d'être criblé de dettes, il est menacé d'expulsion, car son passeport hongrois lui confère le statut de ressortissant d'un pays allié à l'Allemagne nazie. Malgré tout, il obtient une accréditation militaire de correspondant de guerre en Europe pour *Collier's* puis *Life*. Il est versé en 1943 sur le front de Méditerranée où il accompagne l'armée américaine dans sa conquête de la Sicile et de l'Italie du Sud.

Capa est l'un des six photographes engagés par le magazine *Life* pour couvrir le débarquement allié en Normandie. À l'aube du 6 juin 1944, il foule le sol français sur la plage *Easy Red* dans le secteur d'Omaha Beach avec la première vague d'assaut du 116^e régiment d'infanterie américain, armé de trois appareils photographiques : deux Zeiss Ikon Contax (24×36 mm) et un Rolleiflex (6×6 cm). Six heures et une centaine de clichés plus tard, il remarque

complètement épuisé vers Portsmouth. Hélas, dans sa précipitation à vouloir faire sécher rapidement les négatifs, l'heure du bouclage du journal approchant, le technicien chargé du développement des films les fait fondre. Onze photographies échappent à la catastrophe, mais leur dégradation est telle qu'elles paraissent floues. Comme si les mains de Capa avaient tremblé...

La bataille de Normandie s'achève début août par la rupture du front et la retraite précipitée de l'armée allemande. La route de Paris est ouverte. Pour la 3^e armée américaine du général George Patton, elle passe par Chartres, dont la libération commence le 16 août 1944. Jamais Robert Capa n'aurait dû entrer ce jour-là dans le chef-lieu du département d'Eure-et-Loir. En effet, le terrain d'action de la 1^{re} armée du général Courtney Hodges à laquelle il est officiellement rattaché se situe plus au nord. Capa est décidément un électron libre...

Depuis le matin, des éléments des Forces françaises de l'intérieur (FFI) ont arrêté et rassemblé, à l'abri des regards, des « collabos », hommes et femmes, dans la cour des communs de l'hôtel des Ligneris, siège de la préfecture, place Collin-d'Harleville [7]. Trois collaborationnistes ainsi sont appelés ceux qui adhèrent à l'idéologie national-socialiste y sont exécutés sommairement. Un peu plus tard, un résistant, coiffeur de son état, a procédé à la tonte de onze femmes accusées de « collaboration horizontale », c'est-à-dire d'avoir eu des relations sexuelles avec des soldats allemands.

Jusqu'au début de l'après-midi, à cause du risque que représentent les tireurs allemands embusqués, les correspondants de guerre restent dans le sillage des G.I's du XX^e corps commandé par le général Walton-Harris Walker de la 3^e armée américaine, qui campent sur la grande place centrale de Chartres, dite des Épars. Robert Capa se dirige vers la préfecture toute proche, entraînant dans son sillage un autre reporter, l'Américain Ralph Morse, le plus jeune correspondant de guerre américain. Né en 1917 à New York,

ce dernier avait fait ses premières armes en couvrant le conflit dans le Pacifique. Le 7 mai 1945 à Reims, Morse immortalisera la capitulation allemande, présentée par le général Jodl à son homologue Eisenhower. Il coule aujourd'hui une retraite paisible en Floride.

Les deux photographes parviennent à s'introduire dans la résidence du préfet. Capa se focalise immédiatement sur les prisonniers. Il prend plusieurs clichés, juste avant le transfert des femmes dans la cour d'honneur visible depuis la rue et leur exposition à la foule vindicative qui hurle derrière les grilles verrouillées.

Dans le milieu de l'après-midi, les chefs FFI, dont la priorité est d'attaquer l'ennemi replié dans les faubourgs, ordonnent l'évacuation des tondues. Elles sont libérées, sauf trois qui sont emmenées à la maison d'arrêt de manière arbitraire. Capa se tient à un mètre en retrait d'un premier groupe, une femme et ses parents, en train de sortir de l'enceinte de la préfecture, qu'une escorte de protection policière s'apprête à reconduire jusqu'à leur domicile de la rue de Beauvais, au nord de la cathédrale, près de la prison. Son instinct de reporter lui commande de s'extraire de la cohue qui enserme déjà les accusés quand la foule se met en mouvement. Il court se placer en avant de la procession, se plante au milieu de la chaussée pavée, rue du Cheval-Blanc, et règle son Contax.

Un cliché dramatiquement magnifique.

Au fond, un grand drapeau tricolore flotte, accroché au portail de la préfecture ; au second plan, au niveau du carrefour de la place Collin-d'Harleville et des rues Sainte-Même et du Cheval-Blanc, on devine à gauche la façade du collège d'enseignement général de filles [8] ; on aperçoit à droite celle de l'étude notariale de maître Mathieu, transformée aujourd'hui en évêché. Lorsque la troupe qui avance d'un pas rapide arrive sur lui, le photographe actionne le

déclencheur de son appareil. Le dernier des huit clichés des femmes tondues pris ce jour-là est dramatiquement magnifique [9].

Au centre de la photographie, Simone Touseau, jeune femme de 23 ans, complètement rasée et le front marqué de deux cercles au fer rouge, porte son bébé d'à peine trois mois. Au premier plan sur la droite, Georges Touseau, son père, reconnaissable grâce à son béret et au gros baluchon qu'il porte, a les yeux baissés. Derrière lui, on distingue Germaine, son épouse, qui porte des lunettes, tondue elle aussi... On remarque deux policiers en tenue dont l'un casqué ce qui ne manque pas d'étonner –, manifestement détendus : ils tiennent chacun une cigarette. Un troisième policier sans son uniforme, chemisette blanche et cravate, le visage grave, se tient derrière cette famille exhibée. Une majorité de femmes compose la foule des civils rigolards et vengeurs.

L'attention est attirée autant par le nourrisson que par la mère au crâne rasé. Celle-ci n'a d'yeux que pour son enfant. Simone Touseau est à la fois très entourée et isolée. Elle a beau être stigmatisée par la foule, on ne la sent pas réellement en danger à ce moment précis. Aucune arme ; aucune manifestation paroxystique d'agressivité ou d'hystérie collective. Nulle solennité comme après une décision de justice qui enverrait le condamné à la mort. Peut-être est-ce l'enfant qui protège sa mère... ?

Dix-huit jours plus tard, dans son édition du 4 septembre 1944, *Life Magazine* publie un dossier de quatre pages sur la libération de Chartres, sous ce titre : *The French get back their freedom* (« Les Français retrouvent leur liberté »). On y trouve un reportage réalisé par Jack Belden, *The girl partisan of Chartres* (« La résistante chartraine »). Il raconte comment Simone Segouin, alias « Nicole », combattante des francs-tireurs et partisans (FTP) âgée de 17 ans, « tua un Boche ». En introduction, Jack Belden pose le décor dans un style emphatique :

« Quelques unités d'infanterie motorisées américaines étaient entrées dans Chartres. La population avait déployé ses drapeaux et était sortie dans les rues pour

fêter la Libération. Mais bientôt les balles claquaient dans les rues proches de la cathédrale : l'ennemi exploitait au maximum ses dernières chances pour s'infiltrer à l'arrière de nos lignes. La guerre était venue à Chartres, avait commencé à dépasser la ville, puis soudainement s'était arrêtée. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il circulait plus de femmes que vous n'en voyez généralement dans une ville au fond si peu libérée. Il y en avait de trois sortes. Tout d'abord, il y avait ces femmes misérables, conspuées par la foule qui les amenait afin de les faire tondre pour avoir fréquenté les Allemands. Puis, venaient ces femmes respectables qui, à n'en pas douter, n'avaient jamais passé la nuit avec des Allemands et qui applaudissaient la tonte des cheveux avec une juste mesure de pitié et d'indignation satisfaite. Enfin, il y avait ce vaste groupe de femmes qui usaient de tout le radieux de leur regard et de la fine courbure de leurs lèvres pour flirter patriotiquement avec les Américains... »

L'article est illustré par sept photographies dans une mise en page qui fait abstraction de la chronologie des événements. Cinq sont de Ralph Morse, deux ont été prises par Robert Capa. L'une, page 22, représente une femme vue de dos qu'un résistant FFI pousse dans la cour de la préfecture où d'autres femmes viennent d'être tondues. L'autre, page 21, est notre cliché, la Tondue de Chartres dans la rue du Cheval-Blanc, avec cette légende :

« Une femme collaborationniste, portant un bébé ; elle est suivie par une foule injurieuse après qu'on lui a tondu la tête. À travers le pays, les Français, remplis d'exaltation patriotique, ont envahi les rues pavées, suspendu des drapeaux tricolores auparavant cachés, puni les collaborateurs, harcelé les Allemands. »

Fin tragique en Indochine.

Après deux ou trois jours passés dans la préfecture d'Eure-et-Loir, Robert Capa prend le contre-pied de la progression des Alliés vers l'est. Le 22 août, il immortalise le général de Gaulle à Laval (Mayenne), au milieu de la liesse populaire, puis le 23 à Chartres. Quarante-huit heures plus tard, le « journaliste de l'image » et le chef du gouvernement provisoire de la République française entrent dans la capitale libérée.

En décembre, Capa est dans les Ardennes où les Allemands se livrent à une ultime contre-attaque. En mars 1945, il saute en parachute au-dessus de la Ruhr avec les commandos américains, au moment du franchissement du Rhin et de l'invasion de

l'Allemagne. Wesel, Nuremberg, Leipzig, Berlin et les ruines du ghetto juif de Varsovie marquent les étapes ultimes de son périple en Europe.

La paix revenue, Capa éprouve le besoin de souffler. Il est tenté par une reconversion dans le cinéma. C'est l'époque de sa liaison avec l'actrice Ingrid Bergman. En 1946, il s'appuie sur sa notoriété pour acquérir la nationalité américaine. Au printemps 1947, il cofonde avec ses amis Henri Cartier-Bresson, David Seymour, George Rodger, Maria Eisner, Rita et William Vandivert une coopérative photographique indépendante, première agence du genre : Magnum Photos Inc. Cette même année, il visite l'URSS en compagnie de John Steinbeck. Entre 1948 et 1950, il multiplie les voyages en Palestine, couvre la lutte armée des organisations sionistes contre les Anglais puis la première guerre israélo-arabe.

Le 25 mai 1954 enfin, quelques jours après la capitulation de Diên Biên Phu, Capa est envoyé par *Life* sur la route de Nam Dinh à Thai Binh (Nord-Vietnam), dans le delta du fleuve Rouge, au contact d'une colonne de soldats français en mission d'évacuation de deux avant-postes. Vers quinze heures, il entreprend de grimper sur la digue d'une rizière pour améliorer son champ de prise de vue. Une mine antipersonnel explose à son passage. La jambe gauche presque arrachée et une plaie béante à la poitrine, il succombe en quelques minutes, dans sa quarante-et-unième année [\[10\]](#).

Il est enterré à Amawalk, un village de l'État de New York. Ses archives photographiques ont été rassemblées par Cornell, son frère cadet, au sein de l'International Center of Photography à New York City.

« Son crime ? Avoir eu un enfant d'un Allemand ».

Après la guerre, la photo de la Tondue connaît une célébrité grandissante et fait peu à peu de la jeune Chartraine une véritable icône des victimes de l'épuration sauvage. Mais dans le même temps, son identité et son histoire s'enfoncent dans l'oubli, donnant

ainsi libre cours aux rumeurs et à de nombreuses inexactitudes. En témoigne la reproduction du célèbre cliché par *L'Écho républicain* dans son édition du samedi 17 août 1946, à l'occasion du deuxième anniversaire de la Libération. Fondé en 1929 par Jean Deschanel, le fils de l'ancien président de la République, ce quotidien qui s'est imposé à la Libération en lieu et place du journal collaborationniste *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, est le premier à publier la photo dans le département, avec cette légende approximative :

« La fille portant son enfant qu'elle a eu avec un adjudant boche a eu les cheveux coupés et se trouve encore en prison avec sa mère. On reconnaît Penannec, actuellement gardien à la prison de Chartres, ainsi que l'agent de liaison Papillon. »

Plus le temps s'écoule, plus le mystère s'épaissit. Il faut attendre environ 35 ans pour que les premières recherches sérieuses sur la plus célèbre des tondues aient lieu, grâce à Roger Joly. Ce dernier avait 18 ans en 1944.

Engagé dans les FFI, il se trouvait à l'aube du 16 août à l'intérieur de la cour de la préfecture de Chartres, chargé de garder ceux qui s'y trouvaient retenus, et a donc croisé la route de la Tondue. En fin de matinée, envoyé en mission de reconnaissance au sud de la ville avec une vingtaine de résistants, il fut grièvement blessé lors d'un accrochage avec une patrouille automobile allemande.

À l'approche du cinquantenaire, paraît la première analyse d'envergure sur les tondues pendant l'été 1944. Elle est l'œuvre d'Alain Brossat, professeur de philosophie à l'université ParisVIII. En janvier 1993, celui-ci publie *Les Tondues, un carnaval moche* [\[11\]](#). La photographie de Capa sert de fil conducteur à l'ouvrage et ce, dès le premier chapitre, intitulé « Si la photo est bonne... ».

Vers la fin de son livre, Alain Brossat consacre un chapitre au « Retour à Chartres », dans lequel il raconte qu'il a, tout un dimanche, arpenté le quartier de la cathédrale la photo de Capa à la main, en quête de témoignages sur ce fameux jour d'août 1944. Au terme de son cheminement, il pointe surtout les souvenirs honteux

de « la décharge collective saluant la fin des angoisses » et les « C'est bien loin tout ça ! ».

En 2008, à l'occasion de la réédition de son ouvrage, sous le titre sobre et générique *Les Tondues*, Alain Brossat révèle en postface qu'il a reçu, suite à la parution de la première édition, une somme importante de renseignements sur le cliché de Capa de la part d'un « historien non issu du sérail » originaire de Chartres. Alain Brossat publie la synthèse des informations transmises par son correspondant.

L'enquêteur passionné a poussé très loin ses investigations. Il signale qu'il a retrouvé la trace du dossier d'instruction judiciaire de la Tondue aux Archives nationales à Paris, sans pouvoir cependant le consulter, et aussi celle de l'enfant de Simone Touseau. Pour autant, il hésite à l'approcher : « Est-ce que cela mérite vraiment qu'on aille la tourmenter [...] sur le passé de sa mère ? » C'est sur cette question sans réponse que s'achève le texte d'Alain Brossat :

« Meticuleusement décryptée, la photo de Capa nous signale [...] cette inscription des tontes dans cette zone grise où les questions de vie et de mort rencontrent les minables histoires de Clochemerle, où se superposent l'insignifiant, le dérisoire et le fatidique ou le criminel. Elle nous indique aussi jusqu'où la volonté de savoir du chercheur peut aller et où elle doit aller et où elle doit se refréner : le "tourment" des uns est la frontière à laquelle devrait savoir s'arrêter la soif de connaissance des autres. »

L'« historien non issu du sérail » qui a fourni ces renseignements, s'appelle Christian Ossola. Ce policier de profession, il a passé de longues années à tenter de percer l'histoire de cette photographie, en s'appuyant sur les souvenirs de son père, comme il l'écrit à Roger Joly en mars 1993 : « Mon père a connu de vue cette femme qui habitait la basse ville. Son crime ? Avoir eu un enfant d'un Allemand, je pense. » Dans une deuxième lettre quelques jours plus tard, Ossola ajoute : « Mon père m'a précisé que la "femme tonduée" portant un bébé dans les bras demeurait rue des Lisses sous l'Occupation et était voisine du comptable M. Ligneul. Ce dernier,

déporté à Mauthausen avec un ami cultivateur de Saint-Symphorien, a toujours prétendu avoir été dénoncé par cette femme, à son retour de déportation. »

Dans sa réponse, Roger Joly, qui comme nous l'avons dit, prit part à cette journée du 16 août 1944, lui fait part de l'état de ses propres recherches :

« La photo de Capa excite beaucoup de gens. J'ai eu, il y a une douzaine d'années, la visite d'une journaliste de *Paris Match* à ce sujet. J'étais alors adjoint [au maire, en charge de l'urbanisme et du budget, de 1977 à 1983] et j'en avais profité pour mener une enquête un peu indiscreète dans l'état-civil, indiscretion dont je n'ai livré que quelques éléments à la journaliste. Il y a quelques mois, j'ai eu une longue conversation avec une femme de Munich qui, par la mairie de Chartres, avait eu mon numéro de téléphone et me demandait des informations à son sujet. Elle avait été très émue par la photo du bébé, car elle-même était fille d'un couple franco-allemand (de la guerre de 14) et avait bâti un roman à ce sujet. Je connais fort bien l'histoire car j'ai passé mon bac dans le même jury que la jeune femme et étais dans la cour de la préfecture ce matin du 16 août 1944. Je puis donc vous préciser qu'il s'agit d'une demoiselle Touzeau (sic), arrêtée en même temps que son père et sa mère, qui figurent d'ailleurs sur la photo. Élève de l'institution Guéry, elle avait passé son bac en même temps que moi en juillet 1942 et avait trouvé du travail comme secrétaire dans un bureau d'embauche allemand installé au carrefour des rues de la Tonnellerie et Bois-Merrain. Elle a fréquenté un Allemand et en a eu un enfant né en mai 1944. A-t-elle dénoncé Ligneul ? Je n'en sais rien. Je pense qu'elle a dû passer en jugement pour cela mais ai oublié la suite. Elle est décédée en 1966. »

Des images pour l'histoire.

À la même époque, deux directeurs de rédaction à la télévision allemande ZDF, Guido Knopp et Ulrich Lenze, tentent à leur tour de faire revivre la photo de Capa dans le cadre de la série documentaire intitulée *Des images qui ont fait l'histoire*. Préalablement, un appel à témoins avait été lancé dans *La République du Centre* le 3 février 1992, sans grand succès. En juillet 1993, le caméraman allemand Karl-Franz Hutterer et son équipe se rendent à Chartres pour filmer trois interviews. Celle d'Yvonne S., une des tondues chartraines du 16 août, le visage flouté, celle de Monique S., enseignante retraitée qui, ayant assisté quand elle avait neuf ans avec sa mère à la scène de la procession de la Tondué

s'exclame : « On était vengé, [...], on était content ! » et, évidemment, celle de Roger Joly, à la fois témoin du drame et caution historique. Huit mois plus tard, le 8 mars 1994, la chaîne franco-allemande Arte diffuse le reportage, un court-métrage de dix minutes qui révèle surtout l'existence d'une chape de plomb recouvrant presque totalement l'histoire de la scène dramatique.

De fait, lorsqu'au printemps 1994 Roger Joly publie *La Libération de Chartres*, il ne consacre que l'équivalent de deux pages sur deux cents à l'histoire des tondues chartraines et de la famille Touseau [12]. Il donne les noms de ceux qui auraient ordonné l'arrestation d'« un certain nombre de femmes et de quelques hommes », et des « coiffeurs » qui ont effectué les tontes. Il écrit que Simone Touseau a eu un enfant avec un soldat allemand, que sa mère et elles avaient été accusées d'avoir dénoncé des voisins dont deux moururent en déportation parce qu'ils écoutaient la radio de Londres. Il ajoute qu'à la Libération elles furent incarcérées quelques mois, qu'elles échappèrent finalement à un jugement sévère et que Simone mourut prématurément...

Ce faisant, l'historien exprime son dégoût du défouloir collectif, des cris et des insultes contre la Tonduie, lancés peut-être, écrit-il, par des gens voulant faire oublier « une attitude douteuse » pendant l'Occupation. L'analyse s'arrête là. Chartres est une petite ville où tout le monde se connaît ; et cinquante ans après, des gens facilement identifiables sur la photo de Capa sont toujours en vie...

La Libération de Chartres ne perce donc pas complètement le mystère de la Tonduie. Mais, paradoxalement, le livre de Joly suscite l'intérêt au-delà de l'Hexagone. Guy de Faramond, journaliste franco-suédois installé à Paris, sert d'intermédiaire entre Inga-Lisa Rosen, reporter, Jacob Forsell, photographe au magazine suédois *Ví* (« Nous »), et Roger Joly. Au départ, Inga-Lisa Rosen affiche son intention d'écrire un article sur les événements survenus entre le 6 juin 1944 et le 8 mai 1945. Jusqu'au moment où Roger Joly lui livre la trame de l'affaire de la Tonduie, sur laquelle vient se greffer le

témoignage inédit de M^{lle} Marquiret, professeur d'histoire-géographie de Simone Touseau à l'institution Guéry. Les entretiens débouchent sur la publication au mois de septembre 1994 d'une remarquable investigation de onze pages, avec la fameuse photographie de Capa, un titre choc : *Simone och skammen* (« Simone et la honte ») et cette dernière phrase : « Chartres veut oublier [13]. » Nous en reparlerons évidemment.

Le temps passe. Au début de l'année 2001, le musée de l'Élysée à Lausanne présente une exposition sur l'œuvre de Robert Capa, où la photographie de la Tondue de Chartres est particulièrement mise en valeur, parmi cent vingt clichés exposés. Ce qui donne l'idée à Yves Lassueur, reporter au *Matin de Lausanne*, d'aller à Chartres dans le but de reconstituer son histoire. L'article du journaliste suisse, intitulé *Sur les traces de Simone la « collabo »*, n'est pas simplement une synthèse des productions de Roger Joly et du magazine suédois *Vi*, il affine la connaissance du destin tragique de Simone Touseau grâce aux souvenirs de nouveaux témoins, et insiste sur le traumatisme subi a posteriori par son enfant qu'il a réussi à retrouver et à contacter [14].

Par la suite, l'enquête paraît au point mort et l'histoire de la Tondue de Chartres se voit résumer par les journaux à trois constats récurrents comme en témoignent les trois pages consacrées par *L'Hebdo de Chartres et du pays chartrain* le 28 août 2003 : la photo a fait le tour du monde, le sujet est localement tabou et le journal recherche des témoins ayant vécu cette période.

La célébrité de la photo et les incertitudes qui l'entourent suscitent plusieurs tentatives romanesques. Le journaliste et romancier Alain Genestar, ancien rédacteur en chef de *L'Écho républicain* de 1980 à 1987, a esquissé un projet de roman sur la Tondue de Chartres, projet finalement concrétisé fin 2010 par un confrère du même journal, Bertrand Arbogast, qui raconte l'histoire d'amour tragique entre une jeune Française de seize ans et le fils

d'un général allemand [15]. Virginie Dupuid a publié en 2003 un court récit intitulé *Elle*, dans un recueil de nouvelles qui se termine par ces mots :

« Je ne saurai jamais qui tu es, toi la femme anonyme de cette photographie prise par Robert Capa lors de la libération de Chartres. J'ai osé t'écrire une histoire, toi qui m'as toujours attirée et que j'ai toujours admirée. Pour être aujourd'hui le témoin de la cruauté des hommes et du courage des mères, je te remercie et te souhaite, qui que tu sois, d'avoir trouvé la paix [16]. »

L'histoire de Simone Touseau donne même lieu à une pièce de théâtre, écrite par Henning Mankell, l'auteur suédois mondialement connu grâce à son héros, le commissaire Kurt Wallander : *Des Jours et des nuits à Chartres*, mise en scène par Daniel Benoin au Théâtre national de Nice en 2010. Le fil conducteur en est la scène de la Tondue de Capa, mais Mankell n'hésite pas à prendre certaines libertés avec la vérité historique. À sa décharge, alors qu'il était venu enquêter à Chartres pour retrouver des témoins, il n'avait trouvé que le silence. Les propos qui suivent figurent dans la plaquette de présentation de la pièce :

« Simone était une "fille à soldats". [...] La photographie est prise au moment où on la conduit en prison, où elle attendra son procès. Parmi les gens figurant sur la photo, beaucoup souhaitaient l'exécution de Simone. Si elle y a échappé, c'est grâce à l'éthique des dirigeants chartrains de la Résistance, qui s'opposaient à tout lynchage. Simone ne fut pas exécutée. Mais elle fut condamnée. [...] Elle avait changé de nom, mais tout le monde connaissait son identité. Cette pièce raconte son histoire, tout en prenant beaucoup de libertés avec les faits. J'ai changé de nombreux détails, ajouté certaines scènes, mais les événements se sont globalement déroulés tels que je les montre. »

Rumeurs, hypothèses et omissions.

Pour l'historien, les recherches sur la Tondue se révèlent complexes et difficiles... D'abord, s'il n'y a aucun doute sur l'identité

de l'auteur du cliché de la Tondue de Chartres, Robert Capa ne fut cependant pas l'unique reporter à couvrir la libération de la ville [17]. Un autre cliché célèbre montrant la foule des civils massés devant les grilles de la préfecture, vociférant contre le groupe des femmes et des hommes accusés de collaboration, publié par *Life* le 4 septembre 1944, n'est pas l'œuvre du célèbre photo-reporter, mais celle de l'Américain Ralph Morse. Et ce dernier a lui aussi immortalisé Simone Touseau.

Surtout, la légende même de la photographie de Capa comporte plusieurs inexactitudes qui ont pu induire en erreur les chercheurs :

« Robert Capa

Femme tondue pour avoir eu un enfant d'un soldat allemand

Chartres, 18 août 1944

Tirage sur papier baryté, 24,5 x 35 cm

BNF, Estampes, acquisition 1964-12 200. Ep-25-Fol.

Au verso, tampon à l'encre noire :

Please credit ROBERT CAPA MAGNUM/COURTESY LIFE MAGAZINE. Légende dactylographiée sur papier collé :

Panel 43 B. *Marked by shaved head, a woman collaborationist is escorted out of a village near Cherbourg by jeering town folk following liberation of the region by Allied troops.* (Reconnaissable à son crâne tondu, une femme coupable de collaboration est conduite hors d'un village près de Cherbourg sous les railleries de la population après la libération de la région par les troupes alliées). »

L'erreur qui consiste à localiser le « village » de Chartres à proximité de Cherbourg, alors que les deux villes sont distantes de presque 360 kilomètres, est incompréhensible de la part d'un homme qui avait vécu six ans en France avant-guerre. À moins qu'elle ait été commise par un employé. Si la célébrité du cliché a permis de corriger cette approximation, en revanche l'autre erreur, de datation, demeure récurrente dans les publications, même les plus récentes. En effet, la photographie n'a pas été prise le 18 août 1944, mais deux jours plus tôt, au milieu de l'après-midi du mercredi 16 août, au moment de l'entrée des troupes américaines à Chartres, sachant que les combats pour la libération de la ville durèrent jusqu'au 19 août.

D'autres inexactitudes de toutes sortes viennent compliquer la tâche du chercheur. Ainsi les pièces du dossier judiciaire présentent presque toutes une graphie déformée du patronyme usuel de la famille Touseau, le « s » devenant bien souvent « z ». On trouve parfois même « Tousseau ». Constat identique du côté de la presse locale : le 8 novembre 1944, *L'Écho républicain* publie une liste de 76 personnes arrêtées pour « activités antinationales » dans l'agglomération chartraine, parmi lesquelles « Simone Touzeau » et « Germaine Touzeau ». En revanche, le nom des deux femmes est correctement reproduit dans le registre d'écrou de la prison de Chartres à la date du 6 septembre 1944.

Quelquefois, l'erreur repose sur une confusion géographique. On peut ainsi lire fréquemment qu'après avoir passé au moins sept heures à l'intérieur de la préfecture sous la surveillance des FFI, la jeune femme aurait été escortée jusqu'à la prison. En réalité, Simone, Germaine et Georges Touseau, respectivement fille, mère et père – seule la sœur aînée de Simone ne subit pas d'humiliation durant cette fameuse journée –, sont reconduits, sous la protection de trois gardiens de la paix, à leur domicile rue de Beauvais ; mais le fait est que leur maison jouxte quasiment la rue des Lisses où se trouve la maison d'arrêt de la ville.

Surtout, les sources de cette histoire sont souvent orales et l'historien se trouve confronté aux rumeurs particulièrement nombreuses dans les périodes troublées. D'après les témoignages parvenus à Alain Brossat, qui n'a pas eu accès au dossier judiciaire, Simone Touseau aurait été une dénonciatrice à la solde des nazis : « [elle] sortait le soir, durant l'Occupation, rasant les murs et prêtant l'oreille pour détecter dans quelles maisons on captait la radio anglaise. Ensuite, elle en informait les Allemands. » Selon les sources de Roger Joly, Simone et Germaine Touseau seraient à l'origine de l'arrestation, le 24 février 1943, de quatre voisins. Il arrive aussi que la mémoire des témoins soit défailante. Roger Joly affirme avoir passé des épreuves du baccalauréat en Sorbonne en 1942

devant le même jury que Simone Touseau, mais il apparaît que la jeune femme, de trois ans plus âgée que lui, ait réussi les derniers examens en juillet 1941 et commencé sa vie professionnelle au service de l'occupant le mois suivant.

L'autre aspect essentiel de cette affaire, la relation de Simone Touseau avec un soldat allemand, était tout aussi incertain, faute d'avoir pu mettre, un nom incontestable sur ce personnage clé. « Adjudant boche » pour *L'Écho républicain* du 17 août 1946, « officier allemand » selon Alain Brossat, l'amant de la jeune femme a été, de tous les acteurs de cette histoire, le plus difficile à retrouver. Finalement, le recoupement des informations contenues dans le dossier judiciaire de la famille Touseau aux Archives nationales, et celles obtenues outre-Rhin auprès de la Deutsches Rotes Kreuz (Croix-Rouge), de la Deutsche Dienststelle (WASt) à Berlin qui possède dans ses archives 18 millions de fiches de soldats allemands des deux guerres mondiales, des Stadtarchiv (archives municipales) de Munich et du Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (Office fédéral des sépultures de guerre allemandes) à Kassel, nous a permis de l'identifier formellement. L'écriture erronée du patronyme de l'amant de Simone Touseau dans le dossier judiciaire, Goetz au lieu de Göz, a cependant ralenti nos recherches.

Même incertitude concernant la peine infligée à Simone et à sa mère. Elles « seront jugées en 1946, à Paris, et condamnées... à dix ans d'interdiction de séjour, au bénéfice du doute ! », s'exclame Roger Joly. « Dix ans de bannissement », affirme le documentaire de la télévision allemande ZDF diffusé sur Arte en mars 1994. Dans *Capa connu et inconnu* il est mentionné que Simone Touseau « fut condamnée à deux ans d'interdiction de séjour à Chartres, peine peu sévère en regard des méfaits commis ».

Il n'est pas jusqu'au dénouement de cette histoire qui n'ait donné lieu à de multiples interprétations, la plupart sans aucun fondement. Selon certains, en effet, Simone Touseau aurait attendu « l'expiration

de sa peine pour revenir à Chartres » et épouser son « fiancé » allemand, le père du bébé de la photographie. Ce pourquoi ledit « bébé » aujourd'hui âgé de 67 ans entretiendrait toujours de bonnes relations avec sa famille paternelle allemande. Or la réalité est infiniment plus tragique.

Comme souvent dans ce genre d'affaires, les souvenirs se recomposent au fil du temps, entraînant une déformation grandissante de la réalité. Ainsi, le 19 février 1998, âgé de 86 ans, maître Claude Gerbet, le principal défenseur de la famille Touseau, évoque l'affaire dans un discours prononcé devant un parterre d'avocats et de magistrats chartrains au moment de clôturer définitivement sa très longue carrière professionnelle. Il parle notamment d'une « quarantaine de résistants » arrêtés à cause des dénonciations faites par Simone et Germaine Touseau... :

« ... Le jeune enfant dans les bras de cette jeune femme tonduë était l'enfant d'un soldat allemand dont le père était président de son tribunal. Elle était accusée comme sa mère d'avoir été à l'origine de l'arrestation de quarante résistants chartrains qui avaient été conduits à Dachau. Ces femmes m'avaient choisi comme avocat. Elles encourageaient bien évidemment la peine de mort, si les faits étaient établis. Mon rôle a consisté à gagner du temps grâce à la compréhension du juge de paix de Chartres qui avait été chargé de l'instruction. J'ai pu obtenir de lui que les déportés, qui heureusement avaient eu la vie sauve, soient interrogés dès leur descente du train. Ils ont alors admis que les deux dames Touzeau (sic) étaient étrangères à la dénonciation dont ces résistants trop bavards d'ailleurs avaient été victimes. À la peine de mort a été substituée après poursuite devant la chambre civique l'indignité nationale de la mère et de la fille. »

Une étude exhaustive du dossier s'imposait donc pour restaurer et reconstituer la vérité des faits, rien que cela, sur un drame hors du commun, sordide et tragique, trop longtemps ignoré.

Le miroir d'une certaine France

Au moment de la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939, Chartres est une petite ville de 27 000 habitants. Elle est desservie par le train depuis le milieu du xix^e siècle, ce qui la met à environ une heure de Paris. Pour autant, cette proximité n'exerce guère d'influence sur la physionomie et la sociologie de la ville jusqu'à l'après-guerre.

Depuis la fin du xii^e siècle qui vit l'érection de sa cathédrale et la renommée de son école-cathédrale, Chartres est une « belle endormie », bien qu'elle fût le berceau ou la résidence de quelques grands hommes, tels le général de la Révolution française Marceau, ou l'abbé Sieyès [18]. Ce n'est qu'au xix^e siècle que la prospérité de la Beauce prit son essor, mais ses répercussions ne s'étaient guère fait sentir sur la ville, si l'on excepte l'enrichissement de quelques paysans fortunés qui commençaient à y prendre leur retraite.

Les corps sociaux les plus influents sont ceux des professions libérales et de la petite bourgeoisie commerçante du centre-ville. Nulle grosse fortune en leur sein, seulement des notables provinciaux et quelques commerçants vivant dans l'aisance. L'industrie est peu représentée, avec quelques entreprises de taille modeste. En comparaison, la « Grande Fonderie » des établissements Teisset-Rose-Brault, sur les bords de l'Eure, fait figure de géante employant au gré de la conjoncture entre 300 et 500 ouvriers pour la construction de moteurs hydrauliques.

Les Chartrains distinguent le centre-ville, autour de la cathédrale, sur le plateau de Beauce, et la basse ville qui correspond aux

quartiers situés en contrebas de Notre-Dame, le long de la vallée de l'Eure. Chartres ressemble alors à un gros village où les acteurs en vue de la vie sociale se connaissent tous et sont parfois unis par des liens familiaux. C'est une petite cité provinciale, représentative de ce que d'aucuns désignent aujourd'hui par l'expression « France profonde ». Bien sûr, le clergé y occupe une place importante, mais pas plus qu'ailleurs : la même que dans toute la France catholique de l'époque où la pratique religieuse est encore dominante. Ce qui distingue Chartres cependant, c'est le rayonnement artistique et spirituel de sa cathédrale et le prestige de la relique du voile de la Vierge qu'elle abrite. En juillet 1937, le cardinal Pacelli, futur Pie XII, est venu s'y recueillir.

Rue de Beauvais.

Le quartier où se sont déroulés les événements qui nous intéressent s'étend entre la tour nord de la cathédrale et la Butte des Charbonniers, une promenade encadrée d'arbres centenaires, inscrite dans la continuité du boulevard circulaire qui ceinture la cité sur l'emplacement des anciens remparts médiévaux. Le site est parcouru par deux rues parallèles, presque rectilignes, la rue de Beauvais et la rue des Lisses [19]. Une petite rue, la rue du Petit-Beauvais, débutant et débouchant sur la rue de Beauvais, longe cette dernière qui constitue l'épine dorsale des lieux. Il n'y a pas de commerces, les seuls centres d'activité sont une clinique et la prison. C'est un mélange de demeures anciennes dont certaines remontent au Moyen Âge, souvent remaniées au fil du temps, et de constructions plus récentes, pour la plupart des maisons bourgeoises du xix^e siècle.

La famille Touseau occupe sur trois niveaux la moitié d'une maison située à la fin de la rue de Beauvais, à l'endroit où celle-ci décrit un virage pour rejoindre la rue des Lisses, dans laquelle se trouve la « Maison d'arrêt, de justice et de correction » : un ancien

couvent de carmélites transformé en établissement pénitentiaire après la Révolution (voir plan p. 199).

Socialement, la population du quartier est mélangée, comme c'est souvent le cas dans le centre des petites villes de la France d'alors. On y rencontre des familles bourgeoises, des professions libérales, une famille liée à un général de cavalerie et à l'aristocratie, mais aussi des foyers plus modestes qui occupent parfois d'anciens hôtels particuliers divisés en appartements. L'absence de commerces ne favorise pas les rapports entre les habitants qui se limitent à des relations de voisinage immédiat. Les Chartrains de la partie du quartier se trouvant du côté de la cathédrale ne côtoient pas ceux qui vivent à l'opposé, vers la promenade des Charbonniers.

Extrême droite et Révolution nationale.

Pourtant, il arrive que des liens se tissent. Avant la guerre, à l'instigation d'un voisin des Touseau, un petit cercle de l'Action française avait réuni quelques sympathisants disséminés dans tout le secteur. Certains de ses membres seront interrogés à la Libération par le juge d'instruction en charge de l'affaire, et leurs réticences à témoigner et à donner des détails formels, qui affleurent parfois néanmoins dans leurs dépositions, conduisent à s'interroger sur une éventuelle proximité idéologique avec les Touseau. En effet, ces sympathisants de l'extrême droite adhéraient à l'idée de la Révolution nationale de Pétain et répugnaient à condamner ceux qui servaient le Maréchal dans son entreprise.

L'Action française et son dirigeant, Charles Maurras, jouent un rôle très important dans l'émergence de la droite extrême qui se rallie aux lendemains de la défaite de 1940 au régime de Vichy. Maurras est monarchiste. Mais ce qui lui importe surtout, c'est l'instauration d'un pouvoir central fort, sans démocratie, avec une organisation sociale pyramidale. C'est ce qui le conduit à se ranger derrière le maréchal Pétain. Il est aussi foncièrement antisémite. La

grande majorité des catholiques partagent cette haine et le rejet de la République issue, à leurs yeux, de la catastrophe révolutionnaire.

Vichy est pour l'extrême droite l'occasion de mettre un terme à une autre idée forte de l'entre-deux-guerres : la décadence de la France, dont la défaite de 1940 serait l'aboutissement. Les effets de la crise de 1929, les scandales dont l'affaire Stavisky, les émeutes de 1934 sont les ferments de ce sentiment de déclin. À cela s'ajoute pour beaucoup le désir de revanche sur le Front populaire. C'est en ce sens que Maurras parlera de divine surprise en 1940 : non pas la défaite, mais la prise du pouvoir par « le vainqueur de Verdun ». Comme nombre de ceux qui ont connu la tragédie de la Grande Guerre, Maurras est cependant farouchement antiallemand, d'où son refus de cautionner la poignée de mains entre Pétain et Hitler à Montoire en octobre 1940. Cela n'empêchera pas des sympathisants de l'Action française, comme Robert Brasillach avec le tristement célèbre journal *Je suis partout*, de basculer dans la collaboration sans réserves.

Durant la période troublée de l'entre-deux-guerres, d'autres mouvements apparaissent, tels les Croix-de-feu. Cette association d'anciens combattants, fondée par Maurice d'Hartois en 1929, consolidée sous l'autorité du colonel François de La Rocque, respecte les principes républicains jusqu'à sa dissolution en 1936 et sa transformation en Parti social français. Mais il ne fait guère de doutes qu'il renferme en son sein des éléments nettement plus radicaux que la direction du mouvement.

Lorsque survient le désastre de 1940, tous les éléments du corpus idéologique d'une droite extrême sont réunis pour recueillir une adhésion assez large dans la population française. La crise économique et politique de l'entre-deux-guerres a favorisé le recrutement de militants. Nombre d'entre eux proviennent de milieux plutôt populaires et du monde des petits commerçants, confrontés à des difficultés financières grandissantes, voire, pour certains, au déclassement social. Ces adeptes de la droite extrémiste ne sont

pas des activistes. Abasourdis par la défaite, ils s'en remettent durablement au maréchal Pétain et à son discours de régénération morale. Les Touseau font partie de ce monde-là.

Toutefois, dès l'instauration du régime de Vichy, une multitude de partis plus ultras les uns que les autres apparaissent. Deux d'entre eux vont prendre plus d'importance, sans doute en raison des personnalités marquantes de leurs fondateurs. Le premier est le Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot créé en 1936, le second le Rassemblement national populaire (RNP) constitué par Marcel Déat en 1941.

Doriot est un ouvrier de Saint-Denis. En 1916, il a rejoint les Jeunesses socialistes, proches des idées pacifistes de la SFIO. En 1921, il représente les Jeunesses communistes à Moscou et entre au comité central du PCF en 1923. L'année suivante, alors qu'il est emprisonné pour avoir dénoncé la guerre du Rif, il est élu député de Saint-Denis, dont il fut également maire jusqu'à son invalidation par le gouvernement Blum en 1937, pour irrégularités électorales. À la suite de divergences avec Thorez, portant essentiellement sur un rapprochement avec la SFIO et les relations avec Moscou (qu'il mettra en cause dès 1928), il est exclu du Parti communiste en 1934, après avoir pris contact avec la SFIO de Saint-Denis pour nouer avec elle une alliance, en réponse aux manifestations de février.

Jacques Doriot fonde donc son parti en 1936. Initialement, cet organe a pour vocation de concurrencer le PCF sur sa gauche. Doriot va pourtant devenir très rapidement farouchement anticomuniste. Comme beaucoup d'anciens combattants, il est pacifiste. C'est pour cette raison qu'il est partisan de discussions avec l'Allemagne sur la question des armements. En 1937, il dira qu'il connaît les idées de Hitler et qu'il a lu *Mein Kampf*. Il s'impose comme le héraut de la droite autoritaire et ses qualités de tribun vont lui assurer une audience populaire. Le Parti populaire français se transforme en un parti fasciste qui comprend jusqu'à 300 000 membres en 1938. Beaucoup viennent du Parti communiste

ou sont d'anciens sympathisants. Doriot prône ouvertement la collaboration et l'engagement aux côtés de l'Allemagne nazie. Il endosse l'antisémitisme de Vichy, dont il sera l'un des plus ardents porte-parole.

Marcel Déat est lui aussi d'origine modeste, mais il a fait de brillantes études et est agrégé de philosophie. Il adhère à la SFIO en 1914, l'année de son admission à l'École normale supérieure. Il est élu député en 1926, battu en 1928, mais réélu en 1932. Très vite, il s'éloigne du marxisme et refuse par anticommunisme le Front populaire. Il est dans un premier temps moins collaborationniste et moins antirépublicain que Doriot. Il finira néanmoins comme partisan d'une collaboration totale. Ils fonderont ensemble la Légion des volontaires français contre le bolchevisme, et feront partie du fantomatique gouvernement de Sigmaringen, dans le sud de l'Allemagne, entre la fin 1944 et le printemps 1945.

Le PPF de Jacques Doriot, le RNP de Marcel Déat, ou bien encore la Milice de Joseph Darnand recrutent peu à Chartres. En majorité, comme partout en France, leurs membres sont des jeunes et des déclassés, antisémites et anticommunistes. *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, l'organe collaborationniste local, a beau exalter leurs rassemblements en soutien au régime nazi qui accumule les revers depuis l'hiver 1943, ceux-ci sont rares : deux ou trois réunions au total, pour un auditoire variant entre 30 et 60 personnes.

Une Résistance peu active.

Les troupes occupantes sont des unités de la Luftwaffe, qui stationnent sur la Base aérienne 122 à la périphérie orientale de la ville, et de territoriaux, soldats assez âgés de la Wehrmacht, installés dans les casernements urbains des régiments de l'armée française d'avant-guerre, notamment la caserne Marceau. Les services de commandement allemands ont évidemment investi les plus beaux immeubles du centre-ville. Les relations avec la population civile sont principalement d'ordre économique. Les

commerces font de bonnes affaires grâce aux réquisitions et commandes payées comptant par l'intendance militaire allemande. Sans parler du marché noir, favorisé par l'environnement agricole et l'opulence du terroir.

À la fin de la guerre, on recensa pour l'Eure-et-Loir 67 fusillés et au moins 250 résistants déportés [\[20\]](#). Néanmoins, en dehors de l'attitude du préfet Jean Moulin, la ville de Chartres n'a pas été un haut-lieu de la Résistance. En poste en Eure-et-Loir depuis janvier 1939, Moulin avait été sommé le 17 juin 1940 par l'armée allemande, qui venait d'investir la région, de signer une déclaration selon laquelle des soldats africains de l'armée française se seraient livrés à des actes de barbarie sur des civils : ayant refusé, arrêté et maltraité par les Allemands, il tenta de se suicider en se tranchant la gorge. Vichy le révoqua en novembre et le remplaça par Charles Donati. Par la suite, jusqu'à l'arrivée des troupes américaines de libération, la liste des faits de résistance dans Chartres intra muros est courte. Ici ou là, quelques sabotages mineurs, des graffitis gaullistes, des distributions nocturnes de tracts communistes, l'exhibition d'un drapeau tricolore à une fenêtre lors du 14 juillet 1944 à l'initiative d'un artisan charcutier, une filière d'exfiltration d'aviateurs alliés ; rien de très significatif, ni de très inquiétant pour l'occupant. À l'exception de deux affaires.

La première est en lien indirect avec le sujet de ce livre, comme on le verra plus loin. Dès l'été 1940, l'armée d'occupation avait réquisitionné un magasin situé au numéro 26 de la rue du Bois-Merrain pour y installer une librairie militaire (*Frontbuchhandlung*), destinée aux soldats allemands en garnison à Chartres. À l'aube du 15 mars 1942, un commando de trois militants communistes FTP (Hoche Allart, Jean Cormier et André Dahuron) entreprend d'incendier le local désert au moyen d'une bouteille contenant un produit inflammable confectionné par un quatrième homme, Raymond Brousse. L'opération est un fiasco : quelques livres d'art détruits pour la valeur dérisoire de cent francs de l'époque.

L'occupant somme Raymond Gilbert, maire de Chartres et ancien sénateur d'Eure-et-Loir, de réagir. Celui qui avait abandonné ses fonctions pour fuir la ville lors de l'exode, laissant le préfet Jean Moulin seul, pour les reprendre après l'armistice, s'exécute complaisamment dans un communiqué publié dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* :

« Hier matin, dimanche, vers six heures trente, un attentat a été commis contre la librairie allemande, rue du Bois-Merrain. La vitre fut brisée, un incendie fut allumé. Le feu s'est éteint de lui-même sans que les pompiers, qui se sont rendus sur les lieux, aient eu à intervenir. Au nom de la population tout entière, le maire réproouve cette manifestation d'hostilité à l'égard des autorités occupantes qui, plus que vraisemblablement, n'est pas le fait de Chartrains. Il rappelle à tous ses concitoyens qu'ils doivent faciliter et aider les recherches de la police en donnant toutes indications susceptibles de faire découvrir les auteurs de cet acte stupide. »

Trois jours plus tard, dans le même journal pro-allemand, le préfet Pierre le Baube, nommé par Vichy à ce poste en novembre 1941, renchérit :

« Un attentat a été commis contre la librairie allemande de Chartres. J'ai assuré les autorités d'occupation que ce ne pouvait qu'être l'œuvre d'étrangers au département, la population ayant jusqu'ici fait preuve d'un sang-froid remarquable et de la plus parfaite discipline. Au demeurant, de pareils actes de sabotage ne se justifient pas, surtout lorsqu'ils n'ont pour résultat que de détruire des ouvrages qui mettaient en valeur les beautés de notre pays. J'ai la ferme conviction que les habitants du département d'Eure-et-Loir flétriront de tels actes, indignes de nous. »

La police, sous l'autorité du commissaire Charles Porte depuis juillet 1939, est chargée de l'enquête. Porte est un proche de Jean Moulin. L'organisateur et fédérateur des résistances françaises lui a demandé de demeurer en poste. Mais le commissaire est pressé par le préfet Le Baube qui menace, si aucun résultat n'est obtenu, de solliciter l'intervention de la Brigade spéciale de Paris, une unité dévouée à la lutte contre les attentats antiallemands. Charles Porte redoute que le débarquement de la BS à Chartres contrarie son activité résistante. Influencé par son anticommunisme et convaincu que les auteurs de l'attentat dérisoire ne risquent que des sanctions

légères, il se résout à faire du zèle. Raymond Brousse, préparateur en pharmacie et détenteur de tracts communistes, est le premier interpellé. Lors de son interrogatoire musclé par la police chartraine, il livre les noms de huit de ses camarades qui sont arrêtés le 25 mars.

Le 3 avril 1942, le préfet d'Eure-et-Loir envoie un rapport triomphant à sa hiérarchie :

« L'enquête tendant à rechercher les auteurs de [l'] attentat fut, à ma demande, effectuée exclusivement par la police française. Elle vient d'aboutir à la découverte d'une cellule communiste à Chartres. Les auteurs de cet attentat, membres de cette organisation, ont fait des aveux et signé leur interrogatoire. Ils ont été immédiatement arrêtés, puis l'enquête terminée en ce qui concerne Chartres, les autorités allemandes ont pris les coupables, l'attentat ayant eu lieu sur un bâtiment occupé par un de leurs services. D'autre part, dans le local réservé à cette organisation clandestine et qui était le siège du parti reconstitué, un important matériel de propagande a été saisi ainsi qu'une photo de Lénine. Cet attentat n'a affecté en rien les rapports de la population avec les troupes allemandes qui demeurent corrects et courtois. Je me suis engagé auprès des autorités allemandes à réparer les dégâts au compte de l'État français...
[21] »

L'enchaînement tragique survient alors : un attentat sanglant est commis en région parisienne contre des soldats allemands. En représailles, les occupants décident de condamner à mort dix otages parmi des prisonniers politiques. Placés en tête de liste, Raymond Brousse, Hoche Allart, Jean Cormier et un quatrième militant communiste, Maurice Maugé, qui paye pour Dahuron en fuite, sont fusillés le 30 avril 1942, à 16 heures, dans les bois de Chavannes sur la commune de Lèves, en périphérie de Chartres.

Charles Porte entrera dans la clandestinité début 1943, quittera l'Eure-et-Loir et sera aussitôt révoqué par le régime de Vichy. Devenu « Henri », il sera chargé d'assurer la sécurité du Conseil national de la résistance (CNR). Arrêté par la Gestapo en décembre 1943, il sera déporté en Allemagne, puis libéré et rapatrié par les Américains en 1945. Au même moment, il fera l'objet d'un mandat d'arrêt émis par un juge chartrain à cause de l'affaire de Chavannes et devra se cacher. En 1949, en raison de ses états de service dans

la Résistance, il bénéficiera d'un non-lieu et sera réintégré dans la police en 1951.

La seconde affaire se déroula le 6 mars 1944. Elle est racontée par l'inspecteur principal René Richon, du commissariat de Chartres. Un soldat allemand de la *Luftwaffe*, Erich Bart, se trouvant à l'angle de la rue des Vieux-Capucins et la rue Renouard-Saint-Loup, « fut attaqué par un civil qui lui tira une balle de revolver dans le dos. Se retournant immédiatement, Erich Bart put se saisir de son agresseur après que ce dernier eut réussi à tirer deux autres coups de revolver qui l'atteignirent à la cuisse droite et à hauteur de l'épaule droite, et s'emparer de son pistolet ». Son meurtrier réussit néanmoins à s'enfuir. « Conduit immédiatement à l'hôpital, Erich Barth a pu fournir un signalement très approximatif de son agresseur : taille 1,70 m environ, brun, visage osseux », mais le soldat a expiré dans la nuit du 8 au 9 mars... [\[22\]](#) Pour autant, la modération de la réaction des autorités allemandes seulement une semaine de couvre-feu de 19 heures 30 à 5 heures 30 dans toute la ville laisse à penser que l'attentat fut considéré par elles comme une affaire secondaire.

Les Touseau ou l'histoire d'un déclassement

Le berceau de la famille Touseau se situe entre Beauce et Perche, à la limite sud-ouest de l'Eure-et-Loir, dans un triangle géographique constitué par les bourgs de la Bazoche-Gouet, du Gault-Perche et d'Arrou, à presque égale distance de Nogent-le-Rotrou et de Châteaudun.

Le premier membre de cette famille d'authentique souche paysanne à vouloir s'émanciper de sa modeste condition s'appelle François, né en 1859 à la Bazoche. Au début des années 1880, il monte à Paris, devient commerçant en fruits rue Gozlin dans le 6^e arrondissement, avant de se marier en 1885 avec Magdeleine Lucq, fille de forgeron. Le couple a quatre enfants. Le deuxième, Georges, naît le 7 mai 1887 et l'enregistrement à l'état-civil du nouveau-né est effectué par l'adjoint au maire du 6^e arrondissement, Louis Hetzel, fils de l'éditeur de Jules Verne, Pierre-Jules Hetzel, lui aussi natif de Chartres.

Au cours de la décennie suivante, les parents Touseau s'installent 21 avenue des Gobelins, dans le 13^e arrondissement de Paris, pour y développer un commerce en crèmerie. Georges fréquente l'école communale de son quartier jusqu'en 1900, puis le cours privé Colbert durant les deux années suivantes, à l'issue desquelles il passe le certificat d'études primaires, diplôme qui sanctionne un cursus de sept ans. Entre quinze et dix-neuf ans, il travaille si durement chez ses parents comme commis livreur que, malgré un physique solide, lui vient l'envie de changer d'air. En 1906, il s'engage pour trois ans dans l'armée coloniale. À son retour

d'Afrique du Nord, âgé de vingt-deux ans, il reprend du service dans la crèmerie familiale avec la promesse de ses parents de se voir bientôt céder le fonds. L'opération ne tarde pas à se concrétiser à la suite de son mariage sous contrat notarié avec Germaine Villette, célébré à Chartres le 29 avril 1913. De six ans plus jeune que son mari, Germaine est née à Chartres le 23 août 1893. Avant la Révolution, les Villette s'étaient fixés dans la paroisse du Coudray, en périphérie sud de la ville. Ils étaient vignerons, un métier largement répandu dans les campagnes françaises jusqu'à la moitié du xix^e siècle pour couvrir les besoins locaux.

Leur profil socioprofessionnel change radicalement avec François Villette (1824-1894), le grand-père de Germaine. Promu chef d'équipe dans la Société du chemin de fer de l'Ouest au début du second Empire, il accède au rang de propriétaire à Mainvilliers, commune située à la limite nord de Chartres, et inculque à ses trois fils les valeurs du travail et des études.

L'aîné, Célestin, est entrepreneur en serrurerie. Le cadet, Léon, est chef de service dans l'administration à Orléans, ce qui lui vaudra d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. En 1906, ce dernier lègue au bureau de bienfaisance de la commune de Mainvilliers la somme de 4 000 francs pour « permettre d'aider chaque année deux familles laborieuses et nécessiteuses ». Une rue et un stade portent aujourd'hui son nom.

Un mariage plein de promesses.

Arthur, le troisième fils, est pugnace : il parvient à faire prospérer sa propre entreprise de serrurerie installée 23 rue Muret à Chartres. Son mariage avec Marie Hetté, héritière d'une famille de propriétaires fonciers beaucerons, lui permet de franchir un nouveau palier. Si bien qu'au début du xx^e siècle il affiche fièrement sa réussite : ayant transmis son affaire à ses deux fils, il est rentier à cinquante ans, conseiller municipal de Chartres (1912-1925) et

propriétaire de plusieurs immeubles rue de Beauvais, presque en bordure de l'ancien rempart médiéval qui protégeait la ville haute.

Il lui reste à bien marier Germaine, la benjamine. Celle-ci a été scolarisée jusqu'à l'âge de quinze ans, d'abord au couvent des sœurs de Saint-Paul, rue Saint-Jacques, puis à l'institution catholique Guéry, place Collin-d'Harleville. Ses résultats étant très médiocres, elle subit la première grande humiliation de son existence en étant dissuadée de se présenter au moindre examen, y compris au certificat d'études primaires. Ses parents l'inscrivent donc à l'école ménagère des sœurs de Saint-Paul, jusqu'à ses dix-huit ans. Deux années s'écourent encore avant qu'ils ne lui trouvent un parti convenable. Ce sera un crémier parisien.

Au printemps 1913, l'union entre Georges Touseau et Germaine Villette suscite beaucoup d'espoirs tant le couple ambitionne de s'élever socialement, grâce à la prospérité escomptée de la crèmerie parisienne cédée par les parents Touseau. Georges est un travailleur acharné et Germaine attend un enfant. L'avenir leur appartient. C'est compter sans la guerre qui va tout faire voler en éclats.

Faillites à répétition.

Annette, le premier enfant des Touseau-Villette, voit le jour le 9 septembre 1914, à Chartres, au domicile de ses grands-parents maternels, 18 rue de Beauvais, en l'absence de son père de 27 ans, mobilisé en raison de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, survenue le 3 août précédent. Une naissance sur fond de tragédie familiale : Germaine vient d'apprendre que son frère aîné Robert, né en 1888, a été tué le 22 août aux confins des Ardennes belges et luxembourgeoises alors que son unité tentait d'enrayer l'offensive allemande.

Quelque temps plus tard, l'autre frère de Germaine, Fernand, né en 1889, est grièvement blessé au combat. Il en portera les stigmates jusqu'à la fin de sa vie, en 1950. Georges Touseau a plus

de chance. Grâce à son statut de père de famille, il est versé dans l'arme du train des équipages à Chartres puis Orléans, comme sous-officier chargé de l'instruction des recrues. En 1915, son tour arrive de rejoindre le front dans une batterie d'artillerie de tranchée, soit relativement à l'abri du carnage de la première ligne. Après la guerre, il revendiquera deux blessures qui seront jugées trop superficielles pour justifier une quelconque pension, ou la moindre décoration.

En l'absence de son mari, et tandis que la petite Annette est placée en nourrice à Chartres chez sa grand-mère maternelle, Germaine Touseau gère tant bien que mal la boutique de l'avenue des Gobelins. Son caractère revêche a tendance à faire fuir la clientèle. Le commerce périclîte. Elle ne résiste pas à la tentation d'augmenter abusivement ses prix, en violation de la loi du 20 avril 1916 qui les encadre sévèrement. En octobre 1918, elle fait l'objet d'une procédure judiciaire pour « spéculation illicite ». Le 22 février 1921, elle sera condamnée à 200 francs d'amende par la Cour de justice de la Seine [23].

Après l'armistice, la démobilisation de Georges est différée de plusieurs mois car son régiment est affecté en Allemagne. Quand il rentre enfin à Paris courant 1919, il ne peut que constater l'état catastrophique de son entreprise. La liquidation intervient l'année suivante. Défait, le couple décide de quitter la capitale et trouve refuge à Chartres dans la maison des parents de Germaine, rue de Beauvais. Les Touseau rêvent d'une revanche sur le mauvais sort. Georges se résout à retourner à Paris pour y dénicher un travail... d'électricien, emploi alimentaire et provisoire en attendant l'occasion d'ouvrir un nouveau commerce. C'est pendant cette période de transition marquée par l'absence de son mari que Germaine accouche de leur seconde fille, Simone, le 19 août 1921. Voulant croire à un retour de la chance, en 1922, Georges s'installe à Chartres comme artisan électricien. Sans grand succès.

Plus de deux années s'écoulaient encore avant que la famille Touseau réussisse à concrétiser son projet de reconquête sociale. En 1925, elle ouvre une crèmerie au cœur du quartier commerçant de Chartres, au 32 rue de la Pie, à l'angle de la place Marceau, et emménage à l'étage. « On accédait à l'appartement par un bel escalier à balustres style Louis XIII », se souvient Madame R., compagne de jeu de Simone.

Mais en 1936, en plein Front populaire, les Touseau déchantent. En dépit d'une tentative de diversification de leur activité dans la poissonnerie, ils ne peuvent la maintenir. D'après une autre voisine, Madame G., le manque d'amabilité de Germaine constitue un repoussoir pour les clients : « Malgré la proximité de la boutique des Touseau, mes parents préféraient se fournir ailleurs... ». La crise économique générale et le découragement de Georges ont raison de la crèmerie. Les Touseau doivent, une fois de plus, se résoudre à céder l'affaire.

Déclassement.

La famille opère alors un repli domiciliaire vers la demeure des Villette de la rue de Beauvais où n'habite plus que la veuve d'Arthur, le patriarche étant décédé l'année précédente.

Sur le flanc nord de la cathédrale, les Touseau sont quasiment méconnus et par conséquent très peu fréquentés. Georges, le père, est particulièrement effacé ; Simone et Germaine ne suscitent guère la sympathie. Affirmer qu'elles supportent mal leur déclassement social qui tranche avec la position relativement confortable du voisinage immédiat est un euphémisme. Pendant plusieurs mois, Georges Touseau est même obligé de faire le manoeuvre aux Docks de Blois, un grossiste alimentaire à Mainvilliers, pour subvenir aux besoins du ménage : le processus de prolétarisation est enclenché.

Heureusement, Annette, célibataire vivant toujours chez ses parents, contribue par son salaire à sauver les apparences d'un niveau de vie respectable. Au moment où la situation financière

familiale avait commencé à se dégrader, à partir de 1934, cette diplômée du brevet primaire supérieur qui ouvrait aux carrières d'employés, d'instituteurs et de fonctionnaires avait effectué un remplacement d'institutrice à la pension Saint-Pierre, rue de la Foulerie en basse ville. Courant 1935, son recrutement en tant que fonctionnaire à l'hôtel des Postes de Chartres, boulevard Sainte-Foy, a donc constitué pour tous une véritable bouffée d'oxygène.

De son côté, Georges parvient à se reconvertir dans un autre métier, un peu mieux rémunéré : il devient ouvrier mécanicien automobile à la laiterie des Fermiers réunis à Lèves, commune limitrophe de Chartres, en aval de l'Eure. Il y demeurera employé pendant toute la guerre, sans faire de bruit, sans nouer de véritables relations amicales avec ses collègues d'atelier qui, au sortir du conflit, après son départ, garderont de lui l'image stéréotypée d'un « collabo »...

L'amant allemand.

Le personnage principal de ce livre, Simone Germaine Touseau, naît le 19 août 1921, au domicile familial, 18 rue de Beauvais à Chartres, huit ans après Annette.

À cette date, son père électricien et sa mère sans emploi sont âgés respectivement de 34 et 27 ans. Entre ses sixième et quinzième anniversaires, Simone suit la même scolarité que sa sœur aînée : dans un premier temps l'externat Sainte-Bernadette, rue des Lisses, jusqu'au certificat d'études primaires, dans un second temps, à partir de 1934, le pensionnat de la Foulerie.

Au bout de deux ans, en 1936, l'année où les Touseau sont obligés de céder leur commerce de la rue de la Pie, les enseignantes de l'adolescente détectent en elle de grandes capacités intellectuelles, comme en attestent d'anciennes camarades d'école de Simone, que nous avons rencontrées.

Ses parents pourtant en proie à des difficultés financières suivent le conseil et décident de lui offrir un cursus scolaire plus ambitieux que celui de son aînée, ainsi que des cours de piano à domicile. La cadette des Touseau passe ainsi les cinq années suivantes à l'institution catholique Guéry, place Collin-d'Harleville, où elle réussit brillamment le brevet élémentaire (précurseur de l'actuel brevet des collèges), puis le brevet d'enseignement primaire supérieur et enfin, au début de l'été 1941, le baccalauréat sciences, langues vivantes (anglais et allemand) et philosophie. Ce n'était pas si fréquent que cela pour une fille à cette époque.

Simone est subtile, vive, mais également orgueilleuse et arrogante, disent d'elle trois témoins soucieuses d'anonymat, les dames V., R. et G., dont les interviews recoupées et nourries de détails éclairants ont permis de reconstituer, autant que possible, la personnalité de notre héroïne. Madame G. déclare :

« Simone était vraiment désagréable. Lorsque nous fréquentions toutes deux l'école Sainte-Bernadette, je guettais son départ depuis ma maison voisine de la sienne afin de partir après elle pour éviter sa compagnie. »

Simone n'a pas encore quatorze ans qu'elle choque ses camarades d'école en leur dévoilant son penchant pour le national-socialisme. Anne-Marie P., de quatre ans plus jeune qu'elle, s'est souvenue :

« Nous étions dans la cour de récréation de l'école Sainte-Bernadette, je la revois en train de dessiner des croix gammées sur ses livres et ses cahiers d'écolière... »

Il aurait pu s'agir d'un jeu puéril. Mais pas dans le cas de Simone.

« Tout ce qui est mis à l'index est le plus intéressant ».

Le déclassement de sa famille l'affecte profondément et agit sur elle comme un puissant révélateur d'injustice et de frustration. Cette écorchée vive, dont le père s'efface devant la personnalité écrasante de sa mère, en vient à admirer l'ordre nazi synonyme de régénération. Elle refuse de s'identifier à sa sœur qui sacrifie son existence et son salaire de fonctionnaire pour aider leurs parents à surmonter leur revers de fortune. La jeunesse de Simone ressemble à une fuite en avant, faite de provocations et de transgression des tabous. « Tout ce qui est mis à l'index est le plus intéressant », confie-t-elle un jour à l'une de ses amies d'enfance, Marie R.

C'est peu dire que Simone possède une maturité précoce. Quand elle commence à quinze ans à flirter avec des garçons, elle suscite les critiques offusquées du voisinage. Toujours d'après nos trois témoins, elle devient « la délurée », la fille « facile » ou « à la

jambe légère ». Redoutant la contamination, les parents de ses camarades ordonnent à leur progéniture de couper les ponts avec cette jeune dévergondée. Bien que le vide affectif se soit creusé autour d'elle, la jeune femme n'a cure des critiques sur le dévoiement de sa moralité. Une ancienne voisine des Touseau affirme qu'au cours de la drôle de guerre, entre septembre 1939 et mai 1940, Simone poursuivait de ses assiduités un jeune officier à la nationalité d'Europe centrale incertaine, peut-être un Tchèque, logé pendant quelques semaines dans l'immeuble du 15 rue de Beauvais, chez la veuve Pelletier, presque en face de celui des Touseau ; le prude militaire locataire se serait plaint à sa propriétaire...

En outre, durant ses années d'études à l'institution Guéry, Simone fréquente plusieurs adolescents germanophiles qui ne seront pas mécontents de la débâcle militaire française de la fin du printemps 1940 et de l'occupation allemande. Courant août 1941, quelques semaines après son succès au baccalauréat, elle exprime à ses proches sa volonté de travailler pour s'émanciper financièrement. Elle saisit l'occasion d'une offre d'emploi comme interprète dans les services administratifs de l'armée d'occupation. Aux gens qui critiquent sa démarche, elle répond qu'elle cherche à se « perfectionner dans la langue allemande ». Compte tenu de son profil intellectuel, son embauche à la Manutention, zone militaire jouxtant la caserne Marceau, dans le quartier des Comtesses au sud de la ville et servant d'entrepôt, se révèle une simple formalité. Et c'est dans le cadre de ses nouvelles activités professionnelles que la jeune femme annonce à ses parents qu'elle a rencontré son « fiancé » à la librairie allemande...

La rencontre.

Depuis le début de l'été 1941, Erich Göz est en effet le responsable de la librairie militaire (*Frontbuchhandlung*) dans le local commercial réquisitionné au 26 de la rue du Bois-Merrain. Ce

bibliothécaire de profession est rattaché au service de presse et de propagande (*Aussenstelle Presse und Propaganda*) de la Feldkommandantur 751, la principale unité militaire d'occupation stationnée à Chartres au lendemain de l'armistice.

Né le 20 septembre 1909 à Künzelsau (Bade-Wurtemberg), Erich est le deuxième fils du juge de district Erwin Göz et de son épouse Bertha, née Hochstetter. Célibataire, il a travaillé à Constance, Tübingen et Stuttgart. En février 1940, il a quitté son Bade-Wurtemberg natal pour élire domicile à Neubourg-sur-Danube, ville bavaroise à 80 kilomètres au nord-ouest de Munich. Le 30 avril suivant, il est incorporé dans la Wehrmacht, affecté d'abord à la 1^{re} compagnie du 423^e bataillon d'infanterie de réserve (*Infanterie-Ersatz-Bataillon*) puis, lors de l'offensive de mai 1940, à la 1^{re} compagnie du 451^e bataillon de fusiliers territoriaux (*Landeschützen-Bataillon*). Ce type d'unité, opérant à l'arrière des troupes de combat, était chargé de la protection des voies de communication, ponts, centrales électriques, camps de prisonniers... Le dossier des états de service militaires d'Erich Göz, consulté à la WAST de Berlin, étant lacunaire, nous ne sommes pas certains de la date précise de son arrivée dans le département d'Eure-et-Loir. Il est possible que ce soit dès juillet 1940.

Harry Merten, interprète au service de la Wehrmacht à Dreux, ce qui lui a valu d'être arrêté et accusé de collaboration à la Libération, décrit ainsi Erich Göz au juge d'instruction Maurice Billard :

« Cet Allemand pouvait avoir une trentaine d'années, était assez grand, présentait bien. Il était, je crois, d'un niveau intellectuel assez élevé. Je me rappelle que son petit nom était Erich. Quand je venais le voir à la librairie, il m'arrivait de lui apporter un peu de ravitaillement sous forme de beurre. En conversant avec lui, j'ai cru comprendre qu'il avait des sentiments plutôt favorables à la France. Il ne parlait pas mal le français... »

Erich a douze ans de plus que Simone. Ils sont inséparables. À l'automne 1941, l'impétueuse jeune femme impose à ses parents de le leur présenter. Ils acceptent de recevoir Erich régulièrement à la

table familiale, notamment pour les repas du soir. Georges Touseau s'en expliquera :

« Après l'exode, Monsieur Ivanoff, professeur d'allemand et d'anglais, professeur de ma fille, nous avait conseillé en famille si l'occasion s'en présentait d'engager la conversation en allemand avec un soldat en vue du perfectionnement de ma fille dans la langue allemande. Alors que ma fille travaillait à la Manutention et que, de ce fait, elle était amenée à se rendre quelquefois sur ordre de ses chefs à la librairie allemande rue du Bois-Mertain, elle fit connaissance de l'Allemand Erich. Quelque temps plus tard, sans que je me souvienne comment la chose s'est faite, elle nous a présenté à la maison ce garçon. Pensant alors à ce que nous avait dit M. Ivanoff, nous avons accueilli ce soldat. De toute façon, je préférais que ma fille ait ses conversations avec cet Allemand chez nous plutôt que de la voir s'exposer publiquement avec lui. »

Simone Touseau a probablement fait la connaissance d'Erich vers la mi-1941 à la bibliothèque municipale de Chartres, où elle se rendait pour réviser le baccalauréat. Un document extrait du dossier Touseau conservé aux Archives nationales fait référence à un courrier d'Erich Göz, daté du 4 septembre 1941, alors qu'il est rentré chez lui lors d'une permission. Il a appris par une précédente lettre de Simone que celle-ci est recrutée comme interprète à la caserne Marceau. Il la félicite d'avoir été choisie pour « un poste de confiance à la Deutsche Wehrmacht, poste qui n'est pas donné à n'importe qui, poste qui t'honore, et j'en suis fier ».

En temps normal, Erich Göz loge à proximité de sa librairie dans une chambre réquisitionnée au domicile d'un comptable, Jean C., au numéro 21 de la rue Noël-Ballay. D'après le vieil homme, Simone Touseau venait souvent voir son amoureux. Une seule fois, dit-il, de l'aveu même du soldat allemand, la jeune femme est entrée dans sa chambre alors que le logeur et son épouse étaient absents. Le propriétaire lui en ayant fait le reproche, l'affaire ne s'est jamais reproduite.

La relation entre les deux jeunes gens n'échappe pas cependant au voisinage immédiat. Ainsi, Albertine B.-B., 73 ans en 1945, témoigne :

« Une fois, j'étais à ma fenêtre, et j'ai entendu un homme et une femme qui se disputaient. Comme c'était un Allemand, je n'ai pas compris, mais en regardant, j'ai vu qu'il s'agissait de la fille Touseau. Je sais qu'elle venait chez Mme C. chez qui il y avait un Allemand, mais j'ignore si elle allait dans sa chambre. »

Simone Touseau se rend aussi fréquemment à la librairie. La propriétaire du fonds de commerce, Odile M.-M., une veuve quinquagénaire, habite l'appartement qui se trouve derrière le magasin, dont il est séparé par une simple cloison. Au cours de son audition par le magistrat instructeur, le 25 septembre 1945, elle déclare :

« On entendait tout sans avoir besoin de prêter l'oreille. J'entendais la fille Touzeau (sic) qui venait voir son Allemand qui tenait la librairie et qui causait allemand avec lui. J'entendais aussi les bruits des baisers et tous autres bruits que peuvent faire des amoureux. Il lui apprenait à parler allemand également. Sa mère venait aussi seule ou avec sa fille. La mère recommandait à l'Allemand de bien apprendre l'allemand à sa fille et de prendre bien soin d'elle car elle était jeune. Cet état de choses a duré tant que cette librairie a été chez nous, c'est-à-dire jusqu'en 1942. »

Simone Touseau finit par confier à ses proches que le travail à la Manutention lui déplâit. Elle se plaint notamment de la faiblesse de son salaire et de son emploi du temps trop chargé. C'est alors qu'une occasion se présente. Une collègue interprète au bureau de placement allemand, installé au 35 rue de la Tonnellerie, en plein centre-ville, et qui recrute les ouvriers volontaires français pour travailler en Allemagne – au titre de la Relève prônée par Pétain et Laval –, Ella Amerzin Meyer, dont l'accouchement est imminent, propose à Simone de la remplacer durant la fin de sa grossesse et les premiers temps de sa maternité. Pour la jeune femme, la possibilité d'être employée à 200 mètres du logement de son amant et de la librairie allemande, qui a été transférée place des Épars après l'attentat du 15 mars 1942, est inespérée [24].

Mais elle n'occupe ce nouveau poste que trois mois : nommée le 1^{er} septembre 1942, elle en démissionne fin novembre, invoquant des injustices commises à son encontre par son chef de service, lui-même français, qui l'oblige à travailler toute la journée du samedi,

cependant qu'il prend systématiquement congé à partir de onze heures... Comme sa protestation auprès de leur supérieur commun, un Allemand nommé Nagel, reste vaine, elle claque la porte.

En réalité, la jeune femme est très perturbée par le départ de son « fiancé », le 5 novembre 1942, sur le front soviétique. Le soldat est versé dans le 6^e bataillon de fusiliers territoriaux réservistes (*Landeschützen-Ersatz*) en route vers la Crimée, plaque tournante de l'offensive allemande pour s'emparer de Stalingrad. La ville du bord de la Volga est le dernier verrou sur la route du pétrole de la mer Caspienne, objectif prioritaire de Hitler afin d'assurer l'approvisionnement de ses armées.

Aurait-il fait l'objet d'une sanction disciplinaire à cause de sa liaison amoureuse ostentatoire ? En tout cas, l'épreuve est douloureuse pour le couple. Avant de se séparer, il s'accorde sur un système de correspondance indirect : un compatriote d'Erich Göz affecté au Front Stalag 153, un camp de prisonniers regroupant des soldats français d'origine africaine, situé à proximité des villages du Coudray et de Morancez au sud de Chartres, servira de boîte à lettres.

En Allemagne.

En décembre 1942, Simone Touseau est admise à travailler comme secrétaire interprète dans les services administratifs du Front Stalag 153, au sein de la Feldkommandantur installée à l'angle du boulevard Chasles et de la rue Mathurin-Régnier, au siège réquisitionné de la compagnie d'assurances Les Travailleurs français. Ce n'est sûrement pas le fait du hasard : une nouvelle intervention de son amie interprète Ella Meyer constitue l'hypothèse la plus vraisemblable.

Loin d'Erich, la vie lui paraît monotone. L'accumulation des revers militaires allemands en Afrique comme la retraite de l'*Afrikakorps* en Libye après la défaite d'El-Alamein et l'encerclement de la Wehrmacht dans Stalingrad exacerbent son inquiétude. Début

février 1943, elle apprend par *La Dépêche d'Eure-et-Loir* la reddition de la 6^e armée du maréchal Friedrich Paulus à l'Armée rouge, qui produit l'effet d'un coup de tonnerre pour les partisans du régime de Vichy.

Le 24 février, une rafle a lieu à Chartres, dans ce contexte de raidissement de l'ordre allemand, synonyme de répression accrue contre les « ennemis du Reich », susceptibles de velléités résistantes. Quelques jours plus tard, la jeune femme adhère au Parti populaire français de Jacques Doriot.

À Chartres, le PPF est tout sauf populaire : il ne compte qu'une poignée de militants. Simone y retrouve ses fréquentations germanophiles de l'institution Guéry : Pierre A., promu responsable départemental du recrutement, et Robert H. Simone connaît davantage le second que le premier. Au début de l'Occupation, elle se rendait régulièrement chez ses parents, commerçants à Champhol, commune rurale bordant la ville, pour assurer le ravitaillement des Touseau. A. et H. seront tous deux arrêtés après la Libération et condamnés à des peines de prison et de dégradation nationale.

On ne saurait réduire l'engagement partisan de Simone Touseau à une fuite en avant suicidaire ; il traduit une conviction profonde et implacable. Lorsqu'elle rejoint le PPF, c'est un parti dont les idées sont clairement connues. Durant cette période, Doriot ne cesse d'appeler à toujours plus de collaboration avec l'occupant. La jeune femme ne peut en rien ignorer ce que ce parti représente et les directions indiquées par son fondateur. Ce choix n'a pu être fait de manière désinvolte et factuelle.

Or, à cette époque, l'opinion publique dans sa majorité a pris ses distances avec Vichy, même si les Français ne s'engagent pas massivement dans la Résistance pour autant. Dans ce contexte, et alors que, sur le plan militaire, tout montre que la victoire est en train de changer de camp, adhérer au PPF d'un Jacques Doriot qui se radicalise constitue un choix : celui de l'horreur nazie.

Simone conçoit bien son adhésion comme une contribution à l'effort de guerre nazi, le dernier rempart contre le bolchevisme, l'ennemi mortel de la civilisation occidentale. Lors du meeting du 21 mars 1943 au Palais de la Mutualité à Paris, la veille de son second départ pour le front soviétique comme lieutenant de la LVF, Jacques Doriot dira : « Ou l'Europe écrasera le bolchevisme, ou elle sera détruite et bolchevisée [25]. » C'est la façon qu'a Simone de se rapprocher d'Erich, tout en assumant ses convictions.

Au milieu de l'été 1943, elle reçoit une lettre de lui l'informant qu'il a été gravement blessé en Russie et rapatrié pour une longue convalescence dans un hôpital militaire de la région de Munich. Dès lors, Simone est portée par un objectif unique et obsessionnel : se rendre le plus rapidement possible en Bavière pour l'y retrouver. Toutes les supplications, avertissements et menaces de sa famille pour l'en dissuader n'y font rien : elle a 22 ans et elle est civilement majeure.

Elle sollicite en urgence un emploi de travailleuse volontaire à Munich sur la base de la loi du 4 septembre 1942 relative à « l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre » : « Toute personne du sexe féminin, célibataire, de plus de vingt-et-un ans et de moins de trente-cinq, peut être assujettie à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles. » En application de ce texte, une circulaire précise qu'« il y a lieu d'envisager le remplacement de la main-d'œuvre masculine envoyée en Allemagne par une main-d'œuvre féminine appropriée », en donnant la priorité au volontariat. Simone obtient donc aisément satisfaction. Début septembre 1943, elle débarque sur le quai de la gare principale de la capitale bavaroise, à près d'un millier de kilomètres de Chartres.

Sa déception est immense. Au lieu de se voir confier une mission d'interprète, comme prévu, la jeune Française est affectée au siège de la Bayerische Motoren Werke (BMW), dans le nord de Munich, à un emploi de dessinatrice industrielle pour lequel elle n'a aucune

compétence. Elle racontera à ce propos une anecdote au juge d'instruction, le 5 mai 1945 :

« Un jour, l'on m'avait volé à Munich un porte-monnaie en cuir, contenant 90 marks, je suis allée me plaindre au commissariat de police *Polizeipraesidium*, où l'on a remarqué que tout en étant Française, je parlais bien l'allemand [...], l'on m'a demandé où je travaillais. J'ai fait connaître que je faisais du dessin industriel, ce qui n'était pas dans mes goûts et mes aptitudes. C'est alors que le fonctionnaire qui se trouvait là a dit que peut-être il serait possible que je sois employée au commissariat de police comme interprète pour les Français, question de passeports, plaintes, etc. Je suis allée deux ou trois fois dans ce service, à ce sujet, mais finalement, l'affaire n'a pas abouti et l'on m'a fait connaître que l'on ne pouvait pas prendre une Française dans un tel service. »

Malgré tout, les retrouvailles avec Erich ont lieu. Au mois d'octobre 1943, la jeune femme découvre qu'elle est enceinte. La correspondance ultérieure, à laquelle il est fait allusion dans le dossier judiciaire, entre les deux amants l'atteste : Erich est disposé à reconnaître sa paternité. Reste le préalable incontournable du mariage, qui pose de nombreuses difficultés. La famille Göz aurait été consternée en apprenant la grossesse de Simone, au point de l'ostraciser en refusant notamment de répondre aux lettres dans lesquelles elle disait souhaiter une rencontre. Ensuite, au moment de constituer son dossier de demande de mariage, le couple se heurte à une bureaucratie nazie tatillonne, comme le racontera plus tard la jeune femme au juge d'instruction. De plus, se précise le prochain renvoi sur le front soviétique d'Erich, arrivé au bout de sa convalescence. Enfin, en novembre, le mauvais état de santé de la jeune femme ne lui permet plus de continuer à travailler. Alertées par l'employeur, les autorités allemandes lui ordonnent de rentrer immédiatement en France. Simone est de retour à Chartres début décembre 1943.

Quand elle annonce à ses parents dans quelle situation elle se trouve, son père est pris d'un coup de folie : il tente d'étrangler sa fille. Sa femme Germaine et Annette s'interposent in extremis. La plupart du temps désormais, Simone vit cloîtrée dans sa chambre, au premier étage, passant son temps à écrire à son amant ou à lire

les courriers qu'elle continue à recevoir de ce dernier plus que jamais déterminé à l'épouser. Jusqu'au mois de janvier 1944 où leur correspondance se tarit brusquement : le soldat allemand du Front Stalag 153 qui servait de boîte à lettres est muté à son tour sur le front de l'Est où Erich, lui-même, est reparti.

Le 23 mai 1944, au cours de son huitième mois de grossesse, Simone ressent les premières douleurs de l'enfantement. Rompant avec la tradition, son père s'oppose à son accouchement dans la maison familiale. La jeune femme est contrainte de se rendre à l'Hôtel-Dieu, 34 rue du Docteur-Maunoury, une démarche d'ordinaire effectuée par les personnes de condition modeste et les filles-mères. L'acte de naissance révèle qu'il était 18 h 45 ce jour-là, au moment de la naissance, mais ne donne pas l'identité du père.

La rafle du 24 février 1943

Dans la nuit du mercredi 24 au jeudi 25 février 1943, autour du domicile des Touseau, cinq chefs de famille sont arrêtés par la police de sûreté allemande (SIPO-SD), conduite par l'*Untersturmführer* premier grade d'officier dans la SS, équivalent à celui de lieutenant Kreuzer, ancien inspecteur de police à Munich [\[26\]](#).

Ennemis de l'Allemagne.

Les cinq hommes arrêtés ont été dénoncés comme « ennemis de l'Allemagne », accusés d'écouter la BBC. Henri Godard, 60 ans, employé des contributions directes (l'administration des impôts), Fernand Guilbault, 52 ans, représentant de commerce, Édouard Babouin, 46 ans, agent d'assurances, René Ligneul, 42 ans, expert-comptable, ainsi que Didier Hée, le plus jeune, 28 ans, comptable, sont enfermés dans le quartier militaire allemand de la prison qui se trouve rue des Lisses, Ils laissent cinq épouses, dont une est alors enceinte, et leurs enfants, désespérés.

Le 17 mars 1945, Geneviève Hée racontera au juge d'instruction Maurice Billard le traumatisme subi le soir de la rafle :

« Dans la nuit du 24 février 1943, à 23 heures 30 environ, mon mari et moi, nous étions couchés dans notre logement au 1er étage, sur la rue [au 15, rue de Beauvais]. J'entends sonner à la porte de la rue, mais pour l'appartement au-dessus de nous, au deuxième étage. La personne locataire ouvre sa fenêtre et s'informe. J'ai entendu que du bas, on demandait : "Monsieur Didier Hée". J'ai réveillé mon mari. Il est descendu ouvrir la porte sur rue et il est remonté seul. Il m'a dit : "On vient m'arrêter comme on vient de le faire avec M. Babouin. C'est un chef allemand avec un interprète. Vous êtes ennemi de l'Allemagne, m'a-t-il dit, on vient vous arrêter". Mon mari s'est habillé tandis que les deux individus étaient restés sur le palier de notre étage, puis étaient partis

pour continuer probablement leurs arrestations. Un gendarme allemand s'est alors trouvé sur ledit palier ou au rez-de-chaussée, en tout cas c'est entre ses mains que les deux premiers individus qui l'avaient attendu l'ont remis. Mon mari est donc parti en me disant : "On va certainement me conduire à la prison". Puis, je me suis levée et par ma fenêtre, j'ai vu que M. Godard, notre voisin dans la même rue, que nous connaissions, allait être également arrêté. Je me suis recouchée... »

Le 16 juin 1945, trois semaines après son retour de déportation, René Ligneul fera à son tour le récit des premiers instants de son arrestation :

« Le 24 février 1943, vers 11 heures du soir, quand un officier allemand de la SD accompagné de deux soldats est venu m'arrêter à la maison, il m'a seulement reproché d'être un ennemi de la nation allemande. J'ai protesté, mais cet officier n'en a tenu aucun compte et m'a seulement dit de m'habiller, que je serais emmené à la prison d'Orléans et que le lendemain, je serais de retour à Chartres. [...] En même temps qu'il m'arrêtait, l'officier allemand examinait superficiellement mon poste de radio qui ne fonctionnait pas et qui était arrêté sur le poste parisien. Pour prouver que mon poste ne fonctionnait pas, je l'ai mis en état de marche devant l'officier qui a pu se rendre compte ainsi de l'exactitude de mes dires. C'est ce qui m'a valu vraisemblablement de conserver mon poste alors que ceux de messieurs Guilbault, Babouin et Hée ont été saisis. L'officier ne m'a rien dit d'autre au cours de cette arrestation. »

La rafle du SIPO-SD ne se limite pas au seul quartier nord de la ville haute. La liste des gens arrêtés transmise par le commissariat de police de Chartres au préfet Le Baube contient neuf noms :

« Doury, secrétaire général de la mairie de Chartres, demeurant rue au Lin, Bourlier, capitaine des pompiers, rue St-Michel, Troufléau, agent d'assurance, 16 boulevard de la Courtille, Millet, entrepreneur en plomberie, rue de Varize, Ligneul, agent d'assurance [erreur du commissariat : celui-ci est expert-comptable], Babouin, agent d'assurance, 16 rue de Beauvais, Manceau, 10 rue St-Thomas, Guilbaud, 27 rue des Lisses, Hays ou Hae, 15 rue de Beauvais. Le nommé Lejeune, demeurant rue de Patay, qui avait été mis en état d'arrestation à été relâché. Les notices concernant les 9 personnes conservées en état d'arrestation vont vous être adressées incessamment [\[27\]](#). »

D'autres arrestations eurent lieu simultanément à Dreux et Nogent-le-Rotrou cette nuit du 24 février 1943.

Accusés d'écouter la BBC.

Plusieurs déformations patronymiques (Manceau au lieu de Marceau, Hays ou Hae à la place de Hée, Guilbaud pour Guilbault), une erreur sur la profession de Ligneul et le caractère incomplet de la liste des Chartrains raflés révèlent les défaillances de la police française soumise au bon vouloir des services de répression des Allemands. Car, en plus de Lejeune, facteur de profession, trois autres hommes arrêtés sont rapidement libérés : Henri Godard habitant 17 rue de Beauvais, Philibert Halgrain, 27 rue de Mainvilliers, et un certain Poli, domicilié rue du Puits-de-l'Ours.

Passés l'affolement et la stupeur, Eugénie Godard, l'épouse d'Henri, réagit énergiquement. Elle fait jouer ses relations professionnelles en alertant à la fois l'administration fiscale qui emploie son mari et sa propre direction aux Ponts-et-chaussées. En moins d'une journée, Henri Godard est libéré avec cet argument imparable, que confirme la fouille de fond en comble de la maison par les Allemands : le couple ne possède pas de poste de TSF !

Sans un déplacement professionnel, Philibert Halgrain, 59 ans, directeur du service de placement de la main-d'œuvre, aurait été arrêté en même temps que les autres. Il est capturé le 25 par les Allemands à son retour de Paris. Coup de chance : quand il est conduit à la prison après une étape préliminaire au siège du SIPO-SD, 16 rue des Vieux-Capucins, le convoi des prisonniers de la nuit précédente est déjà parti à Orléans. Au bout de quelques heures, eu égard au poste qu'occupe Halgrain, le préfet Le Baube intervient pour le disculper des soupçons de « menées antiallemandes » et obtient sa libération. Quant à Poli, aucun élément n'a été retrouvé dans les archives pour expliquer son élargissement.

Toujours ce 25 février, les autres conjointes des hommes arrêtés dans les rues de Beauvais et des Lisses remuent elles aussi ciel et terre. Ayant appris de la bouche d'Irène Babouin l'ampleur de la rafle opérée par l'occupant, Geneviève Hée, enceinte de son troisième enfant, se précipite à la caisse d'allocations familiales du syndicat agricole où travaille son époux et obtient que le directeur,

M. Rebiffet, soit prévenu ; on lui adjoint les services de Marcel Fourmas, jeune comptable né d'une mère allemande en 1919 à Sarrebruck. Celui-ci se souviendra, le 19 novembre 1945 :

« J'ai accompagné le jour même dans la matinée Mme Hée rue des Vieux-Capucins. J'ai été reçu par un civil allemand, petit, assez fort [...] Je lui ai demandé, en commençant à parler allemand avec lui, les raisons pour lesquelles M. Hée avait été arrêté. L'Allemand m'a alors dit qu'il parlait très bien le français et nous nous sommes entretenus dans cette langue. Mme Hée était d'ailleurs à mes côtés.

Au lieu de m'indiquer les raisons de l'arrestation, l'Allemand me fit d'abord un geste vague de la main et sur mon insistance, il me dit en français toujours que M. Hée avait été arrêté "parce qu'on l'avait surpris à écouter la radio anglaise". Mme Hée a alors répliqué que son mari ne s'occupait d'aucune émission anglaise ou française, qu'il se bornait à écouter la musique. [...] Il ne m'a pas dit autre chose en ce qui concerne l'arrestation de M. Hée. Par contre, au moment du départ, cet Allemand m'a ajouté que si je voulais faire libérer M. Hée, je n'avais qu'à lui donner des noms d'autres Chartrains "mauvais Français" et que dans le bien de la France, il fallait agir ainsi. Mme Hée a d'ailleurs été assez outrée de ces paroles et nous avons quitté la Gestapo. »

Andrée Guilbault entreprend la même démarche auprès de la sûreté allemande. Elle est reçue par M^{me} Meyer et un individu dont elle se souvient qu'il était présent lors de la rafle, le chef du SD. L'interprète lui confirme que son mari est accusé d'écouter la radio anglaise et d'en faire la publicité, et que si elle tente quelque chose pour le libérer, son fils de 17 ans sera arrêté à son tour.

Le samedi suivant la rafle, Geneviève Hée retourne avec Marcel Fourmas au siège du SIPO-SD. Le chef allemand en civil lui dit :

« Vous écoutiez la radio anglaise. Je n'ai pas de reçu de votre poste à vous donner. Il vous sera peut-être rendu dans quelques mois. Votre mari a été emmené à Orléans, de là, il ira piocher la terre. Si vous connaissez des personnes qui écoutent la radio anglaise, vous pouvez vous adresser à moi et me le dire. »

Trafics et répression.

Les treize arrestations des 24 et 25 février 1943 ont-elles un dénominateur commun ? La récente capitulation de Paulus à Stalingrad qui a conduit à une répression accrue n'explique pas tout. D'après les confidences de son père, à l'époque receveur municipal,

Roger Joly évoque une affaire de « vols, malversations et fausses factures », dans laquelle auraient été impliqués des militaires de la Wehrmacht ainsi que des Chartrains dont plusieurs employés de la mairie [28]. Nous en avons identifié trois : Elie Bourlier, ainsi que André L. et Georges B. qui échappèrent à la rafle. Le premier, outre ses fonctions de capitaine des pompiers qu'il s'est vu attribuer après l'exode, est le chef du service municipal chargé des achats de denrées et matériels sur réquisitions allemandes. Entre Chartres et Paris, Bourlier et ses complices ont développé un trafic de marchandises en passant des commandes sans ordre de réquisition, revendues ensuite au marché noir. La fraude sera estimée à 13 millions de francs-1945 a minima [29].

Le scandale est révélé début février 1943 par le journal parisien *Le Matin*. Tandis que Raymond Gilbert, maire de Chartres, dont la signature a été usurpée, porte plainte « pour faux en écritures publiques, escroquerie et complicité », la police d'occupation se mobilise pour étouffer l'affaire. L'ordre est donné de muter sur le front de l'Est les soldats corrompus et de déporter Elie Bourlier. Rentré à Chartres en mai 1945 après plus de deux ans de captivité à Mauthausen puis dans un *Kommando* de travail près de la frontière yougoslave, il sera incarcéré à cause des trafics de marchandises qu'il avait organisés avec des militaires allemands entre 1941 et 1943. Avec André L. et Georges B. Bourlier fera l'objet de poursuites judiciaires pour « activités antinationales, escroquerie, faux en écriture et abus de confiance » et des condamnations seront prononcées jusque dans les années 1950.

Quant à René Doury, secrétaire général de la mairie, innocent mais vraisemblablement informé du trafic, il est arrêté afin qu'il ne puisse pas divulguer les noms des individus compromis selon Roger Joly, la rafle des autres Chartrains aurait été organisée pour détourner l'attention de l'opinion locale ; sa thèse est parfaitement crédible.

Raymond Gilbert, auditionné par le juge Billard le 19 novembre 1945, livrera sa version des faits :

« Je me souviens bien d'une arrestation de nombreux Chartrains, au cours du mois de février 1943. Parmi les arrêtés, se trouvait mon secrétaire général Doury, Bourlier et d'autres dont je ne me souviens pas les noms. De ceux que vous m'indiquez, je me rappelle cependant de Ligneul, Guilbault et Babouin. (...) Je me souviens seulement de trois démarches personnelles successives à la Gestapo rue des Vieux-Capucins, en vue de savoir si possible quelle était la cause de ces arrestations et en vue également d'obtenir si possible encore la libération des personnes arrêtées.

À la première démarche, j'ai été reçu par l'officier chef du service, qui ne parlait pas le français, et qui m'a fait savoir, brutalement d'ailleurs, par l'intermédiaire de l'interprète Mme Meyer que je n'avais pas à me mêler des affaires allemandes et que je n'avais pas à insister sur cette affaire. Aucune raison des arrestations ne m'a été fournie. À la seconde démarche, je suis tombé sur un autre officier qui m'a dit ne pas être au courant de cette affaire et de revenir voir le chef de service.

À la troisième démarche, j'ai rencontré l'Allemand Røehm (second de Kreuzer et également l'homme chargé des basses besognes contre la Résistance] à l'entrée de la Gestapo. Il m'a fait entrer dans son cabinet et m'a demandé ce que je désirais. Je lui ai dit que je voulais savoir quelles étaient les raisons qui avaient fait arrêter les quelques Français, et plus particulièrement M. Doury et M. Bourlier ; il m'a répondu qu'il n'avait pas à me donner des renseignements et que d'ailleurs il me conseillait de ne pas insister et de ne pas continuer mes démarches car il pourrait m'en "cuire", le chef étant très indisposé contre moi. Sur mon insistance, M. Røehm m'a dit : "Nous n'avons rien à reprocher à M. Doury au point de vue service, son attitude est correcte à la mairie. Mais une fois que les bureaux sont fermés, on va au café et là, après avoir pris plusieurs consommations, la langue se délie et elle exprime plus clairement ce que pense le cerveau". Il a insisté encore pour que je ne vienne plus faire de démarches à ce sujet [\[30\]](#)... »

L'audition de l'ex-préfet d'Eure-et-Loir, Pierre Le Baube, réalisée le 9 novembre 1945, dix jours avant celle de Gilbert, permet de recouper les propos du maire. Deux mois plus tôt, impliqué dans la répression contre des réseaux de résistance beaucerons, Le Baube a été condamné à mort pour trahison par la Cour de justice du Loiret. Bénéficiaire d'une grâce en mars 1946, il verra sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité. À l'époque, il est incarcéré à Chartres dans l'attente d'un second procès devant la cour d'Eure-et-Loir à cause de son collaborationnisme d'État (le 15 janvier 1946, il écoperà, cette fois, d'une condamnation à vingt ans de travaux forcés) :

« Dès le lendemain matin de ces arrestations, M. Gilbert, maire de Chartres, est venu me trouver à la préfecture et m'aviser du fait. J'ai alors chargé téléphoniquement le commissaire de police de Chartres de recueillir et de me fournir tous renseignements utiles sur les motifs de ces arrestations massives. Le commissaire lui-même ou un inspecteur, je ne me souviens plus, sont venus me dire par la suite que ces arrestations auraient été effectuées en raison de conversations tenues dans un café, une brasserie, la première sur le chemin de la préfecture, à la place des Épars, sur la gauche. J'ignore par contre qui a pu tenir les propos dont il s'agit dans ce café. J'ignore également quels ont été ces propos.

Le jour même qui a suivi ces arrestations ou le lendemain au plus tard, M. Gilbert et moi nous sommes allés voir le Feldkommandant, en même temps d'ailleurs que je lui confirmais le but de ma démarche et que j'avisais les services de M. de Brinon [« ambassadeur » du régime de Vichy auprès des Allemands] à Paris. Le Feldkommandant nous a répondu que toutes ces arrestations étaient faites pour assurer la sécurité de l'armée allemande. Malgré notre insistance, nous n'avons pu en savoir davantage. Je suis allé ensuite à la police de sûreté allemande, rue des Vieux-Capucins, toujours pour m'enquérir des raisons des arrestations, mais je n'ai pu y obtenir que la même réponse. »

Pourtant, Pierre Le Baube connaît bien Kreuzer, le chef du SIPO-SD, dont il lui est arrivé de partager la table lors de réunions privées jusqu'au début de l'année 1944 [\[31\]](#). En outre, il indique qu'il n'a pas fait de démarches à Orléans :

« C'était le rôle du préfet régional que j'avais également avisé. Je ne sais pas s'il est intervenu. [...] J'ajoute enfin que les Allemands étaient très laconiques lorsqu'il s'agissait d'arrestations ayant été effectuées par eux. Ils répondaient à nos questions soit à côté, soit incomplètement ou même pas du tout. Ils se méfiaient des Français. »

Les vivants et les morts

Les raflés sont immédiatement incarcérés à la prison de Chartres, puis transférés dès le lendemain, 25 février, à celle d'Orléans. Parmi les neuf prisonniers chartrains, les quatre voisins, Ligneul, Hée, Babouin et Guilbault, « ennemis de l'Allemagne », sont soumis à un simple interrogatoire d'identité et ne font l'objet d'aucune brutalité physique. Moins d'une semaine plus tard, ils sont transportés dans le camp de transit de Royallieu à Compiègne, antichambre de la déportation, où ils demeurent près de deux mois. Fernand Guilbault adresse à sa femme et à son fils un message de

bonne santé daté du 14 avril. C'est le dernier qu'il envoie. Il contient cette phrase sibylline au sujet des personnes qui l'ont dénoncé : « Votre appréciation sur le départ de Chartres est juste mais surtout ne dites rien... »

Pendant ce temps, Geneviève Hée, recueillie par sa mère pour le restant de sa grossesse à Brezolles, dans le nord de l'Eure-et-Loir, reçoit une lettre de son mari, l'informant qu'il a quitté Compiègne le 16 avril 1943 pour une destination inconnue. Celle-ci s'avère être le camp de concentration de Mauthausen, en Haute-Autriche, près de Linz et du Danube, que les déportés découvrent au bout d'un effroyable voyage en train. Leurs épouses apprendront seulement en janvier 1944 le lieu de détention outre-Rhin de leurs maris grâce à une carte postale succincte.

Fernand Guilbault ne supporte pas les privations, la nourriture infâme et les mauvais traitements. En juillet 1943, il est classé « convalescent à demeure » par le médecin SS, c'est-à-dire inapte au travail. Il passe presque cinq mois à l'infirmerie du camp avant de s'éteindre le 4 décembre 1943 sans que ses compagnons de Chartres aient connaissance de sa mort.

Édouard Babouin subit un sort identique. Le déporté de 47 ans a rejoint l'infirmerie en même temps que Guilbault. Il souffre d'hydropisie et d'œdèmes. En dépit des colis envoyés par sa femme, son état de santé demeure précaire. En mars 1944, il est affecté au *kommando* d'Hartheim, un camp de travail annexe réputé pour son taux de mortalité très élevé. Sa famille ne reçoit que trois lettres et perd le contact avec lui à la fin du printemps 1944. Longtemps après la guerre, elle apprendra la date de son décès, le 31 juillet 1944.

Selon René Ligneul, Babouin aurait été conduit au « château » de Hartheim pour servir de cobaye à des expérimentations pratiquées par des médecins nazis :

« Ou bien le camarade succombait aux expériences ou bien lorsqu'il n'était plus possible de se servir de lui, on le piquait et il mourait en quelques minutes. »

Un autre rescapé, G. Dutaur, avance une autre thèse. Babouin aurait été victime des « cars noirs », ces chambres à gaz ambulantes [32] :

« On les entassait dans des cars, ensuite, en cours de route, par une simple manette, on mettait les gaz dans le car, [...] en arrivant, à Gusen souvent, il n'y avait qu'à les conduire au crématoire... »

René Ligneul et Didier Hée réussissent quant à eux à survivre malgré leur délabrement physique. Le premier, dont les dernières nouvelles remontaient à novembre 1944, revient à Chartres le 25 mai 1945 en provenance d'Ebensee, un camp secondaire de Mauthausen, au prix d'un détour improbable par Naples et Marseille. Le second, qui avait été transféré au cours de l'été 1944 dans un *kommando* à Ludwigsburg, près de Stuttgart, retrouve sa famille le 9 juin 1945.

Plusieurs mois après la capitulation de l'Allemagne nazie, le sort de quatre des neuf déportés du 24 février 1943, Édouard Babouin, Fernand Guilbault, André Troufléau et René Doury, demeure officiellement inconnu. Leurs proches n'ont plus d'espoir. Ce pressentiment est attesté dans plusieurs documents du dossier judiciaire Touseau. Le 7 septembre 1945, René Ligneul déclare au juge Billard :

« Sans en avoir la certitude absolue, il y a lieu de croire que M. Babouin est bien mort en Allemagne. »

Le 6 octobre, Irène Babouin confie à un commissaire de police : « Mon mari est mort en Allemagne. » Ce même mois, une autre note signée par les dames Babouin et Guilbault et les sieurs Ligneul, Godard et Hée, adressée au Comité départemental de libération, indique à propos des deux voisins portés manquants : « Les renseignements en notre possession permettent d'affirmer qu'ils sont morts... » Les décès de Babouin, Guilbault et Troufléau (à Hartheim le 3 juillet 1944) seront attestés en mars 1946. *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* s'en fait l'écho dans son édition du

5 avril. La mort de René Doury, survenue le 23 avril 1945 à Mauthausen, sera révélée en juillet 1946.

Une cérémonie officielle présidée par André Gagnon, maire de Chartres, en présence des familles des disparus, est organisée le 16 avril 1946 afin d'honorer la mémoire des trois « victimes de la barbarie nazie » dont deux, Babouin et Troufléau, ont été des combattants de la Grande guerre. À la suite de l'office religieux dans la cathédrale, un rassemblement a lieu devant le monument aux morts de 1914-1918 sur la Butte des Charbonniers, marqué en particulier par l'allocution de René Ligneul, président du Comité départemental des déportés et internés résistants et patriotes de septembre 1945 à juin 1946 :

« Me reportant par la pensée trois années en arrière, je revois mes compagnons de misère dans le wagon qui nous emportait vers les bagnes allemands. Groupés tous depuis notre arrestation, nous avons réussi à ne pas être séparés et c'est ensemble, dans le même wagon à bestiaux, que nous sommes partis pour l'exil. Pendant trois mois, nous avons vécu dans les blocks 18, 19 et 20 du camp de Mauthausen, nous soutenant mutuellement, surtout moralement, les uns et les autres. Mais le 15 juillet 1943, la destinée devait nous séparer de ceux dont nous honorons la mémoire en ce jour [...]. Cette séparation, nous l'espérions momentanée et de courte durée. Elle devait être définitive, puisque jusqu'à notre libération, nous sommes restés sans nouvelles de ces trois amis et nous ne devions pas les revoir. [...] Je crois que l'on n'a pas insisté suffisamment sur les souffrances morales endurées par ceux d'entre nous qui, malades, se trouvaient enfermés dans ces antichambres de la mort que constituaient les infirmeries.

Entassés par trois ou quatre, quand ce n'est pas par six dans des couchettes de 80 centimètres de largeur, le plus souvent sans linge de corps, avec des camarades de toutes nationalités, privés de soins, privés d'amis, sans personne à qui confier leurs dernières volontés, sans aucun secours religieux, il ne restait à nos camarades qu'à attendre la mort avec la perspective du crématoire qui ferait disparaître leur corps. »

Seul le nom d'Édouard Babouin est gravé sur le monument des victimes chartraines des guerres françaises du xx^e siècle. Celui de Fernand Guilbault figure sur le monument aux morts de la ville de Lucé avec la mention « déporté politique à Mathausen (sic) » : le couple Guilbault possédait une propriété dans cette commune

voisine de Chartres, où la veuve s'installa en 1946, jusqu'à sa mort en 1953, pour fuir la proximité des Touseau.

Enfin, les deux déportés politiques ont été reconnus « Morts pour la France » en février 1947 sur la décision du ministre des Anciens combattants de l'époque, François Mitterrand.

Pendant leurs premiers mois de captivité, Ligneul et Hée ont partagé avec Guilbault et Babouin l'obsession d'essayer de comprendre pourquoi ils avaient été arrêtés.

Le 16 juin 1945, René Ligneul déclarera au juge Billard :

« Évidemment, je ne me cachais pas pour dire mes opinions et dire entre amis que j'écoutais la radio anglaise, et cela même dans les cafés, quand je me retrouvais avec des gens de connaissance, et j'observais cependant certaines prudenances et ne criais pas ces choses sur les toits. »

Mais les éventuelles imprudences commises en société par l'expert-comptable de la rue des Lisses n'ont pas pu à elles seules provoquer l'arrestation de cinq chefs de famille, par ailleurs peu enclins à militer, encore moins à résister.

Au retour de leur déportation, les deux rescapés commencent donc leur enquête personnelle. Dans une lettre au commissaire de la république près le tribunal de Chartres, datée du 28 juin 1945, René Ligneul annonce que l'enquête « promet des résultats intéressants dont communication sera faite dès que possible à M. le juge d'instruction ». Ils sont arrivés à la même conclusion : leur malheur provient des deux femmes Touseau...

La photographie de la honte

Dans la nuit du 15 au 16 août 1944, tandis que l'avant-garde de l'armée américaine progresse lentement en direction du centre-ville, la résistance s'est organisée autour de quatre points d'appui : la préfecture, rue et place Collin-d'Harleville, l'immeuble de l'institution Guéry situé juste en face (il sert de mairie provisoire depuis la destruction partielle de l'hôtel Montescot par l'aviation américaine lors du bombardement du 26 mai 1944 [33]), l'hôtel des Postes sur le boulevard Sainte-Foy (aujourd'hui boulevard Maurice-Viollette) et l'hôtel du Duc de Chartres sur la place des Épars.

Le 16 août 1944 était un mercredi, chaud et orageux, se souviennent les témoins. Parmi eux, Hélène Billard, alors âgée de 22 ans, raconte sa traversée matinale de la ville qui semble morte, la quasi-totalité de la population s'étant réfugiée dans les abris souterrains :

« Mon mari et moi habitons à Luisant, au bord de la route nationale. Nous avons décidé de nous réfugier chez mes parents dans le quartier de la Roseraie à Chartres, à l'autre bout de l'agglomération. Vers dix heures du matin, on est partis chacun à vélo. Tout était absolument calme. Nous n'avons rencontré personne dans la rue entre Luisant et Chartres. Tous les volets des maisons étaient fermés. Au pont Saint-Vincent, limitrophe des deux communes, des soldats allemands s'affairaient au minage du pont. Ils nous ont laissé passer.

La place des Épars était déserte à l'exception d'un groom devant l'hôtel du Grand Monarque. Il n'y avait personne devant l'hôtel de France, siège de la Kommandantur. Et puis, à la hauteur de la Poste, un cafetier nous a apostrophés : "Vous allez vous faire tirer comme des lapins !" Nous avons atteint la place Châtelet sous un crépitement de pierres qui tombaient autour de nous.

À côté du Clos-Pichot [devenu parc André-Gagnon], à notre grande surprise, nous sommes tombés sur une colonne de soldats noirs qui progressait prudemment le long de la ligne de chemin de fer. On s'est arrêtés de pédaler quand un soldat nous a mis

en joue. À cet instant, un char est arrivé. Il en est descendu un militaire blanc qui s'exprimait dans un français impeccable : "Remettez-vous, vous êtes libérés, je suis un gendarme originaire de Chartres..." Il nous a dit que sa troupe essuyait des tirs ennemis depuis les clochers de la cathédrale. On s'est rappelé la pluie de pierres : elle était la conséquence des tirs de riposte américains sur les tours... »

Vers 10 h 30, guidé par le gendarme français, un certain Pajot, ce même char léger américain débouche de la rue Sainte-Même et stationne devant la préfecture.

À partir de ce moment, la foule en liesse commence à envahir le secteur en dépit des avertissements lancés par les libérateurs, car les combattants des deux camps continuent à tirer. Sur la place Collin-d'Harleville, une unité américaine pointe un canon de 37 millimètres en direction des clochers de la cathédrale. Des combattants FFI s'interposent pour les dissuader de mettre leur plan à exécution.

Rancœurs et règlements de comptes.

Dès le lever du jour, les premières arrestations de collaborateurs par les FFI s'effectuent, dont celle de Georges, Germaine et Simone Touseau. Le travail d'interprète que cette dernière a effectué entre 1941 et 1943 au service de l'occupant, la relation intime qu'elle a entretenue avec un soldat allemand et la naissance d'un enfant sont de notoriété publique. Pour ces motifs, la fille cadette et ses parents sont interpellés à leur domicile. Simone enfile une blouse claire de ménagère par-dessus sa robe à carreaux. Elle refuse de se séparer de son bébé. Elle y est pourtant forcée. Il est ordonné à Annette, sa sœur aînée, non concernée par la mesure coercitive, de rester dans la maison familiale pour s'occuper de l'enfant. Puis la troupe armée emmène ses prisonniers vers la rue Collin-d'Harleville.

Dans son livre, Roger Joly indique prudemment que la décision d'arrêter les collaborateurs et de les rassembler à la préfecture serait venue de policiers du commissariat. Il tient cette information du commandant Pierre Grima, désigné en juillet 1944, comme

responsable de l'organisation de la libération de la ville. Ce dernier affirme que l'ordre aurait pu être donné par les gardiens de la paix Jean Alès ou Gaston Parisel [34]. Rien n'est moins sûr ; le commandant Planche, chef de corps de la gendarmerie, aurait pu également ordonner la mise en garde à vue de plusieurs personnes suspectes.

Et pourquoi pas cet autre gardien de la paix, Louis Pennanec, l'homme blond, habillé en civil avec cravate et chemise blanche à manches courtes, qui se trouve à moins d'un mètre de Simone Touseau et de son bébé sur la célèbre photo, et qui s'attribua a posteriori le rôle de « recruteur Front national, chef de la résistance policière » à Chartres ? Nous avons exhumé des Archives départementales d'Eure-et-Loir un rapport rédigé par lui, daté du 6 décembre 1944, à exploiter toutefois avec prudence [35]. En effet, le nom de Louis Pennanec n'apparaît nulle part dans les récits officiels sur la Résistance et la Libération en Eure-et-Loir.

Né le 6 février 1914 à Paris, cet enfant de l'Assistance publique s'était engagé en 1934 dans un régiment de défense contre les aéronefs. En février 1943, à sa demande, il obtint d'être versé dans la police « pour ne pas être susceptible d'être mobilisé à la défense de nos côtes contre les alliés ». Il courait néanmoins le risque d'être amené à participer à la lutte contre la Résistance et à la persécution des juifs.

Par son mémoire, Louis Pennanec veut prouver à sa hiérarchie du ministère de l'Intérieur qu'il a joué un rôle de premier plan avant et pendant les événements du mois d'août 1944 :

« Quelques jours avant la libération de Chartres [...], j'allai trouver M. le préfet Serre (successeur du préfet Le Baube à partir de janvier 1944), en lui indiquant ma qualité de gardien de la paix, et de résistant, recruteur et chef de la résistance au commissariat de police, afin que ce dernier prenne les dispositions pour éviter le pillage qui commençait à s'organiser [...]. Le 15 août 1944, sachant que les Américains rentreraient dans Chartres, je suis venu au commissariat organiser avec l'aide des sous-brigadiers Garnier et Rousseau la participation pour la libération de Chartres, avec première mission : la récupération des armes. [...] Le 16 août 1944, j'ai eu une explication avec M. l'officier de paix Dannequin, en présence de M. Chadel, le nouveau

préfet, et du lieutenant Grima, commandant de la place. Après cette entrevue, M. Chadel me reconnut comme responsable de la police. Le matin du 16 août 1944, le commandant de la Feldgendarmarie, avec deux de ses hommes, est venu à mon domicile afin de procéder à mon arrestation. De plus, en mission dans la ville, ce dernier m'a poursuivi. M. le préfet me donna pour mission la reconnaissance des ponts et de l'effectif des hommes allemands restant dans Chartres. Je le fis avec la moto du commissariat conduite par le gardien de la paix Dion. J'eus quelques difficultés avec les Allemands sur la Porte Morard. [...] À mon retour, le préfet m'envoya en reconnaissance sur le pont de Lucé. Là, je faillis être tué par les Américains qui occupaient ce pont. À mon retour, j'organisai la défense du pont de la Courtille et de la Porte Morard. [...] Vers douze heures, de retour au commissariat, de nombreuses patrouilles furent organisées pour commencer le nettoyage et l'arrestation des Français agents de la Gestapo. Les inspecteurs Boucher et Rousset se signalèrent particulièrement par leur sang-froid. Le secrétaire Alès commandait un groupe pour la défense des Trois-Ponts et se distingua personnellement par son attitude. [...] Du 15 au 17 août 1944 au soir, le personnel du commissariat, sauf quelques éléments douteux, fut sous les armes. Le 18 août 1944, le service normal fut rétabli au corps urbain de Chartres. Je continuai avec les inspecteurs Boucher et Rousset les actions de nettoyage et d'épuration, le secrétaire Alès faisant les procédures. »

Précisons que le préfet Jean Chadel, ancien secrétaire général de Jean Moulin, dont il est question ici a été nommé par le gouvernement provisoire de la République française au printemps 1944 mais n'a rejoint son poste qu'à la Libération.

En cette matinée du 16 août, affluent donc à la préfecture les personnes arrêtées sous le coup de l'excitation collective qui règne dans les rangs de la résistance locale, sont gonflés par des éléments de la « vingt-cinquième heure », une cinquantaine tout au plus, en majorité de jeunes adultes. L'époque est propice à l'épanchement des rancœurs et aux règlements de compte. Les opportunistes cherchent à se draper dans la posture des héros en traquant sans risque le menu fretin de ceux qui se sont compromis avec l'ennemi. À quelques exceptions près, les « vrais collaborateurs », investis localement dans la Milice ou les partis pro-nazis, tels le PPF et le RNP, ont fui depuis la veille ou l'avant-veille, ou bien se cachent. Ils seront repris tôt ou tard. C'est alors que se produisent les premières exécutions.

Dans les éditions du 15 septembre 1944 de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, journal d'inspiration radical-socialiste qui vient de reparaître après s'être sabordé en juin 1940, et de *L'Écho républicain* figure un communiqué de la préfecture qui résume les mesures d'épuration prises depuis la Libération : « C., M. et R., membres du PPF, agents de la Gestapo, ont été fusillés dans la cour de la préfecture le 16 août au matin alors que les Allemands se trouvaient encore en ville... ».

« Fusillés » est un grand mot. « Exécutés d'une balle dans la tête » conviendrait mieux. Un compte rendu du capitaine Altenburger, l'un des chefs de la résistance locale, apporte des détails supplémentaires :

« Les trois individus exécutés le 16 août au matin dans le réduit donnant sur la cour intérieure de la Préfecture ont été condamnés à mort par une cour martiale composée de huit ou neuf membres [36]. »

Quant à ceux fournis par Roger Joly, présent en préfecture ce matin-là, ils témoignent de l'aspect sordide de l'opération :

« Voici trois hommes coupables, paraît-il, de dénonciations. Marcel Cadieu, de Sours, arrive. Je crois comprendre que l'un de ces hommes l'a dénoncé. Certains invitent Cadieu à descendre le mouchard et lui tendent un pistolet. Cadieu refuse et propose à l'homme de venir avec lui se battre contre les nazis, ce que celui-ci, blême de peur, accepte avec toute la véhémence du désespoir. Mais un autre je crois qu'il s'agit de Fontaine, un inspecteur auxiliaire de police ne l'entend pas de cette oreille. Il tire, presque à bout portant, plusieurs balles dans la tête du malheureux. Sa main tremble et plusieurs coups passent à côté. Finalement l'homme s'effondre et son corps est traîné dans les toilettes. Les deux autres seront exécutés dans ces mêmes toilettes... [37] »

La légalité de la procédure paraît douteuse. Cette histoire de cour martiale a vraisemblablement servi à dissimuler trois authentiques meurtres commis par des « résistants » incontrôlables. Les mentions chronologiques qui figurent sur les actes de décès des trois membres du Parti populaire français sont éclairantes à cet égard. Le premier, Auguste C., manœuvre de 28 ans, originaire d'Angers, domicilié 3 rue de l'Abreuvoir-Saint-Jean, a été tué à

7 heures du matin. Le deuxième, André M., cuisinier, demeurant 7 rue du Cygne est mort à 10 heures. Quant au troisième, André R., peintre de 26 ans, habitant 8 rue du Puits-de-l'Ours, il a été abattu vingt minutes plus tard. Ce qui signifierait que ladite cour martiale a été réunie à trois reprises ce matin-là...

Dans une telle ambiance, les violences dans la préfecture vont se poursuivre pendant des heures.

Simone et les collaborateurs.

Parmi les premiers civils parqués là de force depuis le début de matinée, Georges Touseau est frappé d'un coup de crosse dans le ventre parce qu'il a osé protester contre l'arrestation de sa famille. Et Simone est marquée au front avec un fer rougi au feu qui laisse la marque boursouflée d'un double cercle, sans que l'on puisse savoir aujourd'hui pourquoi elle fut la seule des tondues chartraines à subir ce traitement. Mais, au même moment, dans d'autres lieux en France, on retrouve la pratique des mêmes sévices lors de la tonte des femmes.

Rapidement, sa fébrilité empire, car elle est séparée depuis plusieurs heures de son enfant qui a besoin d'être allaité. Ému, un chef de la Résistance, dont nous ignorons l'identité, finit par autoriser qu'on la conduise auprès de son bébé. Avant 11 heures, juste avant l'arrivée de la grande foule des Chartrains aux abords de l'hôtel des Ligneris, un soldat FFI l'escorte, fusil en bandoulière, pour un trajet aller-retour entre la préfecture et la rue de Beauvais.

Simone et son gardien quittent la préfecture non pas par la grille en fer forgé de la cour d'honneur, mais par la porte en bois massif qui communique avec la cour des communs. À dix mètres de là, ils découvrent le premier char américain qui stationne dans la rue depuis quelques minutes. Des G.I's et des résistants convergent vers la place dans une ambiance survoltée. Le photographe Ralph Morse est arrivé dans le sillage du blindé. Il se tient accroupi sur le trottoir en face de la préfecture, à l'intersection de la place Collin-

d'Harleville et de la rue Sainte-Même. Il photographie deux FFI en train de viser la cathédrale. Des coups de feu claquent. À cet instant, Simone se trouve au milieu du carrefour. Affolée, elle se précipite vers Morse pour s'abriter du danger. L'homme a le réflexe de se servir de son appareil, avant de se diriger vers la place des Épars. Il reviendra plus tard.

Le FFI chargé de veiller sur Simone s'appelle Pierre L. Il n'a pas encore vingt ans et son engagement dans la Résistance date opportunément du matin même. Il est le fils d'Adolphe L., prospère commerçant dont le magasin principal, à l'enseigne des Produits Félix Potin, est situé à l'angle des rues Marceau et du Cygne. Au milieu des années 1930, Adolphe L. était fiché par la police comme adhérent aux Croix-de-feu. Il fut aussi voisin des Touseau jusqu'en 1936 quand ceux-ci tenaient leur crèmerie située à l'autre extrémité de la place Marceau.

Malgré une différence d'âge de trois ans, il est évident que Simone et le fils L. se connaissent. Ils sont issus du même milieu social et de la même sphère politique. Mais tout les sépare désormais. De fait, le jeune FFI accomplit sa mission avec zèle, en moins d'un quart d'heure. Il accompagne Simone jusqu'à son domicile où celle-ci récupère son enfant et remplit à la va-vite un baluchon de linge de première nécessité celui que l'on verra tout à l'heure porté par son père. Puis il ramène le duo dans la cour de la préfecture où le bébé peut enfin être allaité.

Les gardiens ont ordonné aux prisonniers de se ranger contre les murs de la cour, parallèles à la rue Sainte-Même et à la place Collin-d'Harleville, et de garder le silence en attendant qu'on décide de leur sort. Plus le temps passe, plus les clameurs de liesse populaire dans les rues voisines enflent aux oreilles des captifs. L'après-midi est déjà bien entamée quand Robert Capa et Ralph Morse réussissent à pénétrer dans l'enceinte de la préfecture. Ils s'approchent au plus près des prisonniers et déclenchent leurs appareils.

Objets d'une véritable mise en scène – est-ce Capa qui l'a demandé ? –, les sujets sont adossés sur quatre rangs au portail qui sépare la cour du passage fermé par une porte cochère donnant sur la place Collin-d'Harleville. 29 personnes sont ainsi exhibées : 19 femmes, 9 hommes et un bébé. Qui sont ces prisonniers rassemblés et contraints de poser pour Robert Capa ? Une gageure, assurément, que de réussir à les identifier, en raison de la raréfaction des témoins directs, en raison aussi de la tonte des cheveux qui gêne la reconnaissance des visages féminins.

Onze femmes, les premières prisonnières du matin, ont en effet été tondues, punies pour avoir « fait la vie avec les Boches ». À l'exception de Germaine et de Simone Touseau, ce sont des filles des milieux populaires ; parmi elles, deux ou trois prostituées. Un ordre du capitaine Altenburger, à la mi-journée, exigeant que cessent les représailles dégradantes, a permis aux autres d'échapper à l'humiliation. Précisons qu'au moins deux autres femmes demeurant en basse ville et dans les faubourgs de Chartres (sans parler de quelques habitantes des communes périphériques, comme à Mainvilliers) ont eu également les cheveux rasés ce 16 août 1944 par des voisins. Elles étaient accusées « d'avoir fait plus que des ménages » chez des officiers allemands. Celles-là auront pu échapper à l'outrage public.

Notons qu'entre les 15 et 20 août 1944, d'autres opérations de tontes collectives eurent lieu en Eure-et-Loir, notamment à Maintenon, Thivars et Nogent-le-Rotrou. D'après James Wellard, correspondant du *Sunday Times* à Nogent, seize femmes âgées de 20 à 60 ans furent tondues car elles étaient accusées d'avoir renseigné l'ennemi sur la Résistance dans le Perche [38].

Pour autant, le caractère désordonné et arbitraire d'une partie des arrestations saute aux yeux. En voici deux exemples.

Née le 5 mai 1908 à Chartres, Yvonne S. s'est mariée en 1932 à Jacques G. Après la défaite de 1940, alors que son mari est prisonnier de guerre en Allemagne, elle devient la maîtresse d'un

policier du commissariat de Chartres, Abel Raux, surnommé « Belle Gueule ». D'après sa fille, l'humiliation subie le 16 août 1944 serait la conséquence de la rupture tumultueuse intervenue quelques mois auparavant entre les deux amants. L'hypothèse est renforcée par le fait que c'est Abel Raux qui a procédé à son arrestation. Yvonne témoigne dans le documentaire d'Arte diffusé en 1994 :

« J'étais sur le pas de la porte de la maison de mes parents [6 place de l'Etape-au-Vin], avec mon père, ma mère et ma fille de onze ans, lorsqu'un agent de police s'est jeté sur moi avec un grand revolver, il m'a prise par le bras et m'a emmenée à la préfecture. J'ai été mélangée avec d'autres personnes. On m'a assise sur une chaise et un coiffeur de Chartres m'a coupé les cheveux, sans raisons ni explications... J'ai été complètement rasée... J'avais de la haine, si j'avais pu les tuer, je l'aurais fait. Je voulais me suicider, je me suis dit : je vais perdre mon emploi au tribunal, mon mari va divorcer, je vais être la honte dans toute la ville, je n'aurai plus qu'à m'en aller... [39] »

Quant à Christophe Navellou, né en 1925 à Poisvilliers au nord de Chartres, il a vu sa vie tenir à un fil en ce jour d'hystérie collective. Le matin du 16 août, vers 10 heures, ce manoeuvre d'à peine 19 ans, domicilié place Saint-Pierre en basse ville, assiste fortuitement à l'explosion du pont de la Courtille provoquée par les Allemands en retraite. Il se précipite pour donner l'alarme à l'arsenal des pompiers situé près de la mairie. Quand il revient sur le lieu de la déflagration, perché sur le marchepied du camion des secours, il est pris à parti par des résistants de la dernière heure qui l'accusent d'être le poseur de la bombe. Tandis qu'il proteste et se débat, il est emmené à la préfecture, photographié avec le groupe des « collabos » par Capa, puis emprisonné à la maison d'arrêt. Les démarches multiples menées auprès des autorités par sa grand-mère Juliette Charpentier-Lebouleux et sa mère Emilia Charpentier-Navellou aboutiront tardivement à sa libération le 4 octobre 1944.

Les « coiffeurs ».

Selon Roger Joly, qui n'a pas assisté à l'opération, ce sont deux coiffeurs « résistants » qui auraient procédé à la tonte des femmes :

un dénommé Mazeppa et Edmond G. Il est avéré qu'un autre coiffeur professionnel a été sollicité : Alfred Charlot refusa son concours, mais prêta sa tondeuse mécanique.

Mazeppa est un personnage à l'existence hypothétique, identifié vaguement comme commis coiffeur. Si son patronyme est cité par Roger Joly, c'est parce que ses amis de jeunesse, le futur bâtonnier du barreau de Chartres Yves Baranez et le charcutier Jacques Gérard, le lui ont soufflé [\[49\]](#). Comme Joly, les deux jeunes gens, sympathisants du mouvement Libération-Nord, ont rallié l'armée FFI le matin du 16 août. Sitôt armés, et après avoir salué l'arrivée des premiers blindés américains sur la place des Épars, ils sont intégrés dans une patrouille de reconnaissance chargée de sonder le secteur de la Porte-Guillaume en basse ville. En chemin, vers 11 heures, ils atteignent le site de la préfecture.

Ils ont raconté, dans des entretiens séparés, la même scène : celle d'une femme installée sur une estrade posée sur le trottoir devant le grand portail de la préfecture, tondue par Mazeppa, un gars de grande taille, mince, de type bohème, les cheveux noirs, ondulés et assez longs. « Le type présentait un miroir à sa victime après chaque mèche coupée », précise Yves Baranez. Un troisième témoin, Jean F., âgé de 11 ans au moment des faits, a confirmé avoir assisté au spectacle en compagnie de ses parents, au milieu d'une foule hurlante. Pour autant, presque toutes les tontes ont été réalisées dans la cour des communs à l'intérieur de l'enceinte de la préfecture, comme en témoigne une autre photographie de Robert Capa où l'on aperçoit sur le sol les débris de plusieurs chevelures féminines. Donc hors de vue de la population qui a envahi la place Collin-d'Harleville depuis la mi-journée, et qui est contenue par la grille monumentale de l'hôtel des Ligneris.

La présence du second coiffeur est en revanche beaucoup plus crédible. Nous pensons même qu'Edmond G. a pu être l'unique tondeur des femmes tant il correspond étrangement à la description

faite plus haut du dénommé Mazeppa : d'assez grande taille, mince, teint mat et cheveux noirs ondulés.

Edmond G. est né le 1^{er} avril 1914 à Paris. Victor, son père, plombier mobilisé comme simple soldat, est mort en octobre 1918 à l'âge de 29 ans dans un hôpital de campagne allemand des suites de ses blessures ; Laure F., sa mère, a succombé lors d'un bombardement sur la capitale. Grièvement blessé lui-même, reconnu pupille de la Nation en 1921, Edmond G. a passé plusieurs années de convalescence à l'hôpital de Berck. Formé au métier de coiffeur, il exerce dans un minuscule salon masculin installé sur la commune de Mainvilliers, à l'intersection des rues de la République et Philarète-Chasles, en bordure de Chartres. Pendant l'Occupation, il a fait partie d'un réseau local de résistance coordonné par Marie-Louise Leplâtre, pâtissière rue du Soleil d'Or –, pour lequel il a caché un aviateur anglais dans une pièce au-dessus de sa boutique. Par ailleurs, il est parvenu à se faire embaucher comme coiffeur à la prison de la rue des Lisses, où il a servi de boîte à lettres pour les résistants arrêtés. Sur la photographie de la Tondue de Chartres, Françoise G.-M., la fille d'Edmond, est l'enfant de sept ans qui se trouve en compagnie de sa mère Berthe, en arrière-plan, à droite de Simone Touseau.

Le cortège des « maudites »

La dispersion des femmes, tondues ou non, est ordonnée dans le milieu de l'après-midi.

En dépit d'une rumeur tenace, toutes n'ont pas fait l'objet d'une mesure immédiate d'emprisonnement à la maison d'arrêt de la rue des Lisses. Seulement trois d'entre elles ont été internées ce soir-là : les sœurs C., Jeanne (24 ans), dactylographe et Marcelle (21 ans), vendeuse qui seront condamnées le 18 mai 1945 à respectivement quinze et cinq ans de dégradation nationale par la chambre civique d'Eure-et-Loir –, ainsi que Denise B. (18 ans) domestique, accusées de s'être prostituées avec des militaires allemands.

Les autres sont condamnées à subir une promenade vexatoire sous les insultes et les quolibets jusqu'à leur domicile, parfois par des chemins détournés, comme Yvonne S., afin de faire durer le plaisir de leurs bourreaux. Témoin du passage de l'exhibition ambulante, Guy L., né en 1930, habitant la rue du Grand-Faubourg, se souvient de la halte imposée à un groupe de femmes tondues sur les marches de l'hôtel des Postes. Roger Joly évoque quant à lui une plaisanterie de mauvais goût :

« On les aurait emmenées aux Grands-Prés [en basse ville], dans l'intention, leur répétait-on, de les fusiller ! Et là, on les aurait libérées, les condamnant seulement à retraverser la ville, exhibant leur honteuse calvitie [41]. »

Néanmoins, pour plusieurs d'entre elles, la mise en détention est seulement différée de quelques heures ou quelques jours tellement la pression de la vindicte populaire est forte. Ainsi, entre le 17 août et le 6 septembre, le registre d'écrou de la prison de Chartres révèle 25 incarcérations de femmes « passagères » ce qualificatif officiel désigne les détenus en transit avant leur transfert dans une autre prison sur décision du nouveau préfet Jean Chadel [42]. Celles-là sont soupçonnées d'avoir participé à des dénonciations de Français aux Allemands. En outre, des femmes sur qui pèsent des accusations moins graves sont astreintes à un pointage quotidien au commissariat de police.

Au moment de l'évacuation des femmes tondues hors de la préfecture et de la formation du cortège des « maudites » à travers les rues de la ville, famille Touseau en tête, l'expression de la foule révèle la trivialité des sentiments, des attitudes et des comportements. La jouissance patriotique hystérique côtoie le voyeurisme malsain, les saillies obscènes sont autant de pulsions meurtrières. Elles rappellent le besoin vital de représailles et de victimes expiatoires pour venger les vexations subies depuis 1940, aussi sans doute pour exorciser les innombrables lâchetés commises pendant l'Occupation. Mais il y a encore un autre aspect.

Pour l'historien Fabrice Virgili, spécialiste du sujet et auteur de *La France « virile »*, la Libération est l'expression d'une violence sexuée et voit l'émergence d'une nouvelle posture du masculin [43]. La France était couchée, horizontale, soumise (féminine), elle se redresse, redevient verticale (masculine). « Châtier le corps des collaboratrices relève d'une impérieuse nécessité de laver la « souillure » laissée par l'occupant. [...] Seul le marquage par la tonte peut en effacer la honte. »

Depuis qu'il est arrivé dans l'enceinte de la préfecture et qu'il l'a vue prisonnière, avec le bébé blotti contre son sein et sa brûlure au front, Robert Capa a été naturellement frappé par l'image. Alors que le cortège quitte la préfecture, il se trouve derrière la famille Touseau dont il fait un instantané de dos. Pour prendre cette photo de face et en avant de la procession, il lui a fallu fendre la foule, en baroudeur aguerri, et se presser pour pouvoir se positionner et cadrer la scène. Il est dans l'action et il lui faut aller très vite. Son collègue Ralph Morse, empêché par la multitude, n'a pas réussi à le suivre à l'avant-garde de la parade punitive.

La foule enserre Simone, elle la suit et l'entraîne en même temps. Les visages sont avides. Il y a un spectacle à regarder. Les femmes tiennent leurs enfants par la main, comme pour leur dire : « Voilà ce qui arrive aux adultes qui désobéissent ! » Simone est l'exemple à ne pas suivre, elle symbolise la lie de la féminité. Privée de sa chevelure, elle ressemble à un cadavre, à une sorcière. La foule a-t-elle conscience de vivre une page d'histoire ? Rien n'est moins sûr. Elle semble se contenter de savourer le moment présent, sans retenue. Observez notamment l'hilarité béate du gardien de la paix à droite sur le cliché... Toutefois, elle n'est pas réunie là par hasard, elle juge. Et elle juge sévèrement, impitoyablement, la « coucherie avec un Boche », la « collaboration horizontale ». Faire la vie avec un ennemi pendant que tant de jeunes Français sont prisonniers en Allemagne, quelle abomination ! Le tribunal populaire c'est elle, la coupable c'est Simone. Ce jour-là, nous en sommes

convaincus, Simone et ses parents ne sont pas encore accusés d'avoir dénoncé leurs voisins à la Gestapo en février 1943. Si cette affaire avait transpiré, les Touseau auraient été automatiquement incarcérés, au minimum.

A contrario, mais à la marge, quelques-uns ont pu éprouver de la compassion envers la femme au bébé et du dégoût pour la bestialité collective. Par exemple, Madame V. qui avait bien connu Simone Touseau lorsqu'elle était enfant. Le 16 août 1944, elle habitait au premier étage d'une maison se trouvant sur le chemin du cortège. Elle se souvient de la scène comme d'un instant abominable. Elle fut prise d'un tel sentiment de malaise, explique-t-elle, qu'elle referma la fenêtre.

D'autres témoins se souviennent, comme Yvonne Le C., qui avait 20 ans à la Libération :

« Je suis en retrait sur la droite de la photo. [...] Je connaissais Simone Touseau, elle et moi avions fréquenté l'école Saint-Pierre, rue de la Foulerie [...]. C'était une fille très intelligente, toujours bien notée. J'étais horrifiée. Elle n'avait rien fait, seulement aimé un soldat allemand. Son erreur avait été d'aller travailler en Allemagne pour le rejoindre. La foule l'insultait et elle pleurait. »

Cela dit, on ne peut pas exclure la propension de certains témoins à reconstruire la scène a posteriori en guise de disculpation.

L'instinct de Capa.

Si Capa ressent tous les « signifiants » de ce qu'il fixe sur la pellicule, c'est par l'instinct du correspondant de guerre plus que par la réflexion qu'il n'a pas le temps d'avoir. Cette image, il aurait pu la prendre ailleurs, dans une autre ville environ 20 000 Françaises ont été tondues à la Libération –, mais il a l'intuition de la forte signification symbolique de ce qu'il voit. Probablement aussi est-il choqué par la violence de ce moment. Il est avec l'armée américaine de libération et sans doute l'antagonisme entre la mission de rétablissement de la civilisation et la barbarie de l'instant l'impressionne-t-il, intuitivement.

L'expression de Simone – on ne voit qu'elle – est sublime à l'instant où le photographe appuie sur le déclencheur. La foule l'entoure, certes, mais il y a une distance entre elle et les autres protagonistes. Elle est seule au milieu de la cohue. Son père marche à grandes enjambées devant : il est pressé, pressé de sortir du cadre, pressé de sortir de cette histoire qui n'est pas la sienne. La mère est en retrait, elle apparaît juste derrière Georges comme pour le réinvestir dans son rôle de chef de famille qui lui est contesté par ceux qui le connaissent. Quels étaient les rapports des uns et des autres dans l'intimité familiale ?

Dans l'image deux triangles se superposent. Dans le premier, une maternité, le buste de Simone avec son enfant une madone de Raphaël. Dans le second, des rapports complexes relient Simone aux autres protagonistes. Elle occupe la pointe supérieure de cette figure, elle en est le personnage central, c'est vers elle que convergent toutes les lignes de fuite de la perspective. Les femmes à gauche, à l'une des pointes inférieures du triangle, soulignent le fossé qui sépare le « bon peuple » de la « collabo ». Georges, le père, occupe l'autre pointe : Simone est isolée, éloignée de sa famille. Elle défend son intimité en serrant son enfant dans ses bras, alors que la foule lui dénie cette intimité en en faisant une affaire publique.

L'innocence de la maternité se télescope avec la culpabilité de la femme. Innocence coupable. Cet oxymore se retrouve dans toute l'image : libération de la foule et asservissement-avilissement de Simone. Innocence ou culpabilité de cette foule dont on peut douter du comportement durant l'Occupation ? Il s'agit bien dans ces temps de l'épuration sauvage, de se libérer de toutes les lâchetés, de toutes les compromissions et de tous les renoncements aux exigences du courage et de l'honneur face à l'occupant. Il y a de la catharsis dans cet instant. En réclamant de pouvoir garder avec elle son enfant, Simone porte une double revendication : celle d'une

histoire d'amour et non d'une « collaboration », et le refus de l'indignité qui lui est faite ainsi qu'à son amant.

La célébrité de cette photo, outre le fait qu'elle soit l'œuvre d'un photographe connu, tient sans doute à tous ces éléments. Robert Capa a « senti » tout ce qu'elle contient, il a lu la scène par anticipation. Cette image est le produit d'un regard. Il sait qu'il vient de fabriquer une composition exceptionnelle, la plus belle et émouvante de ses œuvres. Il se laisse dépasser par le cortège tumultueux. Il ne cherche pas à le suivre. Il ne saura jamais le nom ni la véritable histoire de la « Tondue ».

Un doute subsiste cependant. Le reporter a-t-il doublé voire triplé sa prise de vue pour assurer son coup de maître ? Cynthia Young, conservateur à l'International Center of Photography (ICP) à New York City, qui gère le fonds Capa, a répondu à notre interrogation :

« Il reste un cliché unique de la foule et de la femme qui tient son bébé face à l'objectif. Franchement, je pense que Capa a pris d'autres photos, étant donné qu'il a suivi le déroulement de cette histoire, mais elles ne sont pas dans la collection ICP. De toute évidence, il manque des négatifs. En plus, ils ont été découpés en clichés isolés. Je rencontre souvent ce cas de figure avec les négatifs de la Deuxième Guerre mondiale. Ce pourrait donc être une conséquence de la censure de l'époque ou des pratiques photographiques dans les chambres noires. »

carnet photos

Crédits toutes photos :

robert capa © international center of photography/ magnum photo.

Dans la cour des communs de la préfecture, à Chartres, en début d'après-midi, le 16 août 1944, Un FFI entraîne une femme vers le groupe des détenus, arrêtés depuis l'aube, alignés contre le mur du fond. À gauche, un officier FFI, vêtu d'un uniforme hétéroclite. Au centre, le sol est jonché des restes de chevelures féminines après les tontes pratiquées dans la matinée.

Simone Touseau, portant son bébé et le baluchon contenant des effets personnels, rejoint les autres femmes tondues.

La famille Touseau. De gauche à droite, Germaine Touseau, la mère, Simone et son bébé, et Georges Touseau, le père.

Le groupe des 29 « collaborateurs », juste avant l'ordre de dispersion hors de la préfecture. 19 femmes dont 11 sont tondues, 9 hommes et un bébé.

Les Touseau sortent de la préfecture sous les quolibets de la foule. Germaine, en noir, porte encore le baluchon qu'elle s'apprête à confier à son mari. Simone est devant elle, en blanc. Quelques instants plus tard, Robert Capa va se porter en avant du cortège pour immortaliser la scène.

Le cliché célèbre, Simone s'isole dans un dialogue muet avec son enfant. La foule qui jubile la suit et l'entraîne en même temps.

















« Est de moralité et de conduite mauvaises »

Les combats pour la libération de Chartres se sont terminés à la mi-journée du 19 août 1944 par la reddition des dernières poches de résistance allemandes encerclées. Depuis le 16 août, plusieurs centaines de soldats de la Wehrmacht et des unités SS, solidement retranchés dans la périphérie est (la route de Paris) et sud (le quartier des Trois-Ponts et le village du Coudray) de l'agglomération, avaient tenu en respect les maigres forces FFI. L'armée américaine, appelée à la rescousse, fut obligée d'employer les grands moyens – aviation, artillerie lourde et chars – pour venir à bout de l'ennemi.

Dans les mois qui suivent, la chasse aux « collabos » se poursuit dans le plus grand désordre, comme en témoigne la liste de 76 personnes parue dans *L'Écho républicain* du 8 novembre 1944 (dont 38 femmes, étonnante parité), arrêtées lors de la libération de Chartres pour « activité antinationale », et dont font probablement partie ceux qui figurent sur la photographie du groupe prise par Capa dans la cour de la préfecture. Cette liste est l'expression du grand défouloir et des règlements de compte de voisinage. Elle contient des informations approximatives et arbitraires. Certains noms sont accompagnés d'une mention : « relaxé », « gardé à vue », « interné », « en résidence forcée », « expulsée(e) », « condamné à un mois », « condamné à trois mois »... Entre fin août et début novembre, des individus suspects auraient donc déjà été jugés (par quelle autorité judiciaire ?) ou, pour le moins, auraient fait l'objet d'une mesure administrative relevant du préfet d'Eure-et-Loir, mais

plus sûrement du Comité départemental de libération (CDL). Ce dernier, sorte de conseil général intérimaire dans l'attente de la relance du processus électoral républicain, est constitué principalement de cadres issus de la Résistance locale et détient, en ces temps troublés, le véritable pouvoir civil.

D'autre part, la liste n'est pas tenue à jour. Par exemple, la remise en liberté de Christophe Navellou n'y est pas relevée. Pour juger de son caractère partial, il suffit de la comparer avec une autre, de 40 noms, parue dans *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* le 19 octobre 1944. La liste de *L'Écho*, apparemment postérieure à celle de *L'Indépendant*, est en réalité une somme de noms dont le quotidien n'a pas pris soin de retrancher les personnes injustement accusées pendant l'épisode aoûtien. En fait, la publication de ce document grossier et inexact a eu pour objectif principal de calmer à défaut de canaliser l'impatience de l'opinion publique à la veille de la première audience de la Cour de justice d'épuration en Eure-et-Loir.

En effet, à partir de l'automne 1944, l'épuration légale, judiciaire, commence à se substituer à l'épuration sauvage. Elle s'appuie sur deux ordonnances du gouvernement provisoire de la République française, datées des 26 juin et 26 août 1944, qui ont créé deux cours de justice distinctes, destinées à réprimer les faits de collaboration [44]. La cour spéciale de justice fonctionne comme une cour d'assises, avec un jury populaire, sans appel, et est susceptible de prononcer la peine de mort ; la chambre civique est chargée de juger les collaborateurs dont les actions ne sont pas punissables par la précédente en raison de leur moindre gravité. Constituée également d'un jury populaire, elle place les condamnés en situation d'indignité nationale et les punit de dégradation nationale. La peine maximale est la dégradation à perpétuité. Concrètement, la dégradation nationale signifie la privation des droits civiques et politiques, l'exclusion de l'exercice de fonctions dans l'administration publique, dans les syndicats et les organisations professionnelles, dans les professions juridiques, l'enseignement, le journalisme, la

direction d'entreprises, les banques, la presse, la radio... Le tribunal peut y ajouter des interdictions de séjour et la confiscation de tout ou partie des biens.

Parallèlement, dans une ambiance propice à la suspicion générale, les autorités militaires entendent peser sur le processus d'épuration judiciaire en cultivant l'espionite. Dans un communiqué de presse, elles menacent : « Toute personne française ou étrangère ayant connaissance de faits d'espionnage au profit d'une puissance étrangère » devra les dénoncer sous peine de poursuites devant les tribunaux militaires [45]. Et, en vertu des articles 105 et 106 du Code pénal, elles promettent des exemptions de peines pour tous ceux qui auraient accepté de la part des Allemands ou des Italiens des missions d'espionnage et de sabotage à remplir après leur départ, et qui reconnaîtraient les faits : « Leur intérêt est d'avouer tout et rapidement au bureau de Sécurité militaire situé 54 rue Chanzy à Chartres. » De quoi alimenter la rumeur d'une nouvelle cinquième colonne, mais sans fondement sérieux.

Une déferlante accusatoire.

Après les violences du 16 août 1944, les Touseau s'attendent à subir de nouvelles poursuites. À ce moment, ils ont uniquement payé le prix fort de la collaboration professionnelle de Simone ainsi que de sa liaison avec un soldat allemand. Quatre jours plus tard, le 20 août, la jeune femme est convoquée et entendue au commissariat de police de Chartres. C'est la conséquence d'une plainte déposée par trois voisines, M^{mes} Ligneul, Babouin et Guilbault, qui accusent Simone et sa mère Germaine d'être à l'origine de la rafle du 24 février 1943 [46].

Simone est interrogée par Maurice Verney. Âgé de 32 ans en 1944, ce policier a assuré pendant dix jours, à partir du 20 août, les fonctions de commissaire spécial à Chartres, avant d'être nommé chef de cabinet du secrétaire général pour la police à la préfecture d'Orléans. Il sera plus tard rattrapé par son passé : il a été

inspecteur des Renseignements généraux aux ordres du préfet d'Eure-et-Loir, Pierre Le Baube, pendant l'Occupation, et a participé à la traque, l'arrestation et l'interrogatoire de résistants FTP en 1943. Interpellé en mars 1945, il passera en jugement devant la Cour de justice d'Orléans en même temps que Le Baube. Il sera condamné le 12 mars à un an de prison et cinq ans d'indignité nationale, mais bénéficiera ensuite d'une remise de peine.

En ce 20 d'août 1944, Simone Touseau dissimule son crâne rasé sous un turban. Elle souffre de la brûlure au front que lui ont infligée les FFI quatre jours plus tôt. La veille, la plaie au troisième degré s'étant infectée, elle a dû se rendre à l'Hôtel-Dieu pour se faire soigner.

Le procès-verbal de son interrogatoire met en évidence des faits accablants :

« J'ai appartenu au PPF durant quelques mois. [...] Je suis partie en Allemagne en septembre 1943 et suis rentrée en France vers le 25 novembre 1943, parce que j'étais enceinte d'un Allemand que j'avais connu à Chartres et qui avait été envoyé sur le front de Russie. Durant mon séjour dans le Reich, j'ai revu celui que je considère comme mon fiancé en convalescence à la suite d'une blessure. J'ajoute que j'espère régulariser ma situation avec ce jeune Allemand qui est le père de [mon enfant].

Je reconnais cependant qu'après le départ de mon fiancé au mois de décembre 1942, j'ai été la maîtresse d'un autre Allemand avant mon départ pour l'Allemagne. Je l'ai revu à mon retour d'Allemagne jusqu'à son départ fin janvier 1944.

Ce n'est pas moi ni ma mère qui avons dénoncé les voisins qui ont été obligés de partir en Allemagne. L'auteur des dénonciations est Mme Meyer que nous connaissions puisqu'elle était notre voisine. Je me souviens parfaitement que Mme Meyer nous a déclarés un jour : "Je suis bien contente car je suis débarrassée des gens qui ne m'appelleront plus ni espionne ni boche." Parmi ces gens partis en Allemagne, nous avons un locataire, M. Babouin, avec qui nous étions en très bons termes.

Il est vrai que j'ai été la maîtresse de deux Allemands dont un est le père de [mon enfant]. J'ai eu les cheveux rasés et ai été brûlée au front. Je vous demande instamment de ne pas me séparer de [mon enfant] de trois mois. J'ai un papier de son père qui le reconnaît qui est actuellement en Russie et avec qui je me marierai s'il revient de là-bas.

Je tiens à vous signaler que travaillant pour les Allemands jusqu'à la fin août 1943, je suis intervenue plus tard pour M. C. à Luisant qui avait été arrêté parce qu'il avait des armes chez lui. Parlant très bien l'allemand, j'ai été à la Feldgendarmerie, et M. C. a été relâché. Le gendre de Mme C., qui travaille chez Bâtard, n'est pas parti en

Allemagne grâce à une intervention faite par moi-même à la Feldkommandantur qui lui ai conseillé de se faire établir une attestation médicale... »

Notons que ces éléments à décharge ne seront pas exploités par la défense de Simone Touseau lors de l'instruction judiciaire.

La jeune femme est laissée en liberté sous contrôle judiciaire. Les auditions se poursuivent le 26 août avec cinq témoins, quatre voisins proches et une commerçante, convaincus de la culpabilité des deux femmes.

Le même jour, Germaine, à son tour, doit se présenter au commissariat. Elle est coiffée d'une grande écharpe. Henri Godard, arrêté brièvement lors de la rafle du 24 février 1943, témoigne :

« La rumeur publique accuse la femme Touseau et sa fille qui sont mes voisins. Auparavant, je vivais en bonne intelligence avec eux et je ne vois dans leur geste qu'un acte de méchanceté. Je crois que j'ai été dénoncé aux Allemands parce que je n'avais pas les mêmes opinions qu'elles sur les événements de la guerre. »

Puis, c'est au tour d'Irène Babouin, femme de déporté et locataire des Touseau :

« La fille Simone avait une conduite déplorable. Elle faisait la vie avec un Allemand qu'elle recevait journallement chez elle. En 1943, elle est partie travailler en Allemagne, elle est revenue six mois après [trois mois en réalité], en état de grossesse. Mes voisins recevaient aussi chez eux Mme Meyer, laquelle était interprète à la Gestapo. Je crois que c'est Mme Touseau et sa fille Simone qui ont dénoncé mon mari aux Allemands. Elles nous accusaient de colporter en ville ce qu'elles faisaient avec les Allemands. Nous écoutions Radio Londres comme tout le monde, mais nous prenions les précautions nécessaires pour ne pas être entendus par les Touseau. »

D'autres témoignages vont dans le même sens, dont celui d'Andrée Guilbault, elle aussi femme de déporté :

« Je ne peux accuser formellement Mme Touseau et sa fille d'être les dénonciatrices, mais sincèrement je ne vois qu'elles capables de ce geste. Je ne connaissais pas Mme Meyer et l'ai vue pour la première fois quand je me suis rendue à la Gestapo. Dans une lettre que j'ai fait passer à mon mari, cachée dans un colis, je lui ai fait part de mes soupçons qui sont partagés par de nombreuses personnes, et j'ai reçu une lettre de lui, alors qu'il était encore détenu à Compiègne, dans laquelle il me déclare que je ne me trompe pas à ce sujet. »

Germaine s'efforce de se disculper :

« Je recevais habituellement deux Allemands, le fiancé de ma fille Simone et un autre. [...] Je dois préciser que j'avais une chambre réquisitionnée. [...] Mme Meyer est venue cinq ou six fois seulement à la maison. Après toutes les arrestations opérées dans le quartier, Mme Meyer m'a déclaré qu'elle était bien contente étant débarrassée de toutes les personnes qui la traitaient de boche et d'espionne. Je tiens à vous préciser cependant que Kruzer (sic), le chef de la Gestapo, habitait chez M. Guittet, juste en face des logements de MM. Ligneul et Guilbault. Je vous affirme que ni moi-même ni ma fille avons (sic) dénoncé un Français. Ma fille, bachelière, ayant fait ses études d'allemand et d'anglais, désirait se perfectionner dans l'allemand et à connu son fiancé à la bibliothèque. »

Le soir même, Maurice Verney conclut l'enquête par ce rapport adressé au préfet Chadel :

« L'enquête effectuée et l'audition des témoins n'ont apporté aucun résultat positif. Toutes les personnes entendues sont unanimes pour désigner Mme et Mlle Touseau comme étant les dénonciatrices de Français arrêtés par la Gestapo et déportés en Allemagne. Mme Touseau et sa fille se défendent de ces faits en accusant Mme Meyer, interprète à la Gestapo et maîtresse d'un gradé de ce service. Elles reconnaissent cependant avoir reçu cette personne à leur domicile. L'attitude de Mme Touseau écoutant aux portes des voisins et la conduite de sa fille qui avoue avoir été la maîtresse de deux Allemands donnent une triste impression de la mentalité de ces deux femmes. Le père est un pauvre individu n'ayant aucune autorité dans sa famille. J'estime qu'une sévère mesure doit être prise à l'encontre de ces deux femmes qu'on ne peut accuser faute de preuves formelles, mais dont l'attitude a été déplorable durant les années d'Occupation. Cependant, le cas de Mlle Touseau, mère d'un bébé de deux mois [en réalité âgé de trois mois], et qui a fait l'objet d'une première sanction (cheveux rasés, ainsi que sa mère, et dont le front a été marqué au fer rouge) semble pouvoir être pris en considération. »

Le préfet se range à l'avis du commissaire spécial. Germaine Touseau est la seule maintenue en garde à vue au commissariat, tandis que son mari et leurs deux filles restent libres. Pourtant, douze jours plus tard, le 6 septembre 1944, le préfet d'Eure-et-Loir change d'avis : il prend un arrêté ordonnant l'incarcération de Germaine et de Simone à la maison d'arrêt de Chartres. Dans l'intervalle, les plaintes du voisinage contre les deux femmes se sont accumulées sur son bureau. Sur le registre d'écrou, elles sont enregistrées comme « passagères », mais leur véritable statut

carcéral est celui d'« internées administratives » c'est-à-dire en vertu d'une décision préfectorale et non judiciaire –, la mère jusqu'au 6 octobre 1944, sa fille cadette pour une durée de six mois, jusqu'au 6 mars 1945. À ce moment, il apparaît que les autorités ont décidé de faire porter à la jeune femme l'essentiel de la responsabilité du crime. En conséquence, il échoit à Georges et surtout à Annette Touseau, demeurés en liberté et non encore poursuivis, la tâche de s'occuper du bébé de Simone, âgé de trois mois et demi.

Nouveau revirement le 4 octobre 1944 : le préfet Chadel prolonge de trois mois l'internement de Germaine Touseau. Le lendemain, Simone est, pour sa part, transférée au camp de Pithiviers, dans le Loiret. Ce centre de détention avait été construit en 1939 en bordure occidentale de la ville, près de la gare, pour accueillir les prisonniers de guerre allemands. Après l'armistice de juin 1940, il fut reconverti en camp de transit, notamment pour des milliers de déportés juifs, sous la double tutelle de la préfecture du Loiret et de l'occupant [47]. À partir de la fin 1943, il servit de camp de concentration pour les détenus politiques. Au moment de la Libération, le camp de Pithiviers se transforme en prison, principalement pour les collaborateurs en attente de jugement. Il fermera définitivement au début du printemps 1946.

À son tour, Germaine est transférée à Pithiviers le 20 octobre 1944. Elle obtient d'être détenue dans le même baraquement que sa fille. Plus jamais les deux femmes ne seront séparées pendant leur détention. Ensemble, elles se préparent à affronter la machine d'épuration judiciaire qui achève de se mettre en place à la fin de l'automne 1944 et au début de l'hiver 1945.

Un crime passible de la peine capitale.

Le samedi 4 novembre 1944, la cour spéciale de justice, chargée de « juger les actes d'intelligence avec l'ennemi et d'intelligence antinationale » en Eure-et-Loir, est officiellement installée dans les murs du tribunal civil de Chartres. Elle est programmée pour

fonctionner en sessions mensuelles. Aux vingt premiers jurés préalablement « tirés au sort sur une liste de cent personnes du département connues particulièrement pour leur intégrité et leur patriotisme » celle-ci a été fournie par le Comité départemental de libération –, le président Boizard déclare qu'ils devront discerner « les faibles qui se sont laissé entraîner par une propagande mensongère, ceux qui ont collaboré pour des profits personnels et ceux qui se sont livrés complètement à l'ennemi et l'ont servi à l'encontre des intérêts de la patrie ». Après lui, le substitut du procureur Simon, assurant les fonctions de commissaire du gouvernement, soit celle d'accusateur public, insiste sur la tâche qui leur incombe : châtier les coupables « d'une manière preste, complète et sévère [48] ». La première audience de fond de la cour se déroule l'après-midi du jeudi 9 novembre.

Trois mois passent encore. Le 3 février 1945, une commission de criblage, chargée de trier tous les dossiers pour ne retenir que ceux qui sont crédibles et sérieux, rend un avis en faveur de la saisine de la « section d'Eure-et-Loir de la Cour de justice de Paris contre les deux femmes Touseau », accusées d'être des dénonciatrices. La procédure s'accélère ensuite. Le 14, le commissaire du gouvernement affecté à la cour spéciale requiert « qu'il plaise à monsieur le Juge d'Instruction informer par toutes les voies de droit et décerner mandat » contre les femmes Touseau pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'État, en vertu des articles 75 et suivants de l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration ».

Ce même jour, le juge d'instruction Maurice Billard sollicite Paul Prades, le commissaire de police, afin qu'il lui fournisse des renseignements sur Simone et Germaine Touseau. Dans son rapport en date du 19 février, le commissaire note :

« La dénommée Touseau (sic) Simone est soupçonnée d'avoir dénoncé des Français aux Allemands. De plus, celle-ci fut volontaire pour aller travailler en

Allemagne. Se trouvant enceinte d'un Allemand, elle fut renvoyée en France. Elle reconnut elle-même que le père de son enfant était un Allemand. Fut interprète à la Kommandantur. Recevait chez elle la femme Meyer, interprète de la Gestapo. D'intelligence moyenne. Est de moralité et de conduite mauvaises. »

Pour la mère, la synthèse est de même nature :

« La dénommée Villette Germaine est soupçonnée d'avoir dénoncé des Français, arrêtés par la Gestapo. Recevait des Allemands chez elle, ainsi que la femme Meyer, interprète de la Gestapo, qui était considérée comme une personne très dangereuse au point de vue national. D'intelligence moyenne. Est de moralité et de conduite mauvaises durant l'occupation. »

Sur cette base, le 20 février 1945, le juge Maurice Billard signe un mandat d'amener contre Germaine et Simone. Celles-ci en sont officiellement informées une semaine plus tard par le maréchal des logis-chef Aubrun, un gendarme affecté au camp de Pithiviers. Le 1^{er} mars au matin, elles sont transférées sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Chartres et enregistrées sous les numéros d'écrou 361 et 362.

Sur le registre, Germaine est ainsi décrite : « 1 m 63, cheveux grisonnants, yeux gris bleu, nez rectiligne, bouche moyenne, visage ovale, porte des lunettes, vêtue d'un manteau noir, coiffée d'une écharpe violette et chaussée de souliers fantaisie en cuir noir. » Quant à Simone : « 1 m 62, cheveux châtain foncé, yeux verts, nez rectiligne, bouche moyenne, visage ovale, vêtue d'une jupe noire, d'une veste beige, coiffée d'un turban écossais, chaussée de souliers en cuir noir ».

Dans l'après-midi, les deux femmes sont conduites au palais de justice jouxtant la prison, rue Saint-Jacques. Dans son bureau, le juge dresse pour chacune d'entre elles un premier procès-verbal de comparution, comprenant le traditionnel interrogatoire d'identité, les faits imputés et la qualification des poursuites : « Avoir, au cours de l'Occupation, à Chartres, en tout cas dans le département d'Eure-et-Loir depuis un temps non prescrit, porté atteinte à la sûreté extérieure de l'État. »

L'examen du fond de l'affaire débute véritablement à ce moment-là. Les faits qui leur sont reprochés, la dénonciation de leurs voisins, sont d'une extrême gravité. Pour ce crime, elles sont passibles de la peine capitale.

L'instruction

Au nouvel an 1945, Annette Touseau adresse une lettre au président du Comité départemental de libération, l'instituteur communiste Elie Michel, par ailleurs membre du Comité directeur du Front national. À l'époque, ce responsable de la Résistance civile en Eure-et-Loir dispose d'une influence considérable sur les décisions du préfet, notamment en matière d'épuration. S'il est une personnalité qui peut obtenir la libération des deux femmes, c'est bien lui.

« Monsieur le Président, c'est au nom de ma mère et de ma sœur, actuellement internées au camp de Pithiviers et ne pouvant écrire que des cartes comportant un texte de sept lignes, que je vous adresse cette lettre.

Je viens vous demander non pas grâce, mais justice, c'est-à-dire la libération de ma mère et de ma sœur. Le motif exact, précis de leur internement ne m'a jamais été donné. Il m'est donc bien difficile, sinon impossible de réfuter une chose que j'ignore. M. le Chef de cabinet de la Préfecture a bien voulu me dire qu'il s'agissait pour ma mère de "menées antinationales". Cette expression, à mon sens, signifie : conférences, tracts, participation à un groupement politique, propagande contre la France. Or, jamais ma mère n'a agi de telle sorte ni appartenu à un groupement quelconque. Il ne faut pas oublier que son père, M. Villette qui fut conseiller municipal à Chartres a, pendant l'autre guerre, rendu maints services à la ville. Le préfet de cette époque avait souvent recours à lui. Le frère aîné de ma mère a été tué à cette guerre de 1914. Son second frère en est ressorti grand mutilé. Son mari a été pendant les quatre ans sur le front, non pas en embusqué dans un bureau, mais en première ligne. Participant d'une belle famille qui, vous en conviendrez, s'y connaissait en "actes nationaux", peut-on sans raison imputer à ma mère des "menées antinationales" ? En ce cas, pourquoi ma mère est-elle internée à Pithiviers ?

Quant à ma sœur, je suis encore moins fixée sur les motifs de son internement. M. le Chef de bureau du Cabinet que j'avais vu en octobre m'avait dit de me baser sur la rumeur publique, ne pouvant me donner d'autres renseignements. Interprète, ma sœur rendait service autant aux Français qu'aux Allemands. Son seul crime est d'avoir aimé un homme, un soldat allemand et d'en avoir eu [un enfant]. Mais quand on aime

quelqu'un, ce n'est pas parce qu'il est allemand ou belge ou hindou. Du reste, aucun texte du code n'interdit d'aimer un étranger.

La fameuse rumeur publique a décrété que ma sœur aurait dénoncé des voisins aux Allemands. Or, ceci sur la foi du serment, je le jure, est complètement faux. Ma sœur n'a jamais dénoncé personne. Il est impossible de prouver une chose qui n'existe pas. Je n'ai donc que ma bonne foi à alléguer. Mais je défie quiconque d'apporter une preuve.

Je ne crois donc pas le motif plausible d'internement de ma sœur. De plus, je tiens à vous faire connaître que ma sœur a été séparée de [son enfant] alors que (ce dernier] était à ce moment un bébé de trois mois, que personne ne s'est inquiété du sort de cet enfant.

Je suis employée des Postes et dispose de très peu de temps matériel pour m'occuper d'un petit enfant qui réclame des soins constants. Actuellement, cet enfant est chez une vieille parente, mais il va m'être probablement rendu au mois de janvier, ma tante ne pouvant plus le garder.

Vous pensez peut-être, Monsieur le Président, que je suis aveuglée par l'amour filial ou fraternel. Il n'en est rien. J'essaie de vous relater les faits très succinctement et je le fais impartialement. Il s'agirait d'êtres étrangers que je procéderaï de la même manière. Je pense, Monsieur le Président, que vous prendrez ma lettre en considération et que mes chères absentes me seront rendues au plus tôt. Dans cet espoir, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'expression de mon profond respect. »

Annette, âgée de 31 ans en ce début 1945, était déjà le principal soutien financier du foyer familial, suppléant un père prostré, incapable de réagir. Elle ne se contente pas de solliciter vainement la clémence des autorités pour sa mère et sa sœur, elle s'occupe également de trouver un avocat à ces dernières. Le 15 février 1945, l'avoué-plaidant Claude Bréillard informe le juge Billard, qui vient juste de se voir confier l'instruction du dossier, qu'il est chargé de la défense des dames « Touzeau » (sic).

Un Rastignac au verbe haut.

Avant la réforme législative du 31 décembre 1971 qui a fusionné les deux professions d'avoué et d'avocat devant les tribunaux de grande instance, l'avoué était un officier ministériel, au même titre qu'un notaire ou un huissier de justice. Tandis que l'avocat plaidait, l'avoué assurait une mission de représentation légale, principalement en rédigeant les assignations et en déposant au

palais de justice les conclusions du plaideur. Jusqu'à l'été 1948, le « petit tribunal » civil de Chartres ne disposait pas de barreau. Tous les ans, la 1^{re} chambre de la cour d'appel de Paris autorisait les avoués chartains à plaider à la place des avocats. D'où l'expression d'avoué-plaidant.

Depuis quelques semaines, en cet hiver 1945, Claude Bréillard, agréé auprès du tribunal de commerce de Chartres, a succédé à son père Ernest à la tête de l'étude d'avoué sise au numéro 3 du boulevard Chasles, un immeuble baptisé « La Seigneurie » par ses propriétaires. S'il incombe officiellement à Claude Bréillard la tâche de défendre la famille Touseau, en réalité, à partir d'avril 1945, le juriste se décharge presque complètement du dossier, tant il est accaparé par la reprise de la minoterie familiale, une usine de production de farine, au profit de son collaborateur Claude Gerbet. Cet avocat de formation va se l'approprier et s'occuper de le défendre jusqu'au terme des procédures.

Claude Gerbet est né à Chartres le 6 novembre 1912 dans l'immeuble qui abrite la pâtisserie familiale, au 5 de la place des Épars. Il est l'aîné des six enfants d'un couple très représentatif d'une petite société commerçante, prospère à défaut d'être riche. Brillant élève de l'Institution Notre-Dame, bachelier à seize ans, il a un caractère bien trempé. L'ambition paternelle de lui transmettre la pâtisserie s'efface devant la passion du fils pour la chose publique et les arcanes du pouvoir. Claude Gerbet s'inscrit donc à la faculté de droit à Paris. Dès la deuxième année, le jeune homme décide de poursuivre ses études par correspondance, tout en effectuant un stage comme secrétaire d'avoué dans l'étude de maître Bouloy, au 6 boulevard Sainte-Foy. En 1937, l'année de ses 25 ans, il devient docteur en droit, prête serment d'avocat, mais opte finalement pour le métier d'avoué. Il publie en 1941 *Jurys criminels ou échevinage ? Étude comparative de la question en Suisse et en France*. Il épouse le 23 mars 1943 Jacqueline Doublier, fille de quincailliers beaucerons.

Après la Libération, la Cour de justice de Chartres croule sous les affaires d'épuration. Les défenseurs des centaines d'inculpés sont débordés. Aussi maître Brétilard propose-t-il à ce Rastignac au verbe haut de travailler avec lui. Pour sauver les Touseau, le plaideur-né qu'est Gerbet s'impose à l'évidence. La fille aînée de l'avocat, Marie-Claude, se souvient d'en avoir parlé avec son père longtemps après : « Il était persuadé de leur innocence. Il a tout fait pour retarder le procès [49]. »

Sur le fond, au gré des auditions et des confrontations avec les témoins qui s'enchaînent pendant presque un an dans le bureau du juge d'instruction, Claude Gerbet recommande à ses deux clientes de nier systématiquement les accusations portées contre elles. Et lorsque, le 10 novembre 1945, Georges et Annette Touseau sont à leur tour inculpés par le juge Billard d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, ceux-ci reproduisent le même schéma de défense.

« De caractère purement sentimental ».

À trois reprises, la défense parvient à mettre le juge Billard en difficulté. Au début de l'instruction d'abord, en mars 1945, lorsque le magistrat ordonne une perquisition au domicile de la famille Touseau sept mois après le dépôt des plaintes.

Le 14, le commissaire de police Paul Prades en rend compte dans son rapport :

« Nous nous rendons, accompagné des inspecteurs Rousset et Maris, de notre commissariat, au domicile des susnommées, rue de Beauvais, à Chartres, n° 18 et 20. Où étant, en présence de la nommée Touzeau (sic) Annette, Marguerite, employée des PTT, âgée de 21 ans [en réalité 31 ans], procédons à une visite minutieuse des lieux et dépendances, comprenant : une cave, un rez-de-chaussée de trois pièces et vestibule, trois pièces et cabinet de toilette au premier étage, trois pièces au deuxième étage. »

Durant cette visite qui dure trois heures, sont découverts, saisis et mis sous scellés divers documents appartenant à Simone : un passeport allemand au nom de la jeune femme, des carnets d'adresses avec des mentions en langue allemande, des agendas

dont un « dans lequel plusieurs notes, écrites avant l'armistice de juin 1940, laisseraient supposer que la nommée Simone Touzeau (sic) avait des relations avec des personnages suspects, notamment à la page du 10 avril [un mois avant le déclenchement de l'offensive de la Wehrmacht dans les Ardennes]]. »

Dans les notes en fin d'agenda figurent plusieurs adresses de bases aériennes et adresses militaires, des poèmes, « 202 lettres, dont 198 écrites en allemand (ces lettres étaient empaquetées et cachetées à la cire) » ainsi que « 158 photos et 14 pellicules, d'Allemands et des familles de ceux-ci. Sur plusieurs de ces photos, la fille Touzeau (sic) est accompagnée d'Allemands, et dans des attitudes suggestives ».

Le 26 mars, maître Claude Brétilard adresse un courrier de protestation au juge d'instruction :

« Je viens d'apprendre avec étonnement qu'une perquisition a été effectuée au domicile de Mme et Mlle Touseau, ordonnée par vos soins, et effectuée sur commission rogatoire par M. le commissaire de police de Chartres. Je n'ai pas été avisé de cette perquisition qui s'est passée hors ma présence et hors la présence de mes clientes. Je considère qu'il s'agit là d'une mesure irrégulière et je forme les plus expresses réserves sur le résultat d'une opération qui s'est déroulée dans ces conditions.

Quoi qu'il en soit, je demande que les papiers qui auraient été saisis par la police dans les conditions que vous savez soient tous versés au dossier et, puisqu'il s'agirait de documents en langue allemande, qu'une traduction officielle en soit donnée et déposée au dossier. Il s'agit d'ailleurs de lettres personnelles émanant du fiancé de Mlle Touseau et il serait intéressant de savoir la teneur de ces documents afin de connaître si dans leur correspondance les fiancés s'occupaient des événements et notamment des événements chartrains. »

La protestation est réitérée le 5 avril dans le bureau du juge en présence des accusées qui sont invitées à vérifier le contenu des scellés. Claude Gerbet, qui prend ce jour le relais de Claude Brétilard comme défenseur principal, menace de soulever « la nullité de toute la procédure qui suivra ledit procès-verbal, y compris celui-ci ». Impressionné par le ton combatif de son contradicteur, le juge d'instruction accède à la requête des conseils des femmes Touseau.

Il mandate l'abbé Nouvellon, ecclésiastique expert assermenté près le tribunal de Chartres, par ailleurs professeur à l'Institution Notre-Dame, pour traduire les documents saisis au cours de la perquisition. Celui-ci rend son rapport le 14 avril 1945 :

« J'ai pris connaissance des lettres qui m'ont été confiées dans l'ordre où je les ai trouvées, et qui n'est pas l'ordre chronologique. Il résulte de cette lecture que la grande majorité de ces lettres est de caractère uniquement sentimental : on peut dire que les quatre cinquièmes de la correspondance étudiée ne peuvent éveiller de soupçons. Quant aux lettres restantes, elles nous font connaître l'emploi du temps ou d'une partie du temps de Mlle Touseau pendant les années de guerre. Il y est fait allusion à sa fonction d'interprète, au travail qu'elle fait à la Wehrmacht. L'auteur des lettres lui demande ce qu'elle gagne, veut savoir si ses chefs sont contents de ses services. Peut-être Mlle Touseau, en s'engageant à la Wehrmacht, a-t-elle simplement voulu gagner sa vie ; elle se plaint, en effet, quelquefois dans ses carnets de manquer d'argent. Pourtant, elle semble avoir fréquenté avec assiduité sinon avec sympathie le milieu allemand. Elle est aussi allée à Munich pendant la guerre. Une des lettres (la 64°, 4 septembre 1941) semble faire mention d'un poste de confiance à la Deutsche Wehrmacht. [...] Les lettres ne contiennent que quelques vagues allusions aux événements militaires. Par exemple, cette phrase du 1er janvier 1944 : "Votre beau Paris a-t-il été bombardé cette nuit ? Je crains que dans les semaines prochaines, d'autres villes françaises ne soient bombardées". Enfin, dans la dernière lettre pleine de recommandations au sujet du mariage de Mlle Touseau et de son correspondant, on lit : "Demandez à la Wehrmacht des certificats pour vos deux années de services, d'autant plus que vos parents sont connus, et dans le bon sens, de la Gestapo" [il s'agit d'une lettre d'Erich Göz]. Il ne m'appartient pas de déterminer ce qu'il peut y avoir d'antinominal en tout cela : je devais au moins le signaler. [...] « On trouve dans les carnets notés jour par jour des sentiments (ils y tiennent une grande place) et des événements de peu d'importance : déjeuners, soirées au théâtre ou au cinéma, voyages, promenades sentimentales... puis l'indication de rapports avec la caserne Marceau, la Manutention, la Frontbuchhandlung, tel ou tel inspecteur et une assez grande quantité d'adresses de personnages allemands habitant différentes villes d'Allemagne. Dans les carnets 4 et 12, notamment, on retrouve les noms de H. et d'A., déjà signalés par M. le juge d'instruction. Enfin, les derniers carnets sont de caractère purement sentimental : une petite nouvelle manuscrite de dénouement assez hardi, et un petit volume imprimé de poésies, de contenu très suggestif. »

« À tout le moins collaborationnistes notoires ».

Quelques mois plus tard, se produit une nouvelle entorse à la procédure. Une note dactylographiée adressée au commissaire du

gouvernement Simon est intégrée au dossier d'instruction. C'est un réquisitoire accablant contre la famille Touseau tout entière :

« Les dénonciations concernant MM Babouin, Godard, Guilbault, Hée et Ligneul émanaient certainement de la famille Touseau, mais ont pu passer par le canal de la dame Meyer. Madame Touseau et sa fille Simone rejettent d'ailleurs la responsabilité de ces arrestations sur la dame Meyer. Or, cette dernière ne nous connaissait nullement, ni les uns, ni les autres. Il a donc fallu que des renseignements lui fussent fournis par des personnes du quartier. Et ces personnes ne peuvent être que les membres de la famille Touseau. À ce sujet, il y a lieu de s'étonner que, seuls, deux membres de la famille en question soient actuellement en prévention. En effet, les deux autres membres sont également responsables :

a. Le père comme ayant accepté et toléré chez lui la vie dissolue des autres membres de sa famille, la présence très fréquente de soldats allemands à sa table et chez lui, ces militaires apportant soit de la nourriture (poulets, etc.), soit des liqueurs et spiritueux, lesquels produits étaient consommés au cours d'agapes réunissant tous les membres de la famille et lesdits soldats.

À l'issue de ces réjouissances, les demoiselles Touseau ont été vues alors qu'elles se faisaient photographier en compagnie de militaires allemands, la demoiselle Simone assise sur les genoux de l'un d'entre eux.

b. La demoiselle Annette comme ayant participé aux réjouissances signalées ci-dessus, et s'étant fait photographier également en compagnie de militaires allemands et aussi pour s'être fait accompagner de militaires de l'armée d'occupation pour se présenter au théâtre de Chartres.

Également la demoiselle Annette fréquentait de façon très suivie la dame Meyer au domicile de cette dernière. Enfin cette demoiselle a cru devoir détruire par le feu de nombreux documents lors de l'arrestation de sa mère et de sa sœur Simone. Ce dernier fait démontrerait, s'il en était besoin, la responsabilité et de Mme et de Mlle Simone Touseau, mais aussi celle de la demoiselle Annette qui, par ce geste, a fait disparaître des preuves certaines de la collusion ayant existé entre sa famille tout entière d'une part, les troupes allemandes et la dame Meyer d'autre part.

Or, la réputation de la dame Meyer n'est plus à faire. Elle était interprète aux bureaux de la Gestapo à Chartres, et de nombreux témoins pourront certifier et attester de ses sentiments antifrançais et pro-allemands, ainsi que de son attitude choquante à l'égard de ses compatriotes d'adoption.

Tout ceci et d'autres faits qu'une enquête approfondie pourra révéler apparaissent plus que suffisants pour motiver l'inculpation de M. et Mlle et leur arrestation... »

Le 20 novembre 1945, Claude Gerbet s'indigne d'un tel procédé. Pour lui, cette note « non signée » a été l'élément déclencheur de l'inculpation, dix jours plus tôt, des deux membres de la famille jusqu'alors épargnés par les poursuites judiciaires. Il conclut :

« Je suis étonné qu'une pièce puisse ainsi être glissée dans le dossier d'instruction touchant au fond de l'affaire alors que la loi a interdit toute constitution de partie civile et que cette pièce ne se rattache à aucun acte régulier de la procédure... »

Le 5 décembre, le juge d'instruction informe le conseil des Touseau que l'auteur de la note est le témoin René Ligneul, mais sans que cela suffise à justifier légalement l'insertion de ce document dans le dossier.

Depuis le mois d'août précédent, René Ligneul, qui se présente alors comme « déporté politique au camp de Mauthausen, numéro matricule 26 980 », multiplie les courriers à charge contre la famille Touseau, cosignés par l'ensemble des voisins plaignants.

Ainsi, cette autre note, non datée précisément, adressée au Comité départemental de libération et transmise par ce dernier à l'autorité judiciaire au cours de l'automne 1945, témoigne de l'acharnement de l'accusation et de la pression pesant sur le magistrat instructeur :

« À la suite de la plainte de Mmes Babouin, Guilbault et Ligneul, Mme Touseau et Mlle Simone Touseau ont été arrêtées, mais M. Touseau et Mlle Annette Touseau, responsables également de l'arrestation de cinq personnes, de la déportation de quatre et du décès de deux, et à tout le moins collaborationnistes notoires, sont toujours en liberté. Bien mieux, la demoiselle Annette Touseau est toujours appointée par le gouvernement comme employée à la Direction des PTT à Chartres.

Nous estimons cette situation comme anormale et demandons :

1. L'arrestation de deux membres de la famille Touseau encore en liberté :

Le père comme responsable de ce qui se passait chez lui et de l'attitude dans sa maison des membres de sa famille.

La demoiselle Annette Touseau comme collaborationniste au même titre que sa mère et sa sœur actuellement sous les verrous, et comme responsable comme elles de ce qui est survenu.

2. La révocation de ladite demoiselle Annette Touseau de l'administration des PTT.

Il nous semble absolument inadmissible que des responsables de la mort de deux déportés et des souffrances endurées par ces deux décédés et les deux revenants soient encore en liberté, sans qu'aucune sanction ne soit intervenue à leur égard... »

Enfin, la troisième violation de la procédure est relevée quelques jours après, le 26 novembre 1945. Elle motive l'envoi d'un courrier de protestation de Claude Gerbet au magistrat instructeur :

« Monsieur le Juge d'Instruction, ma cliente Mlle Touseau m'a mis au courant d'une visite qu'elle aurait reçue à la Maison d'Arrêt de la part d'un inspecteur de police venant enquêter sur ses relations avec Mme Meyer, et lui demander également l'adresse de son fiancé. Je ne vous cache pas ma stupéfaction. Il s'agit d'un interrogatoire sur le fond de l'affaire et je m'élève une nouvelle fois contre les prétentions de la police qui constituent une nouvelle fois dans cette affaire une violation de la loi... »

Normalement, s'insurge l'avocat, cet interrogatoire de Simone Touseau par le policier aurait dû se faire sur commission rogatoire du juge d'instruction. Ce qui, manifestement, n'a pas été le cas.

Témoins à décharge.

Tous les témoignages ne sont cependant pas à charge contre la famille Touseau. Ainsi, Henri Guittet, architecte demeurant au 18 rue des Lisses, tend à dédouaner Germaine, la mère. Le 16 mars 1945, devant le juge d'instruction, celui qui logeait chez lui par réquisition le dénommé Kreuzer, chef du SIPO-SD, avance la thèse de l'indiscrétion qui dégénère :

« Je ne crois pas Mme Touseau capable d'avoir volontairement provoqué l'arrestation de mes voisins. Je suis sûr même qu'elle n'a rien fait volontairement dans ce sens, mais par les relations de sa fille avec les occupants il est possible que des indiscrétions aient été commises involontairement qui ont amené lesdites arrestations. Tout cela n'est d'ailleurs pour moi qu'hypothèse. J'ignorais et j'ignore toujours ce qui a été dit et fait chez Mme Touseau. »

L'architecte profite de l'occasion pour désamorcer la rumeur sur son éventuelle implication dans la dénonciation :

« Je n'ai eu que de très vagues rapports avec [Kreuzer] et assez espacés. Ne parlant pas l'allemand, et lui n'ayant jamais parlé devant moi en français, il ne pouvait guère en être autrement. Aucune indiscrétion ayant un rapport quelconque avec les arrestations de nos voisins n'est partie de chez nous. »

Infiniment plus intéressante est la déclaration faite le 5 avril 1945 par Harry Merten, ex-interprète à la solde de l'occupant :

« J'ignore tout de l'arrestation de MM. Babouin, Hée, Ligneul, Godard et Guilbault de la rue de Beauvais à Chartres dont vous me parlez. Je n'ai jamais entendu dire que Mme ou Mlle Touseau soit intervenue dans cette arrestation ou dans une arrestation

quelconque, et cependant, je connaissais une grande partie des indicatrices de Chartres et même du département et, à ma connaissance, ni Mme Touseau, ni Mlle Touseau n'ont jamais joué un rôle d'indicatrices. Plusieurs indicateurs de Chartres étaient d'ailleurs des élèves garçons du lycée. J'ajoute que si l'on me montrait les photos des indicateurs de Chartres que je connaissais, je les reconnaîtrais. Or, comme je vous l'ai déjà dit, je ne reconnais pas aujourd'hui Mme et Mlle Touseau que vous me présentez en personne. »

Le 6 avril 1945, Maître Gerbet, s'appuyant sur ces déclarations, saisit le juge d'instruction afin qu'il ordonne la mise en liberté provisoire de Simone et de Germaine Touseau. Mais Maurice Billard ne fléchit pas. Il adresse au défenseur une ordonnance de refus, le 10 avril, motivée, par la lourdeur des charges qui pèsent sur les deux inculpées et la pression des plaignants et de l'opinion publique.

Maître Gerbet ne désarme pas. Il produit la lettre que lui a adressée, le 21 juillet, un certain Roger P., ancien prisonnier de guerre, âgé de 30 ans en juillet 1945 et originaire du département de la Loire, qui déclare avoir connu Simone Touseau pendant son séjour en Bavière à l'automne 1943 :

« Maître, je viens d'apprendre la détention de Mlle Simone Touzeau (sic). Je regrette de ne pouvoir assister à son procès, étant encore fatigué par mes longues années de captivité. J'ai connu Simone Touzeau en Allemagne où elle était venue pour voir son fiancé. Elle fut pour moi et mes amis une parfaite camarade, toujours prête à nous rendre service, dans les discussions souvent impossibles que nous avons avec les Allemands. Interprète dévouée, elle resta un jour plus de deux heures dans une salle glacée de la BMW à Munich pour aider un camarade et ne pas le laisser berner par les Allemands. En Allemagne, pour nous, elle fut française et seulement française. Lorsqu'elle eut le bonheur de rentrer en France, elle se chargea de donner des nouvelles dans nos familles et chose délicate, elle passa des lettres non censurées. Le risque, vous n'en doutez pas, était grand. Elle chargea un soldat allemand venant en permission d'apporter des vêtements à un de nos camarades. Elle réussit encore à nous faire parvenir, surtout à moi, des lettres non censurées par la poste allemande. Je ne peux vraiment pas penser qu'elle ait fait des choses antifrançaises. J'espère que la justice saura reconnaître son innocence. »

Le juge Billard accepte l'organisation d'une commission rogatoire pour que le témoin soit entendu à son domicile. Le 16 août 1945, Roger P. raconte aux enquêteurs qu'il a rencontré Simone Touseau

pour la première fois dans une rue de Munich en septembre ou octobre 1943 :

« Nous avons déjeuné ensemble le jour où j'ai fait sa connaissance et par la suite nous nous sommes revus en parfaits camarades. Jusqu'au début de décembre 1943, époque à laquelle elle est rentrée en France, cette jeune fille travaillait à la BMW de Munich, en qualité de dessinatrice. [...] Je n'ai jamais relevé à l'encontre de cette jeune fille une attitude antifrançaise ou pro-allemande quelconque. Dans l'ordre d'idées inverse, je sais qu'elle a rendu des services à certains de mes camarades également prisonniers de guerre, notamment à M. G. Jacques, dessinateur, 39 rue Montibœuf à Paris 20°, qu'elle a fait changer de kommando et rentrer à la BMW comme dessinateur. En ce qui me concerne, elle a donné des nouvelles à ma famille dès sa rentrée en France. Elle m'a aussi fait parvenir deux lettres par l'intermédiaire de la poste militaire allemande qu'elle adressait chez son ancienne logeuse et qui étaient exemptes de la censure. »

N'excluons pas cependant l'hypothèse d'un téléguidage de l'« initiative » de Roger P. depuis Chartres. En effet, à la mi-1945, la situation de Simone est tellement préoccupante pour Claude Gerbet qu'on imagine parfaitement ce dernier pressant Simone, pendant une visite à la prison, de lui communiquer l'identité et l'adresse de connaissances susceptibles de produire un précieux témoignage à décharge.

Expertises médicales.

En plus d'être persuasif, Claude Gerbet a de la ressource et de l'énergie. Quand les voisins des Touseau accusent Germaine d'écouter aux fenêtres et aux portes, le 4 juillet 1945, il demande officiellement au juge d'ordonner une reconstitution afin qu'on puisse se rendre compte de l'impossibilité de la chose. Sa requête est rejetée. Trois jours plus tard, il revient à la charge : selon lui, la mère de Simone « est dure d'oreille ce qui paraît contradictoire avec l'accusation d'un des témoins qui prétend que M^{me} Touseau s'amusait à écouter sous les fenêtres alors qu'elle avait bien du mal à saisir de façon nette les questions du magistrat instructeur ».

Son insistance porte ses fruits : il finit par obtenir du juge Billard que Germaine soit examinée par le docteur André Meunier. Le

rapport du praticien spécialiste des « yeux, nez, gorge et oreilles »
date du 8 septembre 1945 :

« Ai procédé à l'examen à l'hôpital de Chartres. L'intéressée se plaint d'entendre mal de l'oreille droite. L'examen objectif ne permet pas de déceler la moindre anomalie... Par contre, il est possible d'affirmer que l'audition de l'oreille gauche est tout à fait normale... Il résulte que la capacité auditive dans la vie courante doit être considérée comme normale, seule la voix chuchotée provenant du côté droit à plus d'1 mètre 50 peut ne pas être perçue. »

Malgré cet échec, Claude Gerbet persiste. Le 7 janvier 1946, il écrit au juge Billard :

« J'ai remarqué depuis quelque temps que l'état de santé de Mme Touzeau (sic) va diminuant. Elle fait actuellement de la déminéralisation et ne peut pas avoir à la Maison d'arrêt les soins nécessaires. Je vous demande très respectueusement mais très instamment de vouloir bien commettre tel médecin expert que vous jugerez bon à l'effet de voir si l'état de Mme Touzeau est compatible ou non avec une prolongation de la détention ou si elle ne devrait pas être hospitalisée. »

Le 22 janvier, il récidive :

« J'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment pour vous demander la désignation d'un médecin expert à l'effet d'examiner l'état de santé de Mme Touzeau qui s'est aggravé depuis plusieurs mois. La fistule dentaire dont elle est atteinte l'a fait beaucoup souffrir et elle présente actuellement des migraines continues et un affaiblissement qui, à mon avis, nécessite des soins particuliers. »

Or, trois jours plus tôt, le juge d'instruction a commis le docteur André Haye, maire de Chartres de la Libération jusqu'à mai 1945, pour se rendre à la Maison d'arrêt, examiner l'inculpée et dire si son état de santé est compatible ou non avec son maintien en détention.

Le praticien rend son rapport le 10 février 1946 :

« Mme Touzeau (sic) Germaine, 53 ans, m'a dit se plaindre de sa digestion. Elle a ses dents déplombées. Elle souffre de son estomac. Elle digère mal. Elle a de fréquentes migraines d'origine digestive. Par ailleurs, elle est sensible au bruit. Elle a de l'insomnie. L'examen ne montre pas une femme très fatiguée. Il révèle simplement un peu de dystonie gastrique. Tous les autres organes sont sains. Mme Touzeau demande à ne pas aller à l'hôpital. Elle désire ne pas se séparer de sa fille. Elle souhaite simplement pouvoir manger des nouilles lorsque les aliments réglementaires sont trop gras. Nous estimons que l'hospitalisation n'est pas nécessaire. Nous souhaitons qu'un petit régime de pâtes puisse lui être accordé. »

L'état du dossier

À partir du dossier judiciaire des Touseau conservé aux Archives nationales à Paris, nous avons réparti les éléments à charge et à décharge dans huit catégories qui peuvent toutefois se recouper et qui rendent compte de la lourdeur et de la complexité du dossier [50]. Le lecteur pourra s'en inspirer pour se forger une conviction personnelle. Les Touseau sont poursuivis devant la cour spéciale de justice au motif principal de la dénonciation de leurs voisins aux Allemands. Leur sont également reprochés des faits de collaboration passibles de peines de prison : rapports sexuels avec l'occupant, propos ou attitude favorables à l'occupant, travail volontaire en Allemagne, appartenance avérée à un parti collaborationniste, avantages tirés des relations avec l'occupant...

La liaison amoureuse.

La première accusation concerne la liaison que Simone Touseau a entretenue avec un soldat allemand. De très nombreux témoignages insistent sur cette relation. Ainsi, lors de sa première audition, le 26 août 1945, Henri Godard déclare :

« J'ai vu de nombreuses fois un Allemand rentrer chez les Touseau. Il venait voir la fille Simone qui a une conduite déplorable. Ce dernier avait des clés qui lui permettaient l'entrée chez Touseau à n'importe quelle heure. »

Andrée Guilbault se souvient, quant à elle, d'une séance photographique ayant eu lieu à la fin de l'été 1942 :

« Un jour que ma petite bonne entendait du bruit dans la cour de la famille Touseau, elle m'a appelée et je suis montée au grenier. De là, j'ai vu Madame Touseau mère

photographier sa fille Simone et sa fille Annette en compagnie d'un Allemand, je ne sais lequel. Simone tenait l'Allemand par le cou, quant à Annette Touseau, elle se tenait normalement [51]. »

La jeune femme n'a jamais hésité à s'afficher en public avec Erich Göz, comme en témoigne, le 7 mars 1945, Germaine V., ouvreuse au théâtre de Chartres, qui a vu « à plusieurs reprises Touseau Simone [...] venir aux représentations en compagnie d'un soldat allemand ».

Certains témoins évoquent également l'existence de relations amoureuses avec un autre soldat allemand. On se souvient que dans le procès-verbal de sa première audition, rédigé le 20 août 1944 par le commissaire spécial Maurice Verney, Simone reconnaissait avoir eu, avant de partir travailler en Allemagne, un autre amant que son « fiancé » Erich Göz. À son retour de Munich fin 1943, elle aurait repris contact avec ce militaire jusqu'à ce qu'il quitte définitivement Chartres en janvier 1944. Ce que confirment Geneviève Hée et Eugénie Godard qui mettent l'accent sur les mœurs dépravées de la jeune femme. Le 13 mars 1945, la première explique que « la fille Touseau avait un Allemand d'attitré qui avait les entrées et sorties libres. Il a été remplacé par un autre après son départ... » La seconde confirme lors de son audition, le 21 novembre 1945, qu'elle a vu « un jour Simone Touseau embrasser un Allemand dans la rue des Lisses en face de chez nous. C'était un dimanche avant que M^{lle} Touseau parte en Allemagne ». Ce qui entraînera une dénégation vigoureuse de Simone devant le juge d'instruction :

« Je n'ai jamais eu, en dehors de mon fiancé, un amant allemand. J'ai signé le procès-verbal du commissaire où il est question de ce soldat comme amant sous la contrainte morale de l'époque [le 20 août 1944] [52]. »

Par contre, elle assume sa relation intime avec Erich Göz, son fiancé et futur mari, selon leur vœu commun. L'autre soldat allemand était un collègue de travail du Front Stalag 153, qui servit de boîte à lettres au couple à partir de novembre 1942 quand Erich fut envoyé sur le front soviétique. C'est pourquoi elle a été vue plusieurs fois

avec ce soldat, courant 1943, à l'occasion de rencontres amicales en ville et au domicile des Touseau. De son côté, Germaine admet avoir photographié sa fille sur les genoux de son amoureux, dans la cour intérieure de sa maison seulement visible depuis les étages du voisinage immédiat.

Des relations privilégiées avec l'occupant.

Il est reproché à la famille Touseau d'avoir entretenu d'excellentes relations avec des militaires allemands, organisant notamment à son domicile des repas en leur compagnie. Ainsi, M^{mes} Guilbault, Ligneul, Babouin, Hée et Henri Godard déclarent le 4 mars 1945 :

« Ce que nous pouvons affirmer, pour en avoir été les témoins oculaires à maintes reprises, c'est que les soldats de l'armée allemande fréquentaient d'une façon assidue la maison Touseau où ils étaient reçus avec des manifestations non équivoques d'amitié. La veille même du jour de la libération de Chartres, le jour du départ des derniers Allemands de Chartres, deux officiers allemands, en automobile, sont venus faire une dernière visite d'environ dix minutes. »

Cette situation a particulièrement choqué des voisins qui manifestement surveillaient étroitement la maison des Touseau. « [Les] trois femmes faisaient comme on dit couramment "la bombe avec les Allemands" », explique Geneviève Hée, tandis que René Ligneul précise qu'avant sa déportation, il a vu des militaires allemands apporter fréquemment chez les Touseau « soit de la nourriture (poulets, etc.), soit des liqueurs et spiritueux qui étaient consommés au cours d'agapes avec leurs hôtes ». Comme l'explique Eugénie Godard, le 21 novembre 1945, « le repas paraissait copieux et assez joyeux... » ; elle met également en cause la fille aînée des Touseau :

« Après le départ de Simone Touseau en Allemagne, j'ai encore vu des Allemands venir dans la famille Touseau et Annette Touseau sortir avec certains de ceux-ci. »

Ces « agapes », alors que la population souffrait de nombreuses privations, sont signalées par tous les voisins proches et ont marqué les esprits, au point de susciter des rumeurs. Par exemple, lors de notre enquête, il nous a été raconté qu'après la guerre, les D., une famille avec cinq enfants ayant bénéficié de la réquisition de l'immeuble Touseau abandonné provisoirement par ses propriétaires, y auraient découvert les débris de nombreuses bouteilles de champagne immergés dans la fosse septique...

Les Touseau concèdent facilement avoir hébergé des militaires allemands chez eux. Pour leur défense, ils arguent qu'une chambre de leur domicile a été réquisitionnée pendant l'Occupation, expliquant ainsi les allées et venues de soldats qui disposaient d'une clef. Ils admettent avoir reçu « habituellement » à leur table le « fiancé » de Simone, qui apportait parfois sa ration militaire, ainsi qu'une bouteille de liqueur ou de vin. Ils ont aussi accueilli le soldat du Front Stalag 153, porteur de lettres. Accessoirement, ils reconnaissent avoir invité à deux reprises deux musiciens de la Wehrmacht pour animer les repas.

La fréquentation d'Ella Meyer.

Parmi les occupants fréquentés, signalons le cas particulier de l'interprète Ella Meyer, dont les témoins ont surtout remarqué la présence après la rafle du 24 février 1943, même s'ils ne s'accordent pas sur le nombre de ses visites. Lors de son audition, le 21 novembre 1945, Andrée Guilbault assure qu'elles furent très nombreuses :

« Je n'ai fait attention aux visites de Mme Meyer à la famille Touseau qu'après le départ de mon mari, et j'y ai fait d'autant plus attention que j'avais été menacée par la Gestapo que l'on emmènerait mon fils si je continuais à faire des démarches pour mon mari. C'est ainsi que j'ai vu la femme Meyer venir de nombreuses fois, surtout dans la soirée, dans la famille Touseau, parfois jusqu'à quatre ou cinq visites par semaine, en tout cas bien plus d'une dizaine de fois. »

Henri Godard, tout en signalant les visites de Germaine et Annette chez Ella Meyer, nuance les choses :

« En ce qui concerne les visites de Mme Meyer, j'ai vu celle-ci venir à cinq ou six reprises après six heures du soir dans la famille Touseau. J'ai vu également Mme Touseau et sa fille Annette aller à cinq ou six reprises chez Mme Meyer rue de Beauvais à Chartres entre six heures et demie et sept heures. Je les ai même suivies. Je n'avais pas fait attention à ces allées et venues avant mon arrestation. »

Les Touseau ne contestent pas les faits qui leur sont reprochés ; elles les justifient par le prochain accouchement d'Ella Meyer. Pour les mêmes raisons, elles concèdent avoir rendu visite à M^{me} Meyer à son domicile du 5 rue de Beauvais après la naissance de son enfant. Germaine déclare, lors de son audition, le 7 mars 1945 :

« Mme Meyer est venue quelques fois chez nous me demander des conseils de grand-mère pour sa petite fille. La première fois que Mme Meyer est venue chez nous, c'est parce qu'elle était malade, enceinte, et qu'elle pensait que ma fille parlant l'allemand pourrait la remplacer comme interprète au bureau de placement allemand, rue de la Tonnellerie. »

Annette, quant à elle, précise :

« En ce qui concerne mes relations avec Mme Meyer, elles se sont bornées à ceci : une première visite de cette dame à la maison pour demander à ma sœur Simone de la remplacer au bureau de placement allemand vu son état de grossesse ; une deuxième visite pour décider ma sœur à accepter ; une troisième visite de ma mère et de moi chez Mme Meyer après la naissance de son bébé pour aller voir celui-ci, ma mère aimant bien s'occuper des petits et Mme Meyer lui ayant demandé des conseils de mère. Une dernière visite de Mme Meyer à la maison avec son bébé à l'occasion d'une alerte si je me souviens bien alors qu'elle se trouvait devant la maison. »

Travail volontaire au service de l'occupant.

Simone Touseau a travaillé volontairement au service de l'occupant de la mi-1941 à la fin de 1943, à Chartres, puis en Allemagne. La découverte, lors de la perquisition effectuée le 14 mars 1945 à son domicile, de ses carnets intimes contenant un grand nombre d'adresses d'Allemands habitant dans différentes villes d'Allemagne est perçue comme une preuve supplémentaire de

sa culpabilité. Les dames Guibault, Ligneul et Babouin ainsi que les sieurs Godard et Hée en témoignent avec une grande unanimité, le 4 mars 1945 :

« Les gens du quartier se gardaient de Mlle Touseau en raison de ses relations avec les autorités allemandes. Elle était en effet reçue à la Feldkommandantur, à l'Offizierheim et dans les bureaux de la Gestapo. Elle ne cachait d'ailleurs pas sa sympathie à l'égard de nos occupants. »

Simone se défend en indiquant que son embauche au sein de l'administration militaire d'occupation fut motivée par sa volonté de perfectionner sa pratique de la langue allemande qu'elle avait apprise au lycée, « mais pas dans l'intention de servir la cause allemande », encore moins pour espionner ou dénoncer des Français. Et si elle se porta volontaire pour travailler en Allemagne, c'était pour retrouver son « fiancé » blessé sur le front soviétique et rapatrié pour convalescence dans sa famille en Bavière. En outre, lors de sa première audition par la police le 20 août 1944, elle avait déclaré avoir rendu des services à plusieurs Chartrains grâce à sa position professionnelle et à sa maîtrise de l'allemand.

À propos des nombreuses adresses allemandes figurant dans ses carnets, la jeune femme précise que ce sont celles d'officiers qui dirigeaient les différents services dans lesquels elle a travaillé, celles d'amis de son fiancé ou de personnes qu'elle avait connues en Allemagne, ainsi que celles de soldats envoyés en France qui recevaient les lettres de son fiancé et qui les lui remettaient. Car, dit-elle, son fiancé n'avait pas le droit de lui écrire directement, en vertu des règles de sécurité restrictives imposées dans la Wehrmacht.

L'adhésion au Parti populaire français.

Parmi les circonstances entraînant le plus sûrement une condamnation, l'appartenance à un parti collaborationniste était la plus fréquente. Aussi les personnes accusées tentaient-elles farouchement de s'en disculper en niant les faits ou, quand ceux-ci

étaient avérés, en en minorant l'importance. À cette fin, elles tentaient de démontrer que cette adhésion s'était faite sans conviction, ou en mettant en avant sa brièveté, ou en précisant qu'elle n'avait impliqué aucune véritable activité.

Ces différents arguments vont constituer la ligne de défense de Simone Touseau. Obligée de reconnaître son adhésion au PPF, le plus extrémiste des partis collaborationnistes, au début du mois de mars 1943, elle tente d'en atténuer la portée en affirmant avoir été influencée par des camarades plus politisés qu'elle : « Si je suis entrée dans ce parti, c'est parce que certains camarades de lycée m'y ont entraînée » parmi lesquels Pierre A. et Robert H.

Elle soutient également que son adhésion a duré peu de temps, de mars à septembre 1943, c'est-à-dire jusqu'à son départ volontaire pour travailler en Allemagne. Enfin, elle assure n'avoir pris aucune part active à ce mouvement, que la politique ne lui plaisait pas, et qu'elle a même sollicité sa radiation ; nous n'en avons retrouvé aucune trace à la suite de démêlés avec Pierre A. : « Je me méfiais de lui l'ayant surpris un jour à la Manutention en train de fouiller dans mon sac... » Simone dit avoir participé, dans cet intervalle, à une seule manifestation à Chartres et, précise-t-elle pour dégager sa responsabilité, avec un uniforme incomplet. Cette nuance échappe à un témoin, Germaine V. :

« J'ai vu un jour Touseau Simone sortir d'une réunion à la Justice de Paix en tenue de doriote, chemise à manches courtes et cravate ».

Le PPF a organisé deux réunions à Chartres en 1943 : il s'agit donc soit de celle du 22 juin (60 auditeurs), soit de celle du 17 juillet (30 auditeurs) [53].

On notera le point de vue très différent présenté par Germaine le 7 mars 1945 :

« [Simone] n'avait pas d'uniforme. Elle n'a jamais mis les pieds à aucune réunion de ce parti et je ne crois même pas qu'elle ait été inscrite sur une liste. »

Considérant l'intelligence de la jeune femme, son caractère entier et sa conversion précoce au national-socialisme, il est difficile d'accréditer la thèse selon laquelle elle se serait engagée uniquement sous l'influence d'anciens camarades de lycée.

La dénonciation des voisins.

La principale accusation, celle qui est susceptible, si elle est prouvée, de faire condamner Simone et Germaine Touseau à la peine capitale, est bien évidemment la dénonciation de leurs voisins, qui aurait entraîné leur déportation. Pour les victimes et leur famille, la culpabilité des Touseau ne fait aucun doute. Plusieurs arguments sont avancés.

Le premier consiste dans le constat que tous les hommes du quartier ont été arrêtés sauf Georges Touseau, comme l'explique Irène Babouin, le 6 octobre 1945 :

« Je suppose que la dénonciation qui a fait arrêter mon mari ainsi que quatre autres hommes du quartier vient de (la maison Touseau], car il y avait six hommes dans le coin et seul parmi ceux-ci M. Touseau est resté. »

Or, plusieurs voisins des Touseau n'ont pas été inquiétés lors de la rafle du 24 février 1943 : l'architecte Henri Guittet (16 et 18 rue des Lisses), l'expert-comptable René Bourgine (10 rue des Lisses), Albert Lordereau (dont le domicile avait deux entrées, l'une au 19 rue de Beauvais, l'autre au 16 rue du Rempart-Châtelet), ou encore M. de Corni qui demeurait côté pair de la rue de Beauvais.

Le deuxième argument réside dans les informations que les victimes ont pu collecter auprès des Allemands eux-mêmes à l'époque des faits. Ainsi, cette révélation faite par Henri Godard au juge Billard, le 1^{er} mars 1945 :

« Lorsque les Allemands sont venus m'arrêter chez moi, le soir du 24 février 1943, sous prétexte que j'avais un poste de radio et que j'écoutais les Anglais, le soldat qui se trouvait près de moi m'a demandé si je connaissais dans le quartier un détenteur de poste de TSF qui écoutait les Anglais, j'ai alors donné le nom de M. Touseau. Mais à

ce moment, l'officier allemand qui était derrière a dit : "M. Touseau, cela va bien, je suis au courant, n'en parlons pas"... »

Sont également mentionnés les propos du fonctionnaire allemand auprès de Geneviève Hée et Marcel Fourmas, son traducteur, lorsqu'ils viennent s'enquérir des raisons de l'arrestation de Didier Hée. Fourmas n'hésite pas en effet à demander si Hée a été dénoncé :

« Après une certaine hésitation, l'Allemand m'a alors laissé entendre que c'était une jeune personne qui avait dénoncé M. Hée. Mais il ne m'a donné aucune précision à cet égard, et je ne me souviens plus de ses paroles exactes. [...] En sortant, M^{me} Hée m'a alors dit en raison des paroles de l'Allemand qu'elle croyait bien que c'était la jeune fille avec laquelle M. Hée n'était pas en bons termes qui avait dû dénoncer celui-ci aux Allemands. Mais elle ne m'a pas donné son nom [il s'agissait assurément de Simone Touseau]. Ce n'est que par la suite, bien plus tard, que j'ai appris le nom de la famille Touseau.

Sur le moment même, M^{me} Hée ne m'avait d'ailleurs pas dit pourquoi son mari n'était pas en très bons termes avec la jeune fille dont il s'agit. J'ai appris plus tard, par des collègues de bureau, que M. Hée avait en effet qualifié cette jeune fille de "poule à boches". J'ignore toutefois si ces collègues dont je ne me rappelle plus le nom m'ont dit ou non la vérité et si M. Hée a bien agi ainsi. »

Ce que confirme Geneviève Hée :

« Je me rappelle bien qu'à la suite de notre visite à la Gestapo, M. Fourmas, me traduisant les paroles des Allemands, m'a dit que la dénonciation de mon mari venait d'une jeune personne ou d'une jeune fille, je ne me souviens plus exactement du terme, mais je suis certaine qu'il s'agissait de quelqu'un de jeune [54]. »

Si le voisinage accable la mère et la fille, il confère à la première le rôle d'instigatrice et à la seconde celui d'exécutrice. Le portrait dressé par les voisins de Germaine Touseau est effectivement assez éloquent. Elle est décrite comme quelqu'un qui épie ses voisins, comme l'affirme Didier Hée, le 26 juin 1945 :

« J'ai surpris à plusieurs reprises Mme Touseau écouter sous la fenêtre de ma cuisine, rue du Petit-Beauvais, pièce où précisément se trouvait mon poste de TSF. J'ai même dit une fois incorrectement à Mme Touseau : "Que fait-elle ici cette vieille putain-là, qu'est-ce qu'elle attend pour ficher le camp ?" C'était un après-midi en septembre 1942 autant que je me souvienne. Mme Touseau a haussé les épaules et elle est partie. [...] Souvent, vers le midi, Mme Touseau venait rue du Petit-Beauvais, autour de chez nous, mais je ne sais au juste pourquoi, vraisemblablement pour écouter ce qui se passait chez nous. [...] Un certain jour, j'ai vu passer Mme Touseau, écouter sous la fenêtre de la salle à manger de M. Babouin. Il pouvait être vers une heure. Je l'ai surprise également un jour arrêtée sous la fenêtre de Mme Pelletier, notre propriétaire. [...] J'ai vu une fois Mme Touseau étant servie, stationner chez Lesourd, boulanger rue Soleil-d'Or, et écouter vraisemblablement les conversations des clients. »

Germaine Touseau se défend en invoquant des considérations domestiques :

« L'on a pu me voir en effet, rue du Petit-Beauvais, à l'angle de la rue de Beauvais, stationner pour y secouer la poche à poussière de mon aspirateur, mais pas pour écouter. D'autre part, c'est généralement moi qui allais chercher mon pain chez Lesourd, et je passais le midi soit par la rue de Beauvais, soit par la rue des Lisses, soit par le rempart Châtelet [55]. »

Si ce sont les Touseau qui ont dénoncé leurs voisins, la question se pose de savoir pourquoi. Certains pensent qu'il s'agit d'une question d'argent. Irène Babouin se souvient :

« La fille Touseau Simone a demandé à plusieurs reprises de l'argent à mon mari, mais ce dernier connaissant la mauvaise conduite de cette fille n'a jamais voulu lui en donner. »

Jusqu'à sa mort en 1993, elle restera persuadée que ce refus a été la cause de l'arrestation de son époux le 24 février 1943.

Le témoignage de Marie-Louise Ligneul va dans le même sens :

« Je ne m'explique pas pourquoi Simone Touseau a demandé de l'argent à mon mari ainsi qu'à d'autres personnes. Cet argent lui ayant été refusé, n'aurait-elle pas fait ces dénonciations contre rémunération ? »

Pour sa défense, Simone Touseau soutient que sa famille entretenait de bonnes relations avec Édouard Babouin, son locataire depuis plus de dix ans. La jeune femme explique avoir perdu en juillet 1942 sans exclure l'hypothèse du vol une enveloppe contenant

5 000 francs qui se trouvait dans la caisse de la caserne Marceau, lors de son premier emploi au service de l'occupant. Sommée de rembourser et plutôt que de révéler sa mésaventure à ses parents, elle a d'abord demandé une aide financière à ses voisins Ligneul et Babouin. Après leur refus, elle a contacté, par l'entremise d'un certain E., agent d'assurance de la rue au Lin, Albert K., habitant au 42 rue Saint-Jean, courtier en banque, fondé de pouvoir à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (BNCI), et obtenu de lui un prêt de 4 000 francs. En gage, elle lui a confié un louis d'or d'une valeur de 40 francs qui lui venait de son grand-père Arthur Villette ; le prêteur le lui a rendu à l'échéance de ses remboursements. Simone a aussi emprunté trois fois 500 francs au boulanger Lesourd, après son départ de la caserne Marceau, à la fin de l'été 1942. Elle explique que son salaire était modeste et qu'il lui fallait rembourser Albert K. Lesourd confirme ses déclarations le 7 septembre 1945 :

« Le premier prêt était même si je me rappelle bien pour s'acheter une paire de chaussures. Elle nous a demandé chaque fois à ma femme et à moi de ne rien dire à sa mère. Je ne peux pas préciser les dates de ces emprunts, les deux premiers, autant que je me rappelle, ont eu lieu avant les arrestations des voisins de la famille Touseau. Ces deux emprunts ont été séparés par un intervalle de quelques mois. Le troisième emprunt a eu lieu quelque temps avant le départ de Mlle Touseau en Allemagne. Mlle Touseau nous a remboursé nos deux premiers prêts avant son départ en Allemagne. Quant au troisième, Mme Touseau mère nous a remboursés après le départ de sa fille en Allemagne sur notre demande. »

D'autres, en revanche, sont persuadés qu'elles ont agi par conviction politique, Germaine et Simone affichant leur soutien aux Allemands et a contrario leur anglophobie, ce que souligne Didier Hée :

« À mon avis, la dénonciation de la famille Touseau, je ne peux pas préciser de quel membre il s'agit, a été plus volontaire qu'imprudente. Je crois qu'il s'est agi d'une question de vengeance [...]. J'ai vu en effet quelquefois Mlle Touseau avoir l'air de me narguer en passant. [...] Je cite une discussion qui a eu lieu entre M. Babouin et Mme Touseau. M. Babouin était à une fenêtre donnant sur le jardin Touseau, je crois que Mme Touseau était soit dans la cour, soit dans le jardin. En tout cas, j'ai entendu,

de la fenêtre de ma chambre donnant sur la rue, M. Babouin dire : “Si vous êtes pour les Allemands, moi je suis pour les Anglais”, mais je n’ai pas entendu la discussion [56]. »

Henri Godard, de son côté, se souvient que Germaine Touseau lui a dit : « Il n’y a pas assez d’arbres à Vincennes pour pendre certains Français. » Marie-Louise Ligneul a vu « Simone Touseau cracher un jour par la fenêtre en disant à sa sœur Annette : “Tiens, voilà pour les anglophiles !” » Le témoignage de Gustave Houlbert, le 7 mars 1945, confirme :

« Les 15 et 16 décembre 1942, j’ai été envoyé par mon patron, M. Gaillard, rue Philippe-Desportes à Chartres, pour déboucher une canalisation d’eau et la refaire chez Mme Touseau, rue de Beauvais. Au cours de mon travail, Mme Touseau mère, tout en bavardant avec moi, m’a demandé si j’étais anglophile. Comme j’avais été prévenu auparavant par mon patron des sentiments pro allemands de la famille Touseau, j’ai répondu à cette dame que je n’étais pas anglophile. C’est alors qu’elle m’a dit qu’il y avait des anglophiles autour et qu’elle en ferait partir. En même temps, elle me montrait du geste ses voisins. Le lendemain 16 décembre, la conversation a repris sur le même sujet, mais ce jour-là, elle m’a précisé qu’elle ferait partir M. Babouin. J’ai d’autant plus remarqué ce nom que M. Babouin était mon agent d’assurances. Je n’ai parlé de ces choses à Mme Babouin que longtemps après, depuis la libération, lorsque je suis allé payer chez elle une prime d’assurance. Par prudence, je n’ai rien dit le temps de l’Occupation. »

Germaine Touseau reconnaît qu’elle n’estime pas les Anglais :

« J’ai peut-être dit en effet que je n’avais pas de sympathie particulière pour l’Angleterre. J’ai en effet des officiers supérieurs dans l’armée coloniale, appartenant à ma famille [des cousins Villette], qui ont eu des difficultés avec les Anglais au cours de leurs campagnes [57]. »

Sans doute les femmes Touseau sont-elles également animées par un fort sentiment d’anticommunisme. Pour sa part, le boulanger Camille Lesourd a été « amené à parler quelquefois politique avec Germaine Touseau. Celle-ci penchait du côté allemand par crainte du communisme, selon [son] impression [58] ». De même, Alice Garnier, qui a travaillé pendant seize mois comme couturière au domicile des Touseau, raconte :

« Comme j'étais gaulliste et que je ne cachais pas mes opinions dans mes conversations avec Mme Touseau, et que celle-ci au contraire manifestait des sympathies pour l'Allemagne, par peur des Russes surtout, je n'étais pas toujours d'accord avec elle dans nos entretiens. Un jour que je parlais avec Madame Touseau au sujet du départ de sa fille Simone du bureau de placement allemand de Chartres, Madame Touseau m'a dit que si sa fille était partie de ce bureau, c'était de la faute à Monsieur T., et qu'avec Madame Meyer, elle s'arrangerait de le faire arrêter. Madame Touseau m'avait dit en effet quelques instants auparavant que Monsieur T. jouait double jeu, qu'il était à la fois à la solde de l'Allemagne et à la solde de l'Intelligence service, qu'il touchait des deux mains [59]. »

Elle ajoute qu'effrayée par ces menaces, elle a voulu prévenir l'homme en question en se rendant au bureau de placement rue de la Tonnellerie, à deux reprises, sans réussir à le rencontrer. Le dénommé T. a, semble-t-il, quitté volontairement son emploi et Chartres au début de 1944.

Il apparaît bien que les relations entre les Touseau et leurs voisins n'ont cessé de se dégrader et que la guerre, la Libération ensuite, ont été l'occasion de régler des comptes. Plusieurs parlent de vengeance. Selon René Ligneul, Germaine Touseau éprouvait une certaine rancœur à son égard ainsi qu'envers Guilbault : « Ces deux-là ne subissent pas les restrictions, ils ne maigriront pas » aurait-elle dit. « [Ces paroles] m'ont été rapportées par M. Guilbault. En effet, M. Guilbault et moi étions à l'époque puissants », Fernand Guilbault plus encore que René Ligneul, grâce à son emploi de représentant en essence et en alimentation [60]. Leurs réseaux respectifs de clientèle les mettaient à l'abri des problèmes de ravitaillement, ce qui a pu susciter des jalousies.

Germaine et Simone réfutent catégoriquement ces accusations. Interrogée le 7 mars 1945, la deuxième oppose même sa volonté de rendre service à l'attitude hostile d'Irène Babouin :

« Lorsque je suis partie en Allemagne en septembre 1943, et comme j'avais entendu dire que M. Babouin était en Bavière [l'information était inexacte : le camp de Mauthausen se trouvait en Haute-Autriche, près de Linz], je serais bien allée dire à Mme Babouin ce qu'il en était si cette dernière ne m'avait pas fait la tête qu'elle me faisait. »

Simone aurait-elle simplement dénigré son entourage auprès de son fiancé allemand ? Harry Merten exprime son scepticisme sur ce point :

« Je ne pense pas que si Goetz (sic) avait appris par indiscretion que des Français écoutaient la radio anglaise, il les aurait dénoncés. Vraiment, je ne crois pas. Je crois par contre qu'il aurait dénoncé un fait grave, tel un attentat [\[61\]](#). »

Enfin, citons le témoignage plutôt bienveillant d'Henri Guittet, le voisin architecte des Touseau, daté du 16 mars 1945 :

« Dans le courant de 1944, au printemps si je me souviens bien, Mme Guilbault et Mme Ligneul, nos voisins d'en face, m'ont dit un jour, au cours d'une conversation, que Mme Touseau faisait courir le bruit que l'arrestation de leurs maris pouvait avoir son origine chez nous. Je leur ai fait part de mon étonnement en ce qui concerne les soupçons qui pouvaient être ainsi portés sur notre maison par Mme Touseau, mais je leur ai dit que je ne prêtais pas davantage attention à ces commérages. Quelque temps après, Mme Touseau elle-même, que j'avais rencontrée un dimanche soir, en faisant des courses, m'a dit en s'excusant de m'arrêter qu'elle voulait me mettre au courant des bruits qui circulaient dans le quartier où, d'après elle, l'on aurait pensé que l'origine des arrestations de tous nos voisins pouvait se trouver chez nous. J'ai alors répondu à cette dame que moi également, j'avais entendu dire dans le quartier que c'était elle-même qui était à la base des dites arrestations, mais que si elle ne m'avait pas parlé la première, j'étais bien décidé à ne rien dire et à ne pas faire état de tous ces bruits de voisinage. »

La complaisance de Georges Touseau.

Les deux autres membres de la famille, Georges et Annette, sont également la cible des voisins. Le père se voit reprocher d'avoir laissé faire sa femme et sa fille cadette, sans parvenir à imposer son autorité de chef de famille. Ses déclarations confirment son absence de maîtrise des événements et son détachement par rapport à la vie quotidienne du quartier, dus en grande partie à son métier : mécanicien, il travaille du matin très tôt jusqu'au soir, dans une entreprise située à deux kilomètres de là. Depuis des années, les femmes de son foyer ont constitué une microsociété matriarcale qui a fini par saper complètement sa prééminence sociale. Georges Touseau soutient qu'il n'a vu Ella Meyer que deux fois chez lui : « Je

ne lui ai d'ailleurs pas parlé, sauf des civilités d'usage... », et affirme que l'employée du SIPO-SD n'a pris aucun repas avec sa famille. Il avoue ne pas savoir si elle est venue dans sa maison en son absence, ou si son épouse et ses filles lui ont rendu visite, avant de conclure :

« Je n'ai jamais pris part ou même entendu de conversations de ma famille avec Mme Meyer. J'ignore même s'il y en a eu. Si j'avais su qu'elles existaient, et si j'avais su que cette femme pouvait avoir un rôle néfaste, j'aurais tout fait pour m'y opposer. »

Lors de son audition, le 15 septembre 1945, René Ligneul porte sur son voisin un jugement sans appel :

« Un homme sans volonté qui laissait faire et qui n'avait aucune force pour réagir. Il profitait des repas et des avantages que pouvait apporter la fréquentation des membres de sa famille avec les Allemands. [...] [Georges Touseau] a accepté et toléré chez lui la vie dissolue des autres membres de sa famille. »

A contrario, la couturière Alice Garnier lui octroie des circonstances atténuantes :

« M. Touseau père, d'après ce que j'ai compris, aurait souhaité que sa fille Simone Touseau se conduise normalement et ne fréquente pas d'Allemands. »

Ce même jour, le 13 septembre 1945, Georges Touseau explique son impuissance à raisonner sa fille :

« À mon insu, une idylle s'est nouée entre ma fille Simone et le soldat Erich. Bien entendu, si j'avais pu prévoir où les choses allaient en arriver, j'aurais tout fait, tout au moins j'aurais fait tout mon possible, pour faire cesser toutes relations de ma fille avec l'Allemand Erich. Quoiqu'avec le caractère et le tempérament de ma fille, la chose n'aurait pas été facile ou même certaine. Quand j'ai vu les sentiments d'amitié qui s'établissaient entre la fille (sic) et son camarade allemand, j'ai espéré qu'un proche départ de ce dernier allait remettre les choses au point. [...] Je n'ai jamais fait que supporter contre mon gré un état de fait auquel je ne pouvais rien malgré tous les conseils et toutes les adjurations. »

Il tente maladroitement de se façonner un profil de patriote exemplaire :

« Si j'avais eu des sentiments pro-allemands, je n'aurais pas signalé avant l'exode au lieutenant d'aviation Rivière l'activité suspecte de certains individus qui se rendaient

tous les soirs dans un bâtiment isolé aux environs de Chartres. Je n'aurais pas, avec la complicité d'ailleurs de l'Allemand Erich, sauvé de la mainmise allemande les clichés et les œuvres de M. Houvet, gardien de la cathédrale. Enfin, je n'aurais pas donné asile en septembre 1942 à un réfractaire, auquel je n'ai d'ailleurs pas demandé son nom, je sais seulement qu'il était de Sauchy-Lestree [Pas-de-Calais]. Je lui ai enseigné en outre le moyen de passer en zone libre à Fontaine, près d'Angoulême. »

Pour ce qui est vérifiable, Étienne Houvet était à la fois le gardien, le guide et le photographe de la cathédrale. À ce titre, il possédait un fonds d'archives iconographiques exceptionnel. Les familles Houvet et Touseau entretenaient des relations amicales au moins jusqu'au début de la guerre. Il est donc surprenant qu'Étienne Houvet n'ait pas été entendu à décharge par le juge Billard, au moins sur la requête de Claude Gerbet. Par ailleurs, on s'interroge sur le fait que Georges Touseau n'ait pas mis en valeur son recrutement en juillet 1942 par la préfecture pour faire partie de la défense passive de son îlot de quartier, unité qui était chargée d'assurer la protection de la population civile en cas de bombardements.

Le rapport du commissaire de police au magistrat instructeur, daté du 23 novembre 1945, n'accable pas le chef de famille :

« Depuis la Libération, plusieurs plaintes ont été déposées contre [Georges Touseau] pour dénonciations de patriotes aux autorités occupantes. En dehors des faits de collaboration qui lui sont reprochés, il n'a fait l'objet d'aucune remarque défavorable de la part de nos services tant au point de vue conduite que moralité. »

La complicité d'Annette Touseau.

Annette, elle, est taxée de complicité active au service de sa mère et de sa sœur. À la Libération, elle aurait détruit par le feu des papiers pour faire disparaître des preuves de la collusion entre sa famille, l'occupant allemand et M^{me} Meyer. De plus, dans sa note au commissaire du gouvernement, René Ligneul la soupçonne d'avoir joué un rôle occulte important en marge de l'instruction judiciaire menée en 1945 :

« La demoiselle Annette Touseau a pu s'entretenir de longs moments sans aucune surveillance sérieuse lorsque sa mère et sa sœur séjournèrent dans les couloirs du Palais de Justice en attendant leur introduction dans le cabinet de monsieur le Juge d'instruction. Ladite demoiselle Annette pouvait donc tenir les inculpées au courant de ce qui se disait et s'entendre avec elles sur les réponses à fournir. »

Au sujet des papiers brûlés, le témoignage d'Irène Babouin, le 21 novembre 1945, est en tous points similaire à ceux d'Andrée Guilbault, Marie-Louise Ligneul et Eugénie Godard :

« Après la Libération, alors que M. Touseau, sa femme et sa fille Simone étaient arrêtés par les FFI et qu'Annette restait à la maison, j'ai entendu, étant dans la rue, que l'on froissait du papier dans la chambre de Simone Touseau au premier étage donnant sur la rue. Le jour même, la cheminée de la cuisine des Touseau fumait. Et le lendemain matin vers les 8 heures et demie, quand je suis rentrée chez moi, j'ai constaté qu'il y avait dans ma cour de nombreux débris de papiers brûlés. Dans cette même matinée du 17 août, j'ai encore vu la cheminée fumer avec des papiers qui s'envolaient. Je ne peux pas préciser l'heure. J'ignore quels étaient ces papiers. »

Annette Touseau nie avoir brûlé des papiers compromettants. Elle se défend en déclarant qu'elle n'était à son domicile le 16 août 1944 qu'au matin et en début d'après-midi. « Comme il n'y avait pas de gaz, nous avons bien été obligées de faire du feu. » Et, dit-elle, preuve qu'il n'y a pas eu destruction de pièces compromettantes, la police a saisi de nombreux documents, dont la correspondance entre Simone et son fiancé allemand, lors de la perquisition effectuée le 14 mars 1945.

Par ailleurs, devant le juge d'instruction, le 16 novembre 1945, elle s'emploie à réduire les charges qui pèsent sur elle :

« Je suis allée en effet quelquefois au théâtre avec le fiancé de ma sœur, mais jamais avec d'autres Allemands. Il s'agissait d'ailleurs chaque fois de concerts ou de représentations ouvertes au public français comme allemand. »

Le 23 novembre 1945, le commissaire de police adresse au juge d'instruction une synthèse indulgente à son endroit, comme pour son père :

« Plusieurs plaintes ont été déposées contre [Annette Touseau] pour faits de collaboration. Toutefois, en dehors des faits qui lui sont reprochés, cette dernière n'a

jamais fait l'objet de remarques défavorables de la part de nos services. De plus, les renseignements recueillis auprès de ses chefs au point de vue conduite et moralité sont satisfaisants. »

Enfin, le témoignage de Pierre L., le FFI qui a conduit le 16 août 1944 Simone Touseau à son domicile pour aller chercher son bébé, ne clarifie pas la situation, en raison de ses inexactitudes. Très attendu par Maurice Billard, il a dû être longtemps différé à cause de l'affectation militaire du jeune homme au 43^e régiment d'infanterie coloniale à Menton (Alpes-Maritimes) :

« Au moment de la Libération, sur ordre de mes chefs de la Résistance, j'ai bien accompagné Touseau Simone de la préfecture à chez elle pour lui permettre de prendre son bébé avec elle. C'était, autant que je m'en souviens, vers les 11 heures-midi. Monsieur Touseau et Mlle Annette Touseau étaient chez eux. Je n'ai rien remarqué d'anormal dans la maison. Je ne me rappelle pas avoir constaté que l'on brûlait des papiers [62]. »

Quel crédit accorder à cette déclaration, sachant qu'au même moment Georges Touseau se trouvait dans la cour de la préfecture ?

Le dernier témoin

Ella Meyer, que nous avons déjà citée à plusieurs reprises, est la principale inconnue de l'affaire Touseau. Cette femme sans visage, dont le souvenir est ancré dans la mémoire des témoins de l'époque, y a sans conteste joué un rôle déterminant. Elle mérite donc un statut particulier dans cette étude.

Sympathie et services rendus.

Ella Laure Louise Amerzin est née le 22 août 1911 en Suisse alémanique, dans la petite ville de Grenchen (Les Granges), dans le canton de Soleure, sur les bords de l'Aar. Elle a épousé le 12 septembre 1931 un certain Georges Meyer, dans la commune de Derendingen (canton de Solothurn). Mais c'est en femme divorcée qu'elle arrive à Chartres dans les valises de la Wehrmacht avec le statut de traductrice-interprète, sans que l'on sache dans quelles conditions elle a rallié l'envahisseur allemand.

Ella Amerzin-Meyer bénéficie d'un logement réquisitionné au 5 rue de Beauvais, au-dessus du domicile de Maurice Vidon, qui fut maire de la ville de 1925 à 1929 et qui, début juin 1940, a remplacé pendant quelques semaines, à la demande du préfet Jean Moulin, le maire en exercice, Raymond Gilbert, qui avait fui durant l'exode. Les descendants de Maurice Vidon se souviennent que l'appartement occupé par l'interprète fut décoré pendant l'Occupation avec du papier peint figurant des croix gammées. À deux cents mètres du domicile de la famille Touseau.

À la Feldkommandantur 751, Ella Meyer est principalement chargée de réquisitionner des logements pour les militaires allemands. Le 6 mars 1941, le colonel Ebmeier, Feldkommandant de la place, « prie » le maire de Chartres de bien vouloir employer dans ses services municipaux M^{me} Meyer « puisque toutes affaires civiles concernant la réquisition de logements seront à l'avenir affaire de la mairie ». Il assure Raymond Gilbert que « madame Meyer » sera « une aide précieuse ayant l'habitude de s'occuper de ces travaux, étant particulièrement bien au courant par sa longue présence à la Feldkommandantur. En ce qui concerne le salaire, M^{me} Meyer s'entendra personnellement avec vous. Naturellement, elle demandera le même salaire que touchent vos fonctionnaires municipaux ». La réponse du maire, transmise quatre jours plus tard, est positive, évidemment :

« Monsieur le Feldkommandant, à la suite de votre recommandation et pour vous être agréable, j'ai engagé M^{me} Meyer dans mes services. Je n'ai pas la possibilité de lui donner les mêmes appointements qu'elle avait dans votre administration, mais je me suis cependant mis d'accord avec elle [63]. »

Ella Amerzin-Meyer et Simone Touseau font connaissance au cours de la première moitié de l'année 1942 et sympathisent malgré les dix ans qui les séparent. On se souvient que depuis l'été 1941, après sa réussite au baccalauréat, Simone a été embauchée comme secrétaire-interprète auprès de l'armée d'occupation à la caserne Marceau. De son côté, début 1942, Ella Meyer a changé d'affectation. Elle quitte son emploi modestement rémunéré dans l'administration municipale et travaille désormais au bureau de placement allemand rue de la Tonnellerie. Comme nous l'avons déjà évoqué, elle est enceinte et, sa grossesse approchant de son terme, elle propose à Simone, à la fin août 1942, de lui céder son poste à l'office de placement. La jeune femme accepte. À partir de ce moment, les visites effectuées dans la maison des Touseau par la ressortissante suisse deviennent régulières.

Le 30 septembre 1942, Ella Meyer donne naissance, à son domicile, à une fille prénommée Ella, comme elle. Nulle trace de l'identité du père, ni sur l'acte de naissance (établi le 1^{er} octobre 1942), ni sur l'acte de reconnaissance de l'enfant par sa mère (29 octobre). Au cours de l'automne 1942, les trois femmes Touseau rendent plusieurs fois visite à M^{me} Meyer et à son bébé ; elles sont vues promenant ensemble l'enfant dans son landau. En février 1943, Ella Meyer est promue interprète principale au siège du SIPO-SD de Chartres. C'est la conséquence logique de son intimité avec Kreuzer, le chef de la sécurité nazie locale, attestée par un autre interprète, Harry Merten : « La dame Meyer et Kreutzer (sic) étaient maîtresse et amant. » Sur ce registre de la délation, l'ex-auxiliaire de l'armée d'occupation ajoute :

« Je connaissais bien Mme Meyer ; elle était interprète à la Gestapo et en même temps une indicatrice certaine. Elle accompagnait même la Gestapo allemande dans ses opérations de police. »

L'accusation est gravissime. Néanmoins, le témoignage du dénommé Merten est sujet à caution, eu égard aux compromissions de ce dernier avec le III^e Reich. Naturellement, nous avons exploré d'autres sources pour recouper l'information, mais sans parvenir à obtenir des preuves. La valeur scientifique des témoignages indirects est très aléatoire. Par exemple, quel crédit accorder à cette affirmation de Madeleine B.-M., une ancienne sage-femme de l'Hôtel-Dieu de Chartres qui louait une chambre au 7 rue de Beauvais, à côté du logement d'Ella Meyer : « On m'a raconté [la participation d'Ella Meyer] à des interrogatoires musclés » ? Ainsi, dans le cas présent, c'est la rumeur qui domine.

Par ailleurs, Ella Meyer n'a jamais été citée dans aucun ouvrage historique, sauf une fois, dans les *Mémoires de guerre* de Jacques Gérard, engagé FFI :

« Un jour d'Occupation comme les autres au cours de l'année 1943 (je ne puis en préciser la date exacte), deux Allemands avec chapeau mou et imperméable (tenue classique de la Gestapo) firent irruption dans la salle à manger pendant le déjeuner.

Sans explication, ils arrêtaient mon père et notre employé, mon ami Manuel. Nous apprenons le lendemain qu'ils sont à la prison de Chartres, rue des Lisses. L'après-midi de ce jour, le téléphone sonne et je suis prié par ces messieurs de me présenter à 15 heures à la "maison allemande". Ce délicat euphémisme désignant le siège de la Gestapo. Je me rendis contraint et forcé à cette aimable invitation. En ce lieu, je serai interrogé pendant près d'une heure par le commandant Röhm, chef de cette police par l'intermédiaire d'une interprète française (?), la femme Meyer, vendue à la cause nazie. J'apprendrai par la suite que les services secrets allemands recherchaient les ramifications d'un réseau de résistance de Lucé dont le chef, un certain Matteï, avait été pris et fusillé [en réalité, il fut abattu le 1er août 1943 lors d'une fusillade avec une patrouille de feldgendarmes, des policiers militaires allemands]. Une rue de Lucé porte désormais son nom. Nous étions étrangers à cette affaire. Quelques jours plus tard, mon père et Manuel furent relâchés sans avoir subi des sévices [64]. »

Une rencontre avec Jacques Gérard nous a permis de préciser certaines assertions, malgré la confusion qu'il fait entre le sous-officier Røehm (et non Röhm) et le chef du SIPO-SD de Chartres Kreuzer :

« Ce jour-là, mon copain Yves Baranez, qui logeait chez nous, m'accompagnait. Mais comme lui n'était pas convoqué, je lui ai commandé de rester en haut de la rue des Vieux-Capucins, de ne pas se jeter dans la gueule du loup d'autant qu'on était en infraction du STO, on avait bricolé nos cartes d'identité... J'ai été interrogé par le commandant Röhm, en présence de la femme Meyer qui traduisait ses questions... La rumeur disait qu'elle était sa maîtresse, qu'elle était divorcée d'avec un officier français. La femme paraissait sympathique, elle était belle, brune, mince, un joli visage, une jolie silhouette, de taille moyenne, elle faisait un peu poule... Pour vous dire un détail croustillant, elle m'a montré généreusement ses cuisses pendant tout l'entretien. Elle a peut-être cherché à me déstabiliser. Au bout d'une heure, je suis ressorti libre... Je dois vous dire que mon père avait également eu affaire à cette femme Meyer. »

« Je suis bien contente... »

On se souvient que l'arrestation des voisins des Touseau dans la nuit des 24 et 25 février 1943 a été supervisée par Kreuzer en personne. Celui-ci connaissait bien le quartier puisqu'il disposait d'une chambre réquisitionnée au 18 de la rue des Lisses chez l'architecte Henri Guittet. Il y résidait occasionnellement quand il n'était pas en service, avec Ella Meyer ou une autre de ses maîtresses [65]. Son pied-à-terre est situé en face des maisons Ligneul et Guilbault. Quant à Babouin et Hée, les plus éloignés des

voisins suspectés d'écouter la radio de Londres, ils habitent à cinquante mètres de là.

Cependant, la présence du chef du SIPO-SD dans cette affaire d'importance très mineure ne manque pas d'étonner. Mais elle peut s'expliquer à la lueur des propos qu'aurait tenus Ella Meyer aux femmes Touseau après la rafle : « Je suis bien contente car je suis débarrassée des gens qui ne m'appelleront plus ni espionne ni boche. »

Harry Merten, cet ex-interprète à la solde de l'occupant, est catégorique devant le juge d'instruction, le 5 avril 1945 :

« Si cette dame Meyer avait su d'une façon ou d'une autre que des Français écoutaient la radio anglaise, elle n'aurait certainement pas manqué de les signaler à la Gestapo. [Kreuzer] non plus n'aurait pas manqué, s'il avait eu connaissance que des Français écoutaient la radio anglaise, de prendre des sanctions contre eux. »

La réputation d'Ella Meyer est définitivement faite. L'ombre de la supplétive nazie plane également sur le cas Jeanne F., examiné le 21 juin 1945 par la Cour de justice d'épuration d'Eure-et-Loir. Cette jeune coiffeuse, âgée de 23 ans, tenait une boutique avec sa mère, Laurentine, au 6 rue du Grand-Faubourg. Elle fut accusée à la Libération d'avoir été à l'origine de la perquisition opérée le 14 août 1944 (deux jours avant l'arrivée des Américains), par une trentaine de soldats allemands à la gendarmerie de Chartres pour y « rechercher des drapeaux et des emblèmes alliés ». À la barre, le commandant de gendarmerie Planche raconte :

« La perquisition se révéla infructueuse. Pourtant, j'étais très inquiet, un capitaine anglais de l'Intelligence Service était dans ma chambre ; dans les garages se trouvaient des armes parachutées et deux cents brassards FFI. L'adjudant allemand Røhm avec qui j'étais en bons termes me dit : "Vous avez deux coiffeuses en face de chez vous, méfiez-vous de ces femmes, elles ne vous aiment pas". »

Le commandant Planche soupçonne la demoiselle et sa mère. Il rejette toutefois l'idée d'une dénonciation directe. Il croit plutôt à la répétition de propos entendus au salon de coiffure par Jeanne F. à son fiancé, interprète à la Feldkommandantur, propos qui auraient

été transmis par celui-ci à « madame Meyer ». L'officier de gendarmerie explique qu'il a souvent eu affaire à cette dernière pendant l'Occupation. Il la présente comme son « ennemie » déclarée, prête à le perdre par tous les moyens. Dans son réquisitoire, le commissaire du gouvernement Simon réclame plusieurs années d'emprisonnement contre Jeanne F. Mais, dans sa plaidoirie, son défenseur maître Gerbet insiste sur le fait que la dénonciation a pu effectivement venir d'Ella Meyer. Il obtient la clémence du tribunal d'exception : Jeanne F. est simplement condamnée à une peine de dégradation nationale, au bout de dix mois d'incarcération [66].

Dans l'angoisse de subir un sort funeste au moment de la Libération, quand elles sont prises à partie, violentées et accusées d'avoir dénoncé leurs voisins, Germaine et Simone Touseau ont donc beau jeu d'accabler Ella Meyer qui a réussi à s'enfuir vers l'Allemagne. Mais, en mars 1945, lorsque débute l'instruction de l'affaire, confrontées aux témoins de l'accusation, elles reviennent sur leurs déclarations d'août 1944. « Je n'ai pas dit à [M^{me} Guilbault] que c'était M^{me} Meyer qui était la cause de l'arrestation de son mari », explique Germaine. Simone, de son côté, ajoute : « Je ne me rappelle pas non plus avoir dit à M^{me} Guilbault que c'était M^{me} Meyer qui avait pu faire arrêter son mari. » Pourtant, au cours de la confrontation suivante, du 16 mars, Germaine admet que les arrestations de février 1943 ont pu être « le fait de cette dame qui habitait d'ailleurs dans le quartier, rue de Beauvais, au-dessus de chez M. Vidon. »

Le 21 novembre 1945, lors de l'ultime grande confrontation entre les quatre membres de la famille Touseau et les témoins à charge, Didier Hée confie au magistrat instructeur un fait survenu le 26 juin précédent en marge d'une autre confrontation :

« Lorsque vous êtes parti à la fin de l'interrogatoire avec maître Gerbet, alors que votre greffier était encore dans votre cabinet avec les inculpées, Mme Touseau et sa fille Simone, Mme Touseau mère m'a dit devant Mlle Touseau, en faisant allusion aux

conséquences possibles de son affaire, que c'était Mme Meyer l'auteur de la dénonciation. »

Ce que Germaine Touseau dément :

« Je me rappelle en effet de cette conversation, mais je n'ai pas dit que c'était Mme Meyer qui avait dénoncé M. Hée. »

De fait, ce 21 novembre, le discours de Germaine Touseau s'est considérablement modifié :

« Mme Meyer dont la première visite à la maison a été pour demander à ma fille Simone de la remplacer momentanément au bureau de placement allemand est venue sept ou huit fois peut-être au maximum à la maison. Elle n'y a jamais pris de repas ni même une boisson quelconque. De mon côté, accompagnée parfois de ma fille Simone ou de ma fille Annette, je suis allée peut-être aussi sept ou huit fois au maximum chez Mme Meyer. Nous n'y avons jamais pris de repas. J'y allais pour voir le bébé, et en même temps nous parlions de choses et d'autres. Nous parlions quelquefois de politique, nous échangeons nos idées, mais nous n'avons jamais parlé de nos voisins. Elle nous faisait aussi quelquefois de la musique. »

L'information selon laquelle l'interprète du SD aurait été arrêtée, la demande judiciaire de son transfèrement à Chartres et la hantise d'une confrontation entre les trois femmes Touseau et elle sont sans doute à l'origine de ce revirement.

Autre incohérence dans les déclarations de Germaine Touseau : d'un côté, elle affirme avoir cessé ses relations de voisinage avec Ella Meyer quand elle a appris l'embauche de cette dernière au siège du SIPO-SD de Chartres, de l'autre, elle se souvient parfaitement de la satisfaction affichée par la Suisse après l'arrestation des voisins. Simone, quant à elle, n'a jamais rompu avec Ella Meyer. Elle admet l'avoir sollicitée à son retour d'Allemagne fin 1943, sur le conseil de son « fiancé », à l'époque convalescent en Bavière après la blessure reçue sur le front soviétique :

« Mon fiancé et moi, nous envisagions de nous marier sans attendre, d'autant plus que j'étais déjà enceinte. Or, il était très difficile pour une Française d'obtenir l'autorisation des autorités allemandes de se marier avec un soldat allemand. Il fallait donc que je fasse des demandes et que je fournisse des attestations de toute nature,

travail, conduite, etc. émanant soit d'autorités françaises, soit d'autorités allemandes. Comme mon fiancé savait que Mme Meyer connaissait mes parents, il a pensé que cette femme pourrait me faire obtenir de la Gestapo une attestation de bonne vie et mœurs tant en ce qui me concerne qu'en ce qui concernait mes parents et la proche famille. »

À notre connaissance, cette demande d'attestation est restée sans suite.

Sur la trace d'Ella Meyer.

Ella Meyer, accusée par la rumeur publique et en fuite, est une aubaine pour maître Gerbet. Le défenseur des Touseau s'en sert effectivement pour instiller le doute sur la responsabilité de ses clients dans la dénonciation de leurs voisins. Il n'a de cesse de réclamer au magistrat instructeur le lancement d'une procédure pour retrouver la fugitive, qu'on suppose réfugiée outre-Rhin, et entendre son témoignage.

Quelques mois après la capitulation allemande, au cours de l'été 1945, un mandat d'arrêt est lancé contre Ella Meyer par la Cour de justice d'Eure-et-Loir. Au même moment, Maurice Billard est informé par le ministère de la Justice qu'Ella Meyer aurait été arrêtée en Allemagne. Le juge demande alors qu'on hâte son transfèrement à Chartres. Mais rien ne se passe. Fin octobre ou début novembre 1945, l'ancien déporté René Ligneul interroge le commissaire du gouvernement Simon :

«La dame Meyer est-elle enfin arrivée à Chartres? Cette personne est certainement à même de fournir des éléments très intéressants sur l'affaire Touseau. Elle était, en effet, une commensale assidue de la famille Touseau, et les membres de cette famille se rendaient fréquemment au domicile de ladite dame Meyer. [...] La réputation de la dame Meyer n'est plus à faire. Elle était interprète aux bureaux de la Gestapo à Chartres, et de nombreux témoins pourront certifier et attester de ses sentiments anti-français et pro allemands, ainsi que de son attitude choquante à l'égard de ses compatriotes d'adoption. »

Maître Gerbet profite de l'acharnement de René Ligneul pour revenir à la charge. Le 26 novembre 1945, il relance le magistrat :

« Je vous serais reconnaissant de vouloir prescrire les recherches nécessaires pour que Mme Meyer dont l'arrestation est connue soit à même d'être entendue et je vous demande respectueusement de ne pas clore votre instruction avant que cette audition ait pu être obtenue. »

Aucune réponse n'est donnée. L'ex-interprète à la solde des nazis n'a pas été transférée à Chartres car en réalité, elle n'a jamais été arrêtée. Profitant du chaos judiciaire de l'époque, Ella Meyer a réussi à passer entre les mailles du filet répressif. Constatant son absence, la Cour de justice de la Seine la condamnera, le 21 juillet 1947, par contumace, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens.

La traque ne s'arrête pas pour autant ; elle porte enfin ses fruits en décembre 1947 : Ella Meyer est interpellée en Allemagne et rapatriée en France. Au terme d'un nouveau procès, elle est condamnée, le 29 avril 1950, aux travaux forcés à perpétuité. Elle se pourvoit en cassation. Par un arrêt du 27 mai 1950, la chambre des mises en accusation annule le jugement au motif qu'Ella Amerzin-Meyer, étant de nationalité étrangère précisons que le 30 mai 1944, elle a abandonné la nationalité helvétique pour devenir allemande –, la Cour de justice de la Seine était incompétente [67].

L'affaire est renvoyée devant le tribunal militaire permanent de Paris. Le 18 octobre 1950, ce dernier rend une ordonnance de non-lieu au sujet des accusations de « coups volontaires », « vol et complicité d'association de malfaiteurs » et « atteinte à la sûreté extérieure de l'État » au motif principal que, d'après les témoignages à décharge « des nommés M^{me} de Gimel, Colombe, Docteur Gibert, Docteur Haye, Lejeune, il résulte qu'eux-mêmes ou des Français de leur connaissance doivent leur libération de la Gestapo de Chartres à la dame Amerzin. »

C'est le coup de théâtre orchestré par ses deux avocats parisiens. Ainsi, Ella Amerzin-Meyer, vers la fin de la guerre, aurait manœuvré pour se ménager une porte de sortie. Elle est aussitôt libérée.

Nous avons remonté la piste jusqu'en Suisse alémanique. De l'autre côté du Jura, à Grenchen, la branche Amerzin existe toujours. Nous avons réussi à identifier une petite nièce d'Ella Meyer, qui nous a mis en contact avec la fille de cette dernière. Le 13 juillet 2009, Ella Amerzin, épouse H., qui, rappelons-le, est née à Chartres en septembre 1942, nous a envoyé un courrier électronique nous révélant que sa mère vit toujours. Dans sa cent-unième année, madame Meyer est hébergée dans une maison de retraite en Allemagne sous un patronyme de remariage. Quasiment aveugle, elle affirme ne pas se souvenir de Simone Touseau, ni connaître la photographie de Robert Capa ; elle posséderait de nombreux documents personnels du temps de son séjour à Chartres jusqu'à l'été 1944, qu'elle refuse de divulguer avant sa mort...

« La victoire à Hitler ! »

La vie de la Tondue de Chartres n'a tenu qu'à un fil entre le 16 août 1944 et les années 1946-1947, terme de l'épuration judiciaire.

Dans cet intervalle, une personne a eu en main, selon ses dires, les preuves accablantes des compromissions collaborationnistes de la cadette des Touseau. Il aurait suffi qu'elle les livre à la justice d'exception, en sus de son témoignage à charge, pour faire pencher la balance dans le sens d'un arrêt de mort.

Au début de l'été 1994, Geneviève Marquiret a raconté à la journaliste suédoise Inga-Lisa Rosen la relation conflictuelle qu'elle entretint, en pleine occupation allemande, avec Simone Touseau. Geneviève Marquiret a passé toute sa jeunesse à Paris avant de s'installer à Chartres où elle enseignait l'histoire et la géographie au sein de l'institution catholique Guéry. Elle était, d'après ses anciens élèves, passionnante à écouter en cours, très proche et respectueuse d'eux à la fois.

Durant l'année scolaire 1940-1941, parmi ceux qui préparent le baccalauréat, Geneviève Marquiret découvre Simone Touseau, plus jeune qu'elle de seulement six ans. Toutes deux sont dotées de

fortes personnalités. Mademoiselle Marquiret ne supporte pas l'arrogance de Simone ni son orientation idéologique, tandis que celle-ci la méprise ouvertement et enrage de lui devoir obéissance.

Le portrait moral que l'enseignante trace de Simone Touseau est, de ce fait, assurément déformé ; les faits relatés le sont probablement eux aussi :

« Simone n'était pas spécialement intelligente, mais elle était futée. Surtout, elle adhérait au national-socialisme ; elle n'était ni une suiveuse ni une girouette, elle était réellement une nazie convaincue. Sa mère Germaine une personne répugnante et elle organisaient à leur domicile de la rue de Beauvais des repas qui se finissaient tard dans la nuit, et auxquels participaient des soldats allemands. Il est arrivé plusieurs fois à Simone de venir le matin à l'institution Guéry avec la gueule de bois. Elle sentait l'alcool. »

La confrontation finit par se produire. Un jour, en cours d'histoire, Simone dessine une croix gammée sur son cahier avec cette inscription : « La victoire à Hitler ! » Ce qui provoque la colère de la très nationaliste M^{lle} Marquiret : « J'ai rageusement dessiné dessus une croix de Lorraine et j'ai rayé le nom de Hitler que j'ai remplacé par celui de De Gaulle. » En représailles, Simone aurait dénoncé son professeur à la police d'occupation allemande. Un prêtre se serait interposé et, grâce à son entregent, serait parvenu à empêcher l'arrestation de l'enseignante. Ce qui conduit cette dernière à conclure :

« Simone n'a pas supporté que j'échappe à la sanction des Allemands. À plusieurs reprises, j'ai reçu de sa part des lettres de menaces. Que j'ai conservées jusqu'à la Libération. Quand Simone et sa mère ont été arrêtées, il aurait suffi que je confie ces courriers à la justice d'épuration pour que la fille, au moins, écope de la peine capitale. Le même prêtre qui m'avait protégée contre Simone est venu me voir et m'a demandé de brûler les lettres. Je l'ai fait, mais de mauvaise grâce [68]. »

Voilà pourquoi le nom de Geneviève Marquiret n'apparaît nulle part dans le dossier Touseau. Malheureusement, le professeur d'histoire n'en dira pas plus : elle est décédée le 25 juin 2006. Et son témoignage provoque une grande frustration par son goût d'inachevé, autant qu'une interrogation légitime sur sa véracité.

La descente aux enfers

En Eure-et-Loir, la justice de l'épuration, à travers ses deux instances, la cour spéciale de justice et la chambre civique, cesse définitivement son activité à la mi-janvier 1946. « Par arrêté publié au *Journal Officiel*, la section départementale d'Eure-et-Loir de la Cour de justice du ressort de la Cour d'appel de Paris est rattachée à la section départementale de la Seine de ladite Cour de justice avec effet au 16 janvier 1946 », est-il précisé dans l'édition du 21 janvier 1946 de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*.

Durant ses quatorze mois d'existence, du 9 novembre 1944 au 15 janvier 1946, la cour spéciale d'Eure-et-Loir, siégeant au palais de justice de Chartres, a été sollicitée pour presque 1 800 affaires avant criblage, a jugé 190 dossiers et prononcé 162 condamnations individuelles dont 7 à mort, toutes commuées. De son côté, la chambre civique a condamné 278 prévenus à une peine d'indignité nationale et en a acquitté 65 autres, entre le 8 janvier et le 20 décembre 1945 [69].

Or la procédure d'instruction judiciaire contre la famille Touseau, menée par le juge Maurice Billard, n'est close qu'au mois de mars 1946. C'est la raison pour laquelle le dossier, qui comprend 99 actes relatant notamment 38 auditions et 6 confrontations entre témoins et accusés, est transmis seulement le 2 août suivant à la Cour de justice de la Seine.

« Mon fiancé tué en Russie... »

Au début de 1946, Simone a appris la mort de son « fiancé » allemand sur le front de l'Est, au cours de la retraite de la Wehrmacht. L'événement s'est produit le 8 juillet 1944 aux environs de Lida, à 150 kilomètres à l'ouest de Minsk, l'actuelle capitale de la Biélorussie. D'après l'information transmise à sa famille, très hypothétique en pareil cas, Erich Göz aurait reçu une balle dans la tête. Seule certitude : son corps n'ayant pas pu être recueilli par son unité, il n'a pas fait l'objet d'une inhumation dans un cimetière militaire. Personne ne sait donc ce qu'il est advenu de lui.

Le 10 mars, dans l'attente de son transfert à la prison de Fresnes en vue de son procès devant la Cour de justice de la Seine, Simone Touseau adresse une requête au juge Maurice Billard, car elle est dans l'impossibilité d'emporter avec elle son importante correspondance personnelle, plus de deux cents lettres au total :

« Monsieur le Juge, veuillez excuser la liberté que je prends de vous écrire au sujet d'une chose dont ma sœur vous a déjà entretenu de vive voix. Il s'agit des lettres que nous recevons ici, ma mère et moi, et uniquement de notre famille, à raison de deux par semaine. Elles nous racontent toutes depuis un an que nous sommes revenues du camp de Pithiviers, la vie de [mon petit enfant], dans les moindres détails. Nous l'avons quitté, âgé de trois mois, et sous peu, il en aura vingt-deux !!! Toute l'évolution de ce petit être, son éveil à la vie, ses premiers pas, toutes les transformations s'opérant en lui, nous sont décrites, et puisque malheureusement, nous n'en sommes pas les témoins oculaires, ma sœur s'efforce en quelque sorte de nous recréer l'atmosphère régnant chez nous, de par la présence de ce "tout-petit". Cela peut vous sembler puéril, mais pour une femme, pour une mère, qu'y a-t-il de plus cher au monde que son enfant ?

[...] Monsieur le Juge, je viens vous demander de bien vouloir vous-même réclamer tout notre courrier, afin qu'il puisse être remis à ma sœur. [...] D'autre part, je vous serais reconnaissante de bien vouloir recommander à ceux qui en auront le dépôt toute la correspondance intime que j'ai reçue de mon fiancé tué en Russie, ainsi que les carnets relatant au jour le jour ce que fut le temps heureux de nos fiançailles. C'est tout ce qui me reste de lui, et vous pouvez penser quel prix j'attache à ces souvenirs doublement chers. Je veux croire que tout cela me sera rendu après le jugement. Pourriez-vous me répondre à ce sujet, car cela me tourmente beaucoup. »

Maurice Billard ne demeure pas insensible à la supplique. Trois jours après, il fait porter au gardien-chef de la prison de Chartres un message pour Simone Touseau :

« Je vous prie de bien vouloir informer l'intéressée que le nécessaire a été fait pour que ses lettres soient déposées à son départ pour Paris à mon cabinet. Par contre, les lettres et carnets figurant au dossier ne pourront en sortir après le jugement que sur l'autorisation de M. le Commissaire du Gouvernement. »

Le 30 avril 1946, Simone et sa mère sont finalement transférées à Fresnes, dans la banlieue sud de Paris, où de nombreux collaborateurs sont internés depuis la Libération dans l'attente de leur jugement. Elles y restent jusqu'au 29 novembre 1946. La veille, en effet, le commissaire du gouvernement Charasse, au nom du parquet de la Cour de justice du département de la Seine, a exposé ses conclusions (cf. annexe n° 2) :

« Les membres de la famille TOUSEAU, composée du père, de la mère et des deux filles Simone et Annette, demeurant tous ensemble à Chartres, sont accusés d'avoir dénoncé cinq de leurs voisins aux Allemands. [...] Il ressort des faits [...] qu'il n'existe pas contre les nommés TOUSEAU Georges, TOUSEAU Annette, Simone et VILLETTE Germaine femme TOUSEAU charges suffisantes d'avoir commis le crime relevé à leur encontre par le réquisitoire introductif. En conséquence, décidons le classement de cette affaire. Et requérons mainlevée de mandats de dépôt décernés contre TOUSEAU Simone et VILLETTE Germaine, femme TOUSEAU. Toutefois, renvoyons TOUSEAU Simone devant la Chambre Civique. »

Pouvait-il en être autrement ? Le commissaire du gouvernement a pu apprécier les penchants germanophiles, anglophobes et anticommunistes de Simone et de sa mère, le lien de très bon voisinage entre elles et Ella Meyer et, a contrario, les relations exécrables entre les Touseau et leurs cinq voisins, avant la rafle du 24 février 1943. Un tel faisceau de faits troublants aurait pu permettre de forger une intime conviction de culpabilité. Néanmoins, au regard des pièces contenues dans le dossier d'instruction qui n'apportent aucun élément de preuve irréfutable, le magistrat a conclu logiquement en faveur de l'abandon des poursuites. Dans le cas présent, le doute a effectivement bénéficié aux accusés.

Par ailleurs, en cette fin d'année 1946, l'état d'esprit de l'opinion publique évolue : celle-ci aspire désormais à tourner la page de la guerre. Les institutions de la IV^e République achèvent de se mettre en place. La justice française expédie sans passion vengeresse les

derniers dossiers de l'épuration. « Gagner du temps », telle a été la stratégie de défense victorieuse de maître Claude Gerbet. Celui-ci s'est employé à faire traîner la procédure, peut-être avec la complicité bienveillante du juge Billard c'est en tout cas la version de Marie-Claude Gerbet, qui avait recueilli une confiance de son père –, afin que la clôture de la session de la cour spéciale de justice d'Eure-et-Loir se produise avant le bouclage définitif de l'instruction de l'affaire Touseau. Ensuite, dans l'esprit de l'avocat, la délocalisation du dossier à la cour de Paris représentait un gage de justice plus sereine et réduisait donc le risque de condamnation à mort. Sa stratégie fut payante. « Ce fut l'affaire de ma vie », aimait-il à dire...

Les Touseau échappent ainsi au procès et au châtement exemplaires qui leur étaient promis depuis l'été 1944. Ce même 28 novembre 1946 est signée l'ordonnance de mainlevée des mandats de dépôt contre les deux femmes. Le lendemain, 29, Claude Gerbet est informé du classement de l'affaire ; Simone et Germaine Touseau sont libérées. Elles retrouvent Georges et Annette dans leur maison de la rue de Beauvais, après plus de vingt-six mois de détention. Tous les quatre, ainsi que l'enfant de Simone, vont y demeurer quasiment reclus jusqu'à la fin de l'hiver 1947, à l'écart de la vie du quartier, à tel point que leur maison paraît abandonnée.

Dix ans d'indignité nationale.

Le dernier acte de l'affaire Touseau se joue le 8 mars 1947 à 13 heures devant la 5^e chambre civique de la Cour de justice de la Seine. Le 15 février précédent, par l'intermédiaire de maître Jourdain, huissier de justice, Simone a reçu une citation à comparaître, sur la requête du commissaire du gouvernement près ladite cour en l'Île de la Cité à Paris.

Le 6 mars 1947, le président de la 5^e chambre civique, Deloncle, juge délégué à la cour d'appel de Paris, assisté du commissaire du

gouvernement Lhomme et du greffier Maysonnade, a procédé au tirage au sort des quatre jurés appelés à faire partie du jury populaire de la 5^e chambre au cours de « la semaine du 6 au 8 mars » : ce seront Georges Dihé, Léon Kanter, Marius Bouet et Léon Vitoux. Réuni deux jours plus tard, le tribunal rend son jugement (cf. annexe n° 3) :

« À la majorité, déclare TOUSEAU Simone, Germaine coupable d'indignité nationale et la condamne en conséquence à la dégradation nationale.

À la majorité, décide qu'il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusée, que la durée des déchéances, exclusions, incapacités et privations des droits énumérés à l'article 21 de l'ordonnance du 26 décembre 1944 sera réduite à dix ans.

Et après en avoir spécialement délibéré, à la majorité, la dispense de l'interdiction de séjour.

Ordonne que le présent arrêt sera imprimé par extrait publié et affiché partout où besoin sera et aux frais de la condamnée conformément à la loi.

Condamne Simone TOUSEAU aux dépens liquidés à la somme de 2 971 francs 40 centimes, plus 250 francs pour droits de poste.

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps. »

La somme à laquelle est condamnée Simone représente au centime près le coût de la procédure d'instruction judiciaire contre les quatre membres de la famille. La jeune femme ne se pourvoit pas en cassation : elle est soulagée d'obtenir les circonstances atténuantes, bien que reconnue coupable d'avoir travaillé sans nécessité pour les Allemands, d'avoir manifesté des sentiments pro allemands, et d'avoir adhéré au Parti populaire français.

Quelles sont ces circonstances atténuantes retenues par la cour civique ? Bien entendu, le défenseur de la Tondue de Chartres aura placé au centre de sa plaidoirie l'histoire d'amour entre Simone et son « fiancé » allemand, la passion de la jeune femme prête à tout pour rejoindre son amant jusqu'en Allemagne. Il aura parlé du fruit de leur union et du projet de mariage, attesté par écrit, avorté à cause de la mort d'Erich Göz sur le front soviétique. Il aura rappelé l'acharnement des voisins de la famille Touseau, dans la précédente procédure judiciaire devant la cour spéciale de justice, à obtenir une

condamnation en dépit de l'absence de toute preuve matérielle. Au regard de ces motifs, la cour civique aura décidé, au total, une sanction relativement clémentine.

Les conclusions judiciaires de l'affaire Touseau ne font l'objet d'aucune publicité et ne sont relayées par aucun journal, même local. Ce silence favorise la diffusion d'une rumeur, dans le quartier des rues de Beauvais et des Lisses : Germaine et Simone auraient été condamnées à une peine, légère, de dix ans d'interdiction de séjour en Eure-et-Loir. Croyance confortée par l'exil volontaire des Touseau, entre 1947 et 1955.

Maître Claude Gerbet a réussi son pari : il a sauvé les vies de la mère et de la fille. Compte tenu de la lourdeur des charges pesant sur elles quand la justice d'épuration s'était mise en marche au printemps 1945, peu de gens auraient parié sur ses chances. Dans un second temps, la restauration de l'honneur de Simone devant la cour civique, en mars 1947, relevait de la mission impossible. Pour le défenseur, l'essentiel a été obtenu quatre mois auparavant. Mais pour Simone, cet « essentiel » allait se transformer en chemin de croix.

Une mort lente.

La fin de l'histoire est une longue descente aux enfers. Pour rompre avec leur lourd passé, les Touseau, sauf Annette, quittent Chartres. Ils s'installent à Saint-Arnoult-en-Yvelines, village d'un millier d'habitants situé à une quarantaine de kilomètres à l'est, sur la route de la capitale, au 46 rue de Paris (aujourd'hui Charles-de-Gaulle), dans le centre du bourg. Georges, sexagénaire, trouve un emploi d'aide-maçon. Germaine s'occupe de la garde de l'enfant de Simone lorsque cette dernière est embauchée en tant que préparatrice dans la pharmacie Dubreuil, à cent mètres de leur logement.

Le 13 novembre 1954, Simone épouse Paul T., né en 1919, comptable dans une porcherie ; ils emménagent avec les parents de

Simone. Mais, preuve que le lien perdure avec Chartres, les deux enfants du couple y naissent en 1956 et 1959. La rumeur sur le passé de Simone s'est répandue à Saint-Arnoult. Elle est bientôt complètement ostracisée. Minée par la dépression, elle sombre dans l'alcoolisme et, selon une collègue de travail de son mari, dilapide l'argent familial dans des dépenses inconsidérées. Finalement, Paul T. décide de quitter le foyer conjugal et retourne avec les enfants dans son Isère natale.

Après le mariage de leur fille, les parents Touseau sont revenus vivre, avec leur premier petit enfant, dans leur maison de la rue de Beauvais, qui avait été réquisitionnée en 1947 pour satisfaire le besoin de logement d'une famille nombreuse démunie. Dans l'intervalle, presque tous les voisins victimes de la rafle du 24 février 1943 ont quitté le quartier. Les Hée ont été les premiers à déménager, fin 1945. En juillet 1946, ils sont suivis par la veuve Guilbault. Les Ligneul partent en 1948. Et Irène Babouin, l'autre veuve de guerre, préfère s'éloigner au début de 1955 quand elle apprend le prochain retour de la famille exécrée. Seule Eugénie Godard, devenue veuve en 1958, demeurera 17 rue de Beauvais, jusqu'à sa mort en avril 1966.

Pour les habitants du quartier, tous au courant du passé des Touseau, ces derniers demeurent presque invisibles, fantomatiques. On ne les salue pas, on ne leur parle pas, on les ignore. Germaine est cependant obligée de se risquer dans la rue pour faire les courses. Un jour, elle y croise René Ligneul, l'ancien voisin déporté, qui revient souvent sur les lieux du drame. Un Ligneul vitupérant, qui la suit, l'insulte, la harcèle et la bouscule, qui prend à témoin les passants... La vieille femme se réfugie dans la cathédrale.

Quant à Simone, elle tente de construire enfin une relation avec la famille d'Erich Göz. Emmenant avec elle l'enfant d'Erich, elle se rend dans le Bade-Wurtemberg pour y rencontrer Johanna, la sœur de son amour de guerre. Mais l'accueil est froid. Il n'y aura pas d'autres tentatives. Alors elle se laisse mourir à petit feu. Elle revient

de temps en temps dans sa maison natale où ses parents, surtout sa mère, tentent d'enrayer le mal qui la ronge en l'entretenant financièrement. En vain.

C'est finalement à l'Hôtel-Dieu de Chartres qu'elle décède le lundi 21 février 1966, dans sa quarante-cinquième année. L'information est reprise a minima, en quatre lignes, à la rubrique « État-civil » des deux principaux journaux d'Eure-et-Loir, *L'Écho républicain* et *La République du Centre*, dans leurs éditions du 24 février. Vingt et un ans après les événements du 16 août 1944, le temps a fait son œuvre, effaçant le souvenir collectif de l'infamie. Le 11 août suivant, Annette, sa sœur aînée, restée célibataire, toujours conseillée par maître Claude Gerbet, obtient du tribunal de grande instance de Chartres le droit d'adopter l'enfant naturel majeur de Simone [\[70\]](#).

Georges ne survit guère à sa fille cadette. Il s'éteint chez lui le 12 octobre 1969. Vient ensuite le tour de Germaine, le jour de l'an 1980. Cette année-là, Annette, retraitée, procède à la vente de la propriété de la rue de Beauvais. Elle se retire à Paris, près de son enfant adoptif, où elle meurt le 30 avril 1997. Les quatre Touseau, acteurs principaux et secondaires du drame, sont inhumés dans deux tombes séparées par une centaine de mètres, parents d'un côté, filles de l'autre, au cimetière de Mainvilliers, commune d'origine des Villette.

Le malheur des descendants

Qu'est devenu le bébé, bouclier de sa mère sur la photo de Capa ? Depuis les années 1980, journalistes et historiens, français et étrangers, ont enquêté pour identifier l'enfant de Simone Touseau et de son « fiancé » allemand. Certains motivés par la quête d'un témoignage exceptionnel, d'autres inspirés par l'exploitation sensationnaliste qui pourrait en être faite. Ils ont réussi à retrouver sa trace et se sont permis de dévoiler son identité. Nous aussi avons entrepris de rechercher cette personne, aujourd'hui âgée de 67 ans.

Le 17 juin 2009, ayant recoupé son nom et son adresse, nous lui avons adressé ce courrier :

« Nous avons l'honneur de vous contacter pour vous informer qu'au cours de l'hiver 2011, nous publierons un ouvrage historique sur l'histoire dramatique de feu votre mère Simone Touseau, à partir de la photographie prise le 16 août 1944, dans la rue du Cheval-Blanc à Chartres, par le photo-reporter Robert Capa ; une photographie mondialement connue qui a suscité depuis plus de soixante ans beaucoup de commentaires inexacts, que nous entendons rectifier de manière irréfutable dans notre prochaine publication.

Depuis le début de l'année 2009, nous travaillons sur l'histoire de votre famille Touseau-Villette. Aux Archives nationales à Paris, nous avons découvert le dossier judiciaire de votre mère, qui contient également des pièces concernant vos grands-parents et votre tante Annette. Plus de trois cents documents et annexes qui, ajoutés aux témoignages et recherches effectuées par ailleurs aux Archives départementales et municipales, nous permettent aujourd'hui de formuler la thèse suivante :

1. Votre mère et sa famille étaient germanophiles, anticommunistes et anglophobes. Notamment, votre mère a adhéré en 1943 au Parti Populaire Français dirigé par le collaborationniste Jacques Doriot. Nous avons conscience que cette partie de nos investigations historiques sera la plus pénible pour vous. Mais notre thèse est aussi à décharge.

2. Il est incontestable que votre mère et votre père Erich Göz, soldat allemand responsable de la librairie militaire allemande à Chartres pendant l'Occupation, furent passionnément amoureux l'un de l'autre, au point que vous fûtes conçu à Munich en Allemagne où votre mère s'était rendue à l'automne 1943 pour le retrouver en convalescence après une blessure subie sur le front soviétique.

3. Vos mère et grand-mère maternelle furent incarcérées pendant plus de deux ans, entre septembre 1945 et novembre 1947 à Chartres, Pithiviers et Fresnes, accusées d'avoir dénoncé (en février 1943) des voisins de leur domicile au 18/20 de la rue de Beauvais (aujourd'hui rue du Docteur Jacques-de-Fourmestreaux) à Chartres, coupables d'écouter la radio anglaise. Cinq voisins furent arrêtés, quatre déportés, deux sont morts en captivité. D'après les pièces du dossier, nous estimons que la responsabilité véritable des arrestations pourrait incomber à une ressortissante suisse, Ella Amerzin-Meyer, maîtresse du chef de la Gestapo chartraine, logés elle et lui dans le même quartier que celui de votre famille. Or, Ella Amerzin-Meyer et vos ascendants ont été vus plusieurs fois ensemble entre 1942 et 1944.

Loin de nous l'envie de vous faire du mal en vous contactant aujourd'hui. Nous sommes uniquement inspirés par la quête de la vérité historique. Dans ce cadre, nous serions ravis de vous entendre, de vous lire ou de vous rencontrer. Car nous supposons que vous disposez d'informations précieuses qui pourraient renforcer notre thèse. Et, évidemment, nous tenons à votre disposition tous les documents retranscrits issus des Archives Nationales.

Puissiez-vous contribuer à nous diriger le plus près de la vérité. Avec toute notre sympathie... »

Le lendemain, notre correspondant nous a téléphoné. À la fin de l'entretien, long et bouleversant, il a refusé de témoigner dans ce livre. Cette personne est absolument convaincue de l'innocence de ses ascendants, en particulier de sa mère et de sa grand-mère. Elle aspire à oublier le drame qui a bouleversé sa vie depuis son adolescence, dans les années 1950 et 1960, époque où elle a appris fortuitement la vérité sur son origine et le sort subi par ses proches, et qui a failli la faire sombrer également. Par-dessus tout, elle désire protéger ses propres enfants qui ne savent rien du secret de famille. Ce pourquoi, conclut-elle, elle a détruit toutes les archives de sa mère reçues en héritage, notamment l'abondante correspondance que cette dernière avait entretenue avec son amant. Sans parler des photographies... Promesse lui a été faite de ne pas révéler son identité.

La trame de l'histoire de la Tondue de Chartres se trouve dans ce livre, que nous avons voulu traiter avec objectivité. La plupart des fils de l'affaire ont été dénoués, disions-nous au commencement. Mais pas tous. L'enfant naturel de Simone Touseau, les deux autres enfants de son mariage avec Paul T., la descendance des déportés des rues des Lisses et de Beauvais livreront-ils un jour leur propre histoire ? Les personnages d'Erich Göz et d'Ella Meyer ont seulement été effleurés. En France et de l'autre côté du Rhin, la matière existe pour poursuivre les recherches. Quelques pages restent à écrire avant de marquer le point final. Par nous ou par d'autres.

Sources et bibliographie

ARCHIVES

Archives municipales de Chartres :

Hg4-4 : Madame Meyer recrutée par la ville de Chartres en mars 1941.

Hg4-9 : attentat contre la librairie allemande (15-18 mars 1942).

Hg4-28 : 26 février 1943, liste des personnes arrêtées par les autorités allemandes.

Hg4-30 bis : 10 mars 1943 : SD, recensement des femmes de 21 à 35 ans, célibataires.

Hg4-216 et Hg4-237 : affaire Bourlier-Leret-Bucas.

Médiathèque de Chartres, dite *L'Apostrophe* :

Pour la consultation des ouvrages sur l'œuvre photographique de Robert Capa et celle des périodiques euréliens, notamment *L'Hebdo de Chartres et du pays chartrain*, numéro 41 du 21 août 2003, qui consacre un dossier sur la Tondue de Chartres.

Archives départementales d'Eure-et-Loir :

(Notamment pour des sources spécifiques)

16FINC-10 : plan de la ville de Chartres, commissariat à la Reconstruction, 1942.

4N-30-31-37 : plans et aménagements de la préfecture d'Eure-et-Loir, rue et place Collin-d'Harleville.

1 W-8-9-10-11-12 : rapports mensuels du préfet (1942-1944).

1 W-65-66 : commissariat de police de Chartres, rapports des commissaires de police (1941-1947).

1 W-100 : arrestations, internements et déportation.

14 W-23 : meurtre d'un soldat allemand, 6 mars 1944.

1029 W-377 : commissariat de police, rapports d'épuration.

1055 W-9 : maison d'arrêt de Chartres, registres d'écrou du 13 juillet 1944 au 25 juillet 1945.

1055 W-27 : maison d'arrêt de Chartres, registres des passagers, pour l'année 1944.

1055 W-31 : maison d'arrêt de Chartres, registres des visiteurs du 8 juillet 1942 au 6 décembre 1944.

1176 W-122 : jugements sur requête, jugements en référé et actes du greffe divers, du 1^{er} juillet 1966 au 30 septembre 1966.

Registres d'état-civil sur le site Internet des Archives départementales d'Eure-et-Loir :

<http://www.archives28.fr/ec/index.php>

Archives nationales :

Le dossier judiciaire de la famille Touseau est consultable sous la cote Z/5/194/dossier 7303. Il comprend 312 pièces numérotées. Également aux AN, dans les archives de la Cour de justice de Paris, provenant directement des chambres civiques, se trouve l'arrêt de la 5^e chambre civique du 8 mars 1947 qui a condamné Simone Touseau à la dégradation nationale. Il est conservé dans un registre sous la cote Z/5/423. Le dossier judiciaire d'Ella Amerzin-Meyer est quant à lui consultable à la cote Z/6/284 dossier 3243.

Dépôt central d'archives de la justice militaire : Ordonnance de non-lieu du 18 octobre 1950 au bénéfice d'Ella Amerzin-Meyer.

Périodiques :

L'Indépendant d'Eure-et-Loir, années 1944, 1945 et 1946, Libération, épuration, commémorations.

L'Écho républicain, années 1944, 1945, 1946 et 1947 (Libération, épuration, commémorations) et 1966 (mort de Simone Touseau).

La Dépêche d'Eure-et-Loir, années 1942 (attentat contre la librairie allemande de Chartres) et 1943.

La République du Centre, années 1966 (mort de Simone Touseau) et 2004 (mort d'Yvonne S.).

État-civil des communes françaises :

Chartres, Champhol, Lèves, Lucé, Le Coudray, Saint-Arnoult-en-Yvelines, La Bazoches-Gouet, Le Gault, Arrou, Luisant, Mainvilliers, Sainte-Maxime-Hauterive, La Chapelle-du-Noyer, Bonneval, Fréteval, Vendôme, Saint-Victor-de-Morestel, Saint-Vallier-sur-Rhône, Salouël, Rouen, Le Mans, Rambouillet, Paris (<http://canada-archivesenligne.paris.fr/>).

Également celui des communes de Derendingen (canton suisse de Solothurn) et Künzelsau (Allemagne).

Fondation pour la mémoire de la déportation à Paris :

<http://www.fmd.asso.fr/web/index.php>

<http://www.bddm.org/liv/details.php?id#1.93.#GUILBAULT>

Deutsche Dienststelle (WASSt), à Berlin.

Bibliographie

OUVRAGES HISTORIQUES GÉNÉRALISTES

Azema Jean-Pierre, *De Munich à la libération, 1933-1944*, Paris, Le Seuil, 1979.

Baudot Marcel, *L'épuration : bilan chiffré*, Bulletin de l'histoire du temps présent, n° 25 septembre 1986.

Bourdrel Philippe., *L'Épuration sauvage, 1944-1945*, Paris, Perrin, 2002.

Brunet Jean-Paul, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Paris, Balland, 1986.

Burin Philippe, *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1995.

Burin Philippe, *La Dérive fasciste, Doriot, Déat, Bergery, 1933-1944*, Paris, Le Seuil, 1986.

Cointet Jean-Paul, *Marcel Déat: du socialisme au national-socialisme*, Paris, Perrin, 1998.

Lottman Herbert, *L'Épuration, 1943-1953*, Paris, Fayard, 1986.

Ory Pascal, *Les Collaborateurs, 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1976.

Paxton Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Le Seuil, 1973, rééd.1997.

Rémond René, *La Droite en France de 1815 à nos jours, continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier, 1954 (1^{re} éd), rééditions en 1963, 1968 et 1982, cette dernière sous le titre *Les Droites en France*.

Soucy Robert, *Fascismes français ? 1933-1939 : mouvements antidémocratiques*, Paris, éditions Autrement, 2004.

OUVRAGES ET TRAVAUX HISTORIQUES SPÉCIALISÉS

Brossat Alain, *Les Tondues, un carnaval moche*, Paris, éditions Manya, janvier 1993, réédition en 2008 aux éditions Hachette Littératures sous le titre : *Les Tondues*.

François Dominique, *Femmes tondues: la diabolisation de la femme en 1944*, Cheminements, Collection La Guerre en mémoire, 2006.

Beaumont-Maillet Laure (sous la direction de), *Capa connu et inconnu*, exposition organisée par la Bibliothèque nationale de France du 6 octobre au 31 décembre 2004.

Capa Robert, *Juste un peu flou*, Paris, Delpire (édition française), 2003.

Hirase Akiko, *Die Haarschur von Frauen in Deutschland und Frankreich während des Zweiten Weltkriegs*, université de Tokyo, 2009.

Kershaw Alex, *Robert Capa, l'homme qui jouait avec la vie*, Paris, Jean-Claude Lattès, 2003.

Lacouture Jean, Manchester William et Ronchin Fred, *Magnum, 50 ans de photographies*, Paris, Nathan, 1989.

Leclerc Françoise et Weindling Michèle, *La Répression des femmes coupables d'avoir collaboré pendant l'Occupation*, Résistances et Libérations France 1940-1945, Clio, numéro 1, 1995.

Virgili Fabrice, *Les « Tondues » à la Libération : le corps des femmes, enjeu d'une réappropriation*, Résistances et Libérations France 1940-1945, Clio, numéro 1, 1995.

Virgili Fabrice, *La France « virile » : des femmes tondues à la Libération*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2004.

Virgili Fabrice, *Naître ennemi*, Paris, Payot, 2009.

Whelan Richard, *Robert Capa : A Biography*, Paris, Mazarine, 1985.

Whelan Richard, *Robert Capa : la collection*, Paris, Phaidon, 2001.

OUVRAGES HISTORIQUES LOCAUX

Deson Raymond et Thoay André (dix-sept anciens résistants sous la direction de), *L'Occupation et la Résistance en Eure-et-Loir*, tome 2 : la Résistance en Eure-et-Loir, Centre départemental de documentation pédagogique, 1982.

Guillois Roger, *Histoire des rues de Chartres*, éditions de *L'Écho républicain*, 1978.

Farcy Jean-Claude, *Chartres au xx^e siècle*, CDDP, 1983.

François Jean-Jacques, *Un retour sur la libération en Eure-et-Loir entre le 11 et le 20 août 1944*, publication à compte d'auteur, septembre 2005.

Gerard Jacques, *Souvenirs de guerre 1938-1945*, éditions Lettrine, 1992, réédition en 2005 à l'initiative de la ville de Chartres.

Grima Pierre, *Et Chartres fut libérée... , la Libération de Chartres, 15-16-17-18 août 1944*, Reprographica, mai 1985.

Joly Roger, *La Libération de Chartres*, récits et témoignages rassemblés et commentés, Collection Documents, Paris, Le Cherche-Midi, 1994.

Jusselin Maurice, *Le Domaine de la préfecture d'Eure-et-Loir*, Archives départementales d'Eure-et-Loir, Chartres, 1954.

Moinard Marie-Claude et Porte Corinne, 1940-1945, *Vivre à Chartres ces années-là*, Pochette pédagogique n° 3 du service éducatif des Archives municipales de Chartres, 2000.

Thory André et Vigueur Paul, *L'Occupation et la Résistance en Eure-et-Loir*, tome 1: la vie en Eure-et-Loir sous l'occupation allemande, Centre départemental de documentation pédagogique, 1978.

JOURNAUX ET REVUES

Belden Jack, « The French get back their freedom », in *Life Magazine*, photos de Robert Capa et Ralph Morse, 4 septembre 1944, pp. 19-23.

Broust Benoît, « Un documentariste irlandais revisite une photographie célèbre », in *La République du Centre*, 17 avril 2010.

Franceschina Laurence, « Enquête sur l'histoire de la tondue », in *L'Écho républicain*, 9 décembre 2009.

Gabrion Isabelle, « Un historien chartrain lève le voile sur la "tondue" de Robert Capa », in *La République du Centre*, 22 décembre 2009.

Goddrige André, « Femme tondue : des Chartrains sur le petit écran », in *La République du Centre*, 10 mars 1994.

Lassueur Yves, « Sur les traces de Simone la "collabo" », in *Le Matin* (Lausanne), 25 février 2001.

Lefebvre Corinne, « La Tondue de Chartres : la photo est célèbre, mais les témoins sont rares », in *La République du Centre*, 29 juillet 1993.

Leray Gérard, « La Photo de la honte », *L'Aiguillon* n° 94, juillet-août 2009.

Quemerais Nataly, « Les Tondues de la Libération, sujet tabou », in *L'Hebdo de Chartres* n° 41, 21 août 2003.

Rosen Inga-Lisa, « *Simone och skammen* » (« Simone et la honte »), in *Vi Bild* (Suède), septembre 1994.

Stolla Matthias, « *Der Vater kam aus Künzelsau* » (« Le père était originaire de Künzelsau »), in *Hohenloher Zeitung*, 22 décembre 2010.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Les auteurs de cet ouvrage ont étudié les six photographies de Robert Capa techniquement exploitables sur le sujet :

— la femme de dos conduite de force dans la cour des communs par un FFI (PAR10037),

— Simone Touseau de profil avec son bébé (PAR10034),

— les femmes Touseau avec Georges Touseau en retrait et hors cadre (PAR10036),

— le groupe des « collabos » chartrains (PAR 132099),

— les Touseau de dos à la sortie de la préfecture (PAR 78532),

— la Tondue de Chartres (PAR10035).

DOCUMENTAIRES

Carlou Jean-Pierre, *Tondues en 1944*, documentaire de cinquante-deux minutes, Les productions du lagon, diffusion France Télévisions en 2007.

Knopp Guido et Lenze Ulrich, documentaire de dix minutes sur la « *Tondue de Chartres* » dans la série « Des images qui ont fait l'histoire », diffusion Arte en 1994.

Pério Jean-Gabriel, *Eût-elle été criminelle*, court-métrage de dix minutes en noir et blanc, Envie de tempête productions, 2006.

Truc Olivier et Weser Christophe, *Enfants de boches*, documentaire de cinquante-deux minutes, Sunset Presse, 2002, diffusion France Télévisions en 2003.

BANDES DESSINÉES

Ricard Sylvain et West Arnü, *Fille de rien*, Paris, Futuropolis, 2007.

ANNEXES

1. La mémoire du 16 août 1944

De la scène fixée pour la postérité par le reporter de *Life*, les auteurs de cet ouvrage, passionnés par l'histoire orale, ont recueilli plusieurs témoignages directs et indirects dans leur spontanéité brute. Ce faisant, ils n'ignorent pas la forte probabilité de déformation et de dégradation de la mémoire. « Toute vérité fondée sur le témoignage humain reste approximative », écrit Gilles Perrault dans *La longue traque*. Le temps a fait son œuvre et la plupart, qui assistèrent au cortège des tondues depuis les trottoirs, la chaussée ou les fenêtres des maisons de la rue du Cheval-Blanc ce 16 août 1944 après-midi, sont décédées. Parmi les survivants, tous n'ont pas accepté de raconter l'événement et leurs impressions. Néanmoins, voici quelques exemples de témoignages recueillis lors de notre enquête et livrés tels quels :

Monique S., âgée de 9 ans :

« À l'époque, nous étions réfugiés rue des Lisses, à cause d'un bombardement qui avait endommagé notre maison à Luisant. Dans mon souvenir, des gens sortaient habillés n'importe comment, on ne s'était pas lavés, il n'y avait pas d'eau. Au milieu de la matinée, vers dix-onze heures, la foule converge vers la préfecture, l'ancienne, où se trouve un char américain, juste devant la porte. Pour moi, la foule est énorme. Tout le monde est très heureux. Les Américains nous disaient de repartir, de ne pas rester, parce qu'il y avait trois Allemands dans le clocher de la cathédrale. Mais les gens étaient

inconscients du danger. Une dame est arrivée avec un plateau et du champagne, mais les Américains ont refusé pour montrer que les combats n'étaient pas terminés. Les soldats étaient tendus. On avait eu une nuit agitée... La porte Guillaume avait explosé, l'église Saint-André avait brûlé... Je n'ai pas vu les femmes emmenées à l'intérieur de la cour de la préfecture. On a écouté le conseil des Américains, on est rentrés à la maison. La procession qui emmène la tonduée, ce doit être l'après-midi. On est ressortis pour la voir. Il y a eu une dispute entre mes parents, mon père disait que ce n'était pas un spectacle. Par contre, ma mère était enragée. Elle a voulu aller voir. Par rapport à la photo, on doit aller à la rencontre. On n'a pas vu le photographe... J'ai vu passer cette femme. Je trouvais que c'était bien, qu'elle était méchante. Tout le monde savait que c'était elle qui avait dénoncé... Les familles des gens arrêtés ont tout de suite pensé à elle. La foule aurait pu la frapper, la lyncher ? Non, il y avait des policiers. Aussi, il y avait le bébé, elle en a fait exprès. »

Françoise G.-M., âgée de 7 ans, fille du coiffeur des tonduées :

« Je me souviens de cette scène. Les gens étaient hargneux contre la femme tonduée. Je me demandais ce qu'ils allaient lui faire. Ma mère m'a dit que la femme avait fréquenté les Allemands et qu'on l'emmenait en prison. »

Jacqueline G. et Denise W.-G.

La première des sœurs avait 20 ans en 1944 :

« Mon père et mon frère étaient patriotes et dans la Résistance [...], quand nous avons entendu parler des tonduées qu'il y avait à la préfecture, ma sœur et moi sommes sorties pour voir. Mon père voulait que nous restions à la maison, mais rien à faire, nous y sommes allées quand même. Si je souris sur la photo ? Bien sûr que je souris. Cette femme, je ne sais pas d'où elle sortait. Mais enfin, on savait bien que les tonduées, c'était bien à fiche en l'air [7] ! »

La seconde était âgée de 16 ans. Elle nous confie qu'elle ne garde de la scène que quelques bribes de souvenirs :

« C'était l'après-midi, la foule criait, insultait la femme tondu. Ma sœur et moi, on ne s'est pas attardées. Nous sommes vite rentrées à la charcuterie chez nos parents. »

Pierre J. avait 15 ans en 1944 :

« C'était au milieu de l'après-midi. Avec des copains, j'étais dans les parages de la scène, en arrière-plan, sur le côté gauche de la photo. Il y avait beaucoup de monde. Tout près de moi, au niveau du carrefour avec la rue Sainte-Même, se trouvaient des soldats américains. Je me souviens avoir entendu au moins un coup de feu. Les gens ont cru que ça venait des clochers de la cathédrale. Ensuite, il y a eu des cris : "Salope !", "À mort !", "Collabo !" Tout s'est ensuite passé très vite. Je revois la femme avec son bébé qu'on emmène à la prison. Je ne la connaissais pas du tout. »

Jacqueline M.-Le C., avait 16 ans à l'époque. Le 20 mai 1944, avec sa mère et Jeannette D., une amie âgée de 23 ans, elles avaient été arrêtées, sur dénonciation, par la Milice car elles appartenaient à la résistance FTP. Transférée au commissariat d'Orléans pour interrogatoire, la jeune femme fut libérée faute de preuves, le 27 mai. La veille, sa mère, en garde à vue à Chartres, avait profité du bombardement de l'aviation alliée sur le centre-ville pour s'échapper. Jeannette D. fut déportée à Ravensbrück d'où elle revint très affaiblie en 1945. Jacqueline M. se souvient :

« C'est bien moi sur la photo. À l'époque, je travaillais à la Banque populaire. D'ordinaire, on avait une pause de mi-journée jusqu'à 13 h 30. Mais le jour de la Libération, le patron a donné congé à tout le personnel. Avant cette scène de procession, il y avait tellement de monde devant la préfecture qu'un gradé de la police en civil [Louis Pennanec], m'avait ordonné de me mettre en sécurité au deuxième étage d'un immeuble donnant sur la rue. J'ai vu les

femmes dans la rue au moment où elles sortaient de la préfecture. Elles avaient des croix gammées dessinées en noir sur le sommet de leur crâne rasé. On les a promenées partout dans la ville. »

Régine L.-R., 19 ans en 1944 :

« C'était assez tard dans l'après-midi... J'étais dans la foule, mais à l'écart, sur le trottoir, vers la rue des Lisses. Je n'ai pas suivi le cortège. Je me souviens bien des femmes Touseau tondues à la préfecture, surtout de la jeune avec son bébé. Les gens disaient qu'elles avaient couché avec les Boches. Le père Touseau aussi était un sacré collabo ! »

François C., 60 ans, fils et petit-fils de témoins :

« Quand j'étais enfant, j'ai entendu mon grand-père maternel, Jean-Marie J., et mon père raconter qu'ils étaient présents tous les deux ce jour-là dans le quartier de la préfecture. Ils ont assisté à la scène de la procession avec la femme tonduie portant son bébé dans les bras. Mon grand-père a alors crié à la foule : "Au lieu de vous acharner sur cette femme, vous devriez prendre des armes et aller vous battre contre les Boches ! »

Un autre témoignage, celui de Chantal S., née en 1933, fille d'Yvonne S., l'une des femmes tondues :

« J'avais 11 ans. À l'entrée de la maison de mes grands-parents, je revois ce fameux flic, Abel Raux, qui avait été l'amant de ma mère et qui s'était brouillé avec elle parce qu'elle ne voulait pas lui céder les deux fusils de chasse de mon père prisonnier en Allemagne, qui étaient cachés dans la cheminée de notre domicile au numéro 5 de la rue de la Poêle-Percée. Il lui avait dit qu'il se vengerait. Avec sa mitraillette, il a emmené brutalement maman qui était habillée en costume bleu marine avec des petits pois gris. Je hurlais derrière elle en courant. Des voisins m'ont rattrapée, mais j'ai réussi à m'échapper. Et je suis arrivée devant la préfecture. Ce n'était pas

beau... J'ai vu deux ou trois femmes en train d'être tondues au rasoir. Les femmes se tenaient en rang. Des femmes ont été marquées au fer rouge, une marque en forme de serpent. Aucune n'a crié. Elles sont restées dignes. L'après-midi, entre deux et trois heures, toutes les femmes tondues ont été traînées en troupeau dans la ville. Une femme résistante qui habitait rue de l'Épervier, Mme M., les menait avec un fouet. Les gens riaient, criaient, hurlaient... Après cette journée, ma mère a vécu recluse pendant plusieurs mois chez ses parents, en abandonnant son travail au tribunal. Ma grand-mère qui était couturière lui a confectionné un turban. Ensuite, ma mère est allée à Paris pour acheter une perruque. Deux policiers chartrains ont attesté en sa faveur en disant qu'elle n'avait dénoncé personne, ce qui fait qu'elle a échappé à la justice de l'Épuration. »

2. Les conclusions du parquet de la Cour de justice du département de la Seine (28 novembre 1946)

« Affaires :

Touseau Simone, détenue

Villette Germaine Touseau, détenue

Touseau Georges

Touseau Annette

Les membres de la famille Touseau, composée du père, de la mère et des deux filles Simone et Annette, demeurant tous ensemble à Chartres, sont accusés d'avoir dénoncé cinq de leurs voisins aux Allemands.

Le 24 mars [\[72\]](#) 1943, des hommes de la Gestapo venaient arrêter à leur domicile les nommés Godard, Guilbault, Babouin, Hee et Ligneul. La seule explication qui fut fournie par les Allemands aux intéressés fut qu'ils étaient considérés comme des ennemis de l'Allemagne et qu'ils écoutaient la radio anglaise.

Godard ayant pu facilement démontrer qu'il n'avait pas de poste de TSF fut relâché 24 heures plus tard. Depuis cette époque, on est sans nouvelles de Guilbault. Les trois autres Babouin, Hee et Ligneul furent déportés en Allemagne. Seuls Hee et Ligneul en sont revenus. Il n'est malheureusement que trop vraisemblable que Guilbault et Babouin ne reparaitront plus.

Ces cinq hommes demeuraient tous dans des habitations voisines de la demeure des Touseau. Il convient cependant de remarquer que d'autres arrestations eurent lieu à Chartres le même jour ainsi que dans certaines communes proches.

Les victimes et leurs familles désignent les Touseau comme les dénonciateurs. Sans pouvoir de leur propre aveu en apporter des preuves formelles. Cependant, ils basent leur conviction sur des faits qui, d'après leurs dépositions, sont les suivants :

La famille Touseau était au mieux avec les Allemands. Ils recevaient très fréquemment des soldats de l'armée allemande, ceux-ci apportaient parfois des vivres et des bouteilles de vins ou des spiritueux qui étaient consommés au cours des repas qu'ils prenaient chez les Touseau.

Touseau père n'a pas été arrêté bien qu'ayant un poste de TSF et écoutant la radio anglaise.

La fille Simone a été employée dans différents services allemands à Chartres et notamment comme interprète au Bureau de placement allemand. Elle a fait partie du PPF et a été vue en uniforme. Elle était fiancée avec un soldat allemand qui était son amant et sur les genoux duquel elle se faisait photographier par sa mère. Elle partit travailler volontairement en Allemagne en 1943. Et y aurait revu son fiancé et revint à Chartres enceinte de ses œuvres. Elle fréquentait ainsi que sa mère une nommée Amerzin, femme Meyer, qui devint interprète principale à la Gestapo de Chartres. Cette femme, qui était une indicatrice certaine de la Gestapo et participait même à des opérations de police, était la maîtresse d'un

nommé Kreutzer (sic), chef de la Gestapo. La dénommée Amerzin, femme Meyer, qui est en fuite, fait l'objet de poursuites.

La dame Touseau mère a été surprise plusieurs fois en train d'écouter aux portes de ses voisins, en particulier à l'heure du communiqué de Londres, ou de s'approcher des fenêtres pour y écouter également ce qui se disait.

Simone Touseau reconnaît les faits ci-dessus énumérés à sa charge sous les réserves suivantes :

Elle serait entrée au PPF entraînée par un ancien camarade d'études et n'en aurait porté l'uniforme partiel (chemise et cravate) qu'une seule fois.

Elle aurait travaillé dans les services allemands et serait partie en Allemagne pour se perfectionner dans la langue de ce pays qu'elle aurait étudiée pour ses examens (en effet, l'inculpée est bachelière et titulaire du brevet supérieur).

Avec sa mère, elle prétend n'avoir reçu que deux Allemands, son fiancé et, après le départ de celui-ci, qui ne pouvait lui écrire directement d'Allemagne, un de ses camarades qui transmettait ses lettres. La présence d'autres Allemands chez eux s'expliquerait du fait qu'une de leur chambre était réquisitionnée par l'occupant.

Par contre, la dame Touseau nie formellement avoir écouté aux portes ou espionné ses voisins. Elle prétend n'avoir reçu la femme Meyer chez elle que cinq ou six fois alors qu'il ressort des témoignages que leurs relations paraissent avoir été beaucoup plus étroites et suivies.

En ce qui concerne la dénonciation de leurs voisins, les deux inculpées protestent de leur innocence. Elles prétendent même n'avoir tenu aucun propos imprudent devant la femme Meyer au sujet des sentiments nationaux manifestés dans leur voisinage.

Les témoignages des victimes ou de leurs épouses paraissent insuffisants pour démontrer la culpabilité des inculpées et ceci est reconnu par ces témoins eux-mêmes qui, tant au cours de leurs dépositions que dans la rédaction d'une note collective indiquent

qu'ils ne peuvent fournir de preuve certaine de la dénonciation, mais qu'ils sont intimement persuadés que la famille Touseau ou un de ses membres en est à l'origine. De ce fait, le sieur Touseau père et sa seconde fille Annette furent également inculpés, leur cas sera examiné séparément ci-dessous.

Parmi les autres témoignages recueillis au cours de l'instruction, il convient de signaler :

1. La déposition du nommé Houlbart, maçon, qui avait été envoyé par son patron chez la dame Touseau pour y effectuer de menues réparations. Celle-ci lui aurait dit en parlant de ses voisins qu'il y avait des anglophiles tout autour et qu'elle en ferait partir. Le lendemain, elle précise même au témoin qu'elle fera partir Monsieur Babouin.

2. La déposition du nommé Fourmas qui travaillait avec Hee à la caisse d'allocations familiales. À la suite de l'arrestation de Hee, l'épouse de celui-ci vint demander au directeur de la caisse si quelqu'un de ses services parlant allemand pourrait l'accompagner dans une démarche à la Gestapo. Fourmas y consentit. Il accompagna le matin même la dame Hee au siège de la Gestapo. Ils furent reçus par un civil allemand qui parlait d'ailleurs fort bien le français. En cette langue et sur l'insistance de Fourmas, il indiqua que Hee avait été arrêté parce qu'on l'avait surpris à écouter la radio anglaise. À ce moment, un officier allemand aurait demandé en allemand au civil qui les recevait de quoi il s'agissait, celui-ci fit en allemand une réponse qui fut comprise par Fourmas où il était question d'un dénonciateur ou d'une dénonciatrice.

3. La déposition de la demoiselle Garnier qui travaillait chez la dame Touseau en qualité de couturière. Au cours d'une conversation au sujet du départ de Simone Touseau du Bureau de placement allemand, la dame Touseau dit à la demoiselle Garnier que c'était la faute d'un Monsieur Trucq et qu'avec la dame Meyer, elle s'arrangerait pour le faire arrêter.

Le sieur Touseau père, inculpé dans cette affaire, passe pour un homme sans volonté. Il paraît avoir désapprouvé la conduite de sa fille Simone. La demoiselle Garnier indique qu'il était souvent en discussion avec celle-ci au sujet de ses fréquentations allemandes. Le témoin ajoute que, d'après ce qu'il a compris, Touseau aurait préféré que sa fille se conduise normalement et ne fréquente pas les Allemands. L'instruction n'a pu relever contre lui, en dehors de sa tolérance coupable, aucun fait précis de nature à étayer l'accusation dont il fait l'objet.

Annette Touseau également inculpée aurait fréquenté la femme Meyer et aurait été vue en compagnie de soldats allemands au théâtre ou en promenade ou se faisant photographier avec l'un de ceux-ci et sa sœur. L'inculpée prétend qu'elle n'est jamais sortie qu'avec un soldat allemand, le fiancé de sa sœur. Elle n'aurait pas été photographiée avec celle-ci et le dit fiancé (les témoignages lui donnent d'ailleurs raison sur ce point). Enfin, elle aurait évidemment connu la dame Meyer qui était reçue par sa mère et reconnaît être allée avec celle-ci rendre une fois visite à la dame Meyer.

Il ressort des faits ci-dessus exposés qu'il n'existe pas contre les nommés Touseau Georges, Touseau Annette, Simone et Villette Germaine femme Touseau charges suffisantes d'avoir commis le crime relevé à leur encontre par le réquisitoire introductif. En conséquence, décidons le classement de cette affaire. Et requérons mainlevée de mandats de dépôt décernés contre Touseau Simone et Villette Germaine, femme Touseau. Toutefois, renvoyons Touseau Simone devant la Chambre Civique.

Le Commissaire du Gouvernement adjoint Charasse. »

3. Le jugement de la 5^e chambre civique de la Cour de justice de la Seine (8 mars 1947)

« Entre la nommée Touseau Simone, Germaine, née le 19 août 1921 à Chartres (Eure-et-Loir), de Georges, Émile et de Villette Germaine, Angèle, demeurant 18 rue de Beauvais à Chartres, Maître Bretillard [73], conseil, et Monsieur le Commissaire du gouvernement près la Cour de justice.

Monsieur le Commissaire du gouvernement a régulièrement cité à la présente audience publique la susnommée comme accusée d'avoir postérieurement au 16 juin 1940 sciemment apporté en France ou à l'étranger une aide directe ou indirecte à l'Allemagne, ou à ses alliés, porté atteinte à l'unité de la nation ou à la liberté des Français, ou à l'égalité entre ces derniers.

Ouï Monsieur le Président en son rapport, puis sur interrogatoire de Monsieur le Président l'accusée en ses explications,

Ouï Monsieur Lhomme, commissaire du gouvernement en ses réquisitions, l'accusée et son conseil en leurs observations, l'accusée ayant eu la parole la dernière,

Vu les pièces de la procédure, et après en avoir délibéré conformément à la Loi,

La Chambre civique statuant contradictoirement et en audience publique,

Considérant qu'il résulte des débats et des pièces versées au dossier que Touseau Simone, Germaine a postérieurement au 1^{er} janvier 1941 sciemment apporté en France ou à l'étranger une aide directe ou indirecte à l'Allemagne, ou à ses alliés, porté atteinte à l'unité de la nation ou à la liberté des Français, ou à l'égalité entre ces derniers, notamment en travaillant sans nécessité pour les Allemands, en manifestant des sentiments pro-allemands, et en adhérant au PPF,

Vu l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale,

Vu les articles 1^{er} et 2, paragraphe 4 de ladite ordonnance ; l'article 3, paragraphe 3 et l'article 23, paragraphe 2 (circonstances

atténuantes); l'article 25 de ladite ordonnance ; l'article 36 du Code pénal ; la loi du 22 juillet 1867,

En exécution de ces dispositions,

À la majorité, déclare Touseau Simone, Germaine coupable d'indignité nationale et la condamne en conséquence à la dégradation nationale.

À la majorité, décide qu'il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusée, que la durée des déchéances, exclusions, incapacités et privations des droits énumérés à l'article 21 de l'ordonnance du 26 décembre 1944 sera réduite à dix ans.

Et après en avoir spécialement délibéré, à la majorité, la dispense de l'interdiction de séjour.

Ordonne que le présent arrêt sera imprimé par extrait publié et affiché partout où besoin sera et aux frais de la condamnée conformément à la loi.

Condamne Simone Touseau aux dépens liquidés à la somme de 2 971 francs 40 centimes, plus 250 francs pour droits de poste.

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

Fait et prononcé au Palais de justice de Paris le 8 mars 1947 en l'audience publique de la Cour civique de la Cour de justice de la Seine, où étaient présents et siégeaient en présence de Monsieur Lhomme, Commissaire du gouvernement, Monsieur Deloncle, juge délégué à la Cour d'appel de Paris, Messieurs Dihé, Kanter, Bouet, Vitoux, jurés titulaires de jugement, membres de ladite Cour civique.

Après le prononcé de l'arrêt, Monsieur le Président a averti la condamnée qu'elle avait un délai de vingt-quatre heures pour se pourvoir en cassation.

Et ont signé le présent arrêt, Monsieur Deloncle, président, Monsieur Dihé, premier juré et Maître Maysonnade, greffier. »

La ville de Chartres pendant la guerre

- © Le lieu où a été prise la photographie de la « Tondue de Chartres » par Robert Capa.
- © La cour des communs dans la préfecture où Simone Touseau a été tondu.
- © L'Institution Guéry, où Simone Touseau fut lycéenne, transformée en mairie provisoire fin mai 1944.
- © Le domicile de la famille Touseau.
- © L'ancien commerce en crèmerie et poissonnerie des Touseau.
- © Le siège de la Feldkommandantur, où Simone travailla en 1943.
- © Le centre de placement allemand où Simone travailla en 1942.
- © Le logement réquisitionné d'Ella Meyer au 5 rue de Beauvais.
- © La librairie militaire allemande, tenue par Erich Göz, le « fiancé » de Simone.
- © Le logement réquisitionné d'Erich Göz.

Le quartier des Touseau

La propriété des Touseau © était située à la confluence de la rue du Petit-Beauvais et de la rue de Beauvais, à l'endroit où cette dernière décrit un virage pour rejoindre la rue des Lisses. À proximité immédiate, vivaient les familles

Guittet © (16 et 18 rue des Lisses),

Guilbault © (27 rue des Lisses),

Ligneul © (29 rue des Lisses),

Hée © (15 rue de Beauvais),

Babouin © locataire des Touseau depuis 1931 (16 rue de Beauvais),

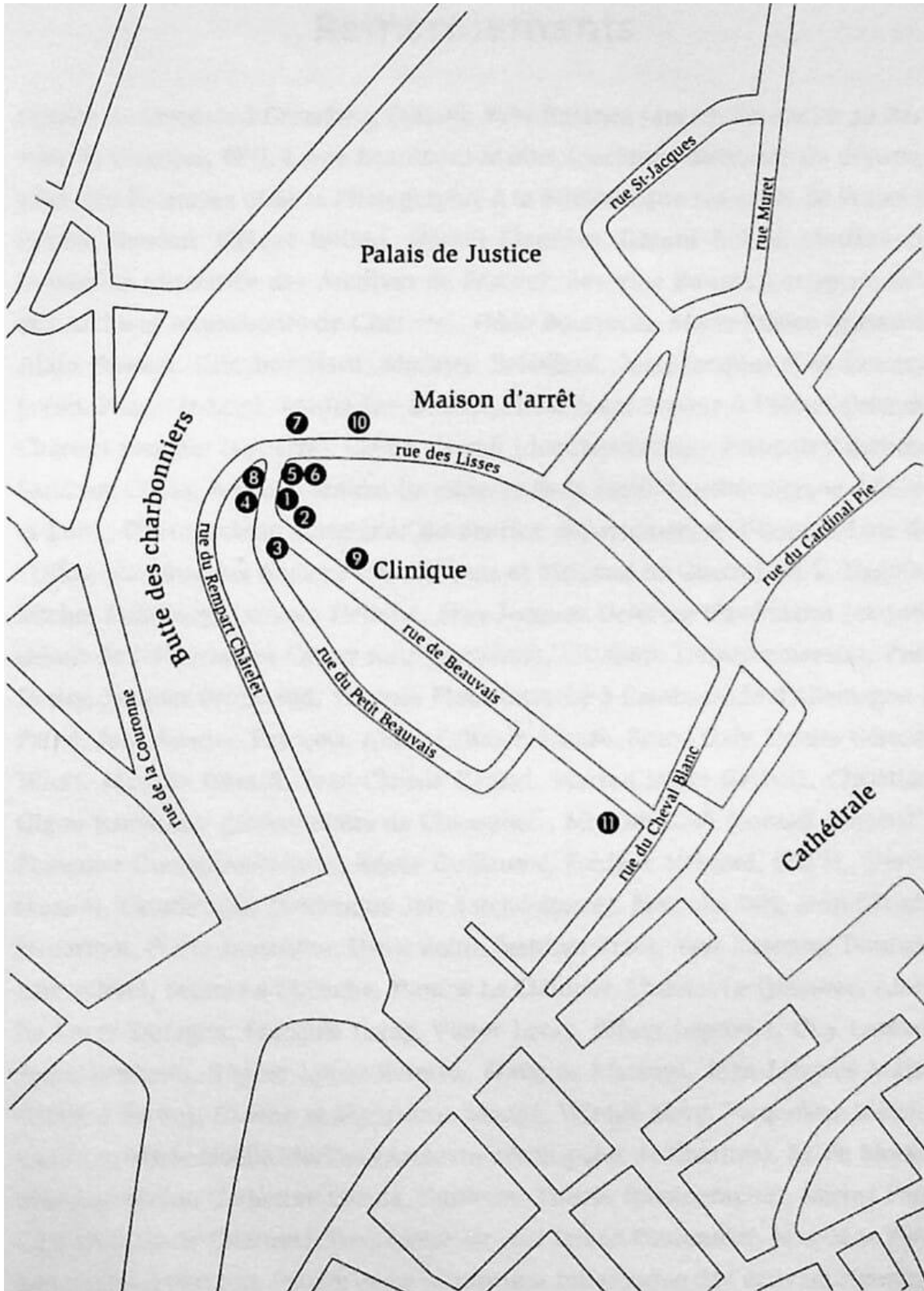
Godard © (17 rue de Beauvais) et

Lordereau © (19 rue de Beauvais et 16 rue du Rempart Châtelet). Enfin, la veuve Pelletier, propriétaire de l'immeuble du 15 rue de Beauvais, habitait au rez-de-chaussée, au-dessous du logement des Hée.

De Corni ©,

Bourgine ®,

Ella Meyer ©.



Remerciements

Brigitte A. (avocate à Grenchen, Suisse), Yves Baranez (ancien bâtonnier au Barreau de Chartres, FFI), Laure Beaumont-Maillet (ancienne directrice du département des Estampes et de la Photographie à la Bibliothèque nationale de France), Hélène Benoist, Hélène Billard, Michel Blanchet, Gérard Bohec, Martine de Boisdeffre (directrice des Archives de France), Séverine Bourdais (responsable des Archives municipales de Chartres), Odile Bourgeois, Marie-France Brossard, Alain Brossat, Eric Bréillard, Mathieu Bréillard, Jean-Jacques Brot (ancien préfet d'Eure-et-Loir), Madeleine Bucher-Ménil (sage-femme à l'Hôtel-Dieu de Chartres pendant la guerre), Ciaran Cassidi (documentariste), François Cauchon, Sandrine Ciesla, Juliette Clément (présidente de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir). Pierre Colson (directeur du service départemental d'Eure-et-Loir de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), M.L. Daguin, Michel Delannoy, Jacques Delarue, Jean-Jacques Delorme-Hauffmann (ex-président de l'association Cœurs sans frontières), Elisabeth Demeulemeester, Yves Doury, Jacques Ferdinand, Thomas Floth (attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris), Jean-Jacques François, Akiko Fujimori-Hirase, Bruno Galy, Denise Gérard Wiart, Jacques Gérard, Jean-Claude Gérard, Marie-Claude Gerbet), Christian Gigon (conseiller général-maire de Champhol), Mickaël Grall (conseil éditorial), Françoise Gueugneau-Morin, Renée Guillaume, Frédéric Hébrard, Ella H., Yvette Husson, Claude Joly, Dominique Joly (archéologue), Marcelle Joly, Jean-Claude

Haussinot, Pierre Jumentier, Denis Keith, Stephan Kraut, Yves Lassueur (journaliste suisse), Bruno Le Clainche, Yvonne Le Clainche, Chantal Le Quentrec, Amélia Leray-Tartaglia, François Leray, Victor Leray, Albert Leproust, Guy Lesève, Anne Loubeau, Régine Luton-Rointru, François Marceul, Jean-Jacques Marie (WASSt à Berlin), Ginette et Mauricette Maugé, Winnie Méry, Jacqueline Métais-Le Corre, Marie-Noëlle Morizet (Archives municipales de Chartres), Ralph Morse, Maryline Mulot, Catherine Ossola, Guillermo Osorio (photographe), Michel Pansard (évêque de Chartres), Bernadette Picazo, Janine Pautonnier, Jean-Max Pennanec, Gilles Perrault, Franck Perry (traducteur britannique de l'écrivain Henning Mankell), Jean Pontoire, Anne-Marie Pothier, [Ivania Provost, Nataly Quémerais (journaliste), Pascal Raimbault (Archives nationales), Sandra Renda, Patrice Rondel, Emmanuel Rousseau (ex-directeur des Archives départementales d'Eure-et-Loir), Mélanie Rebours (Archives départementales d'Eure-et-Loir), Isabelle Sauvage, Valentin Schneider, Monique Sicsu, Angela Stilwell (Archives municipales de Munich), Matthias Stolla (journaliste allemand), Chantal Styczynski, Christophe Styczynski, Gilbert Tharel, Emmanuel Thiébot, lieutenant-colonel André Thomas (Archives de la justice militaire), Eve Trancart, Ginette Verger, Rosine Vergnes (Archives départementales d'Eure-et-Loir), Catherine Villette-Régnier, Fabrice Virgili, Cynthia Young (conservateur à l'International Center of Photography à New York City).

Nous exprimons également notre gratitude aux dames V., R. et G. qui ont bien connu Simone Touseau. Elles se reconnaîtront.

Table des matières

Avant-propos.

Genèse.

Le plus célèbre des photographes de guerre * Un cliché dramatiquement magnifique * Fin tragique en Indochine * « Son crime ? Avoir eu un enfant d'un Allemand » * Des images pour l'histoire * Rumeurs, hypothèses et omissions

Le miroir d'une certaine France.

Rue de Beauvais * Extrême droite et Révolution nationale * Une Résistance peu active

Les Touseau ou l'histoire d'un déclassement.

Un mariage plein de promesses * Faillites à répétition * Déclassement

L'amant allemand.

« Tout ce qui est mis à l'index est le plus intéressant » * La rencontre * En Allemagne

La rafle du 24 février 1943.

Ennemis de l'Allemagne * Accusés d'écouter la BBC * Trafics et répression * Les vivants et les morts

La photographie de la honte.

Rancœurs et règlements de comptes * Simone et les collaborateurs * Les « coiffeurs » * Le cortège des « maudites » * L'instinct de Capa

« Est de moralité et de conduite mauvaises ».

Une déferlante accusatoire * Un crime passible de la peine capitale

L'instruction.

Un Rastignac au verbe haut * « De caractère purement sentimental » * « À tout le moins collaborationnistes notoires » *
Témoins à décharge * Expertises médicales

L'état du dossier.

La liaison amoureuse * Des relations privilégiées avec l'occupant
* La fréquentation d'Ella Meyer * Travail volontaire au service de l'occupant * L'adhésion au Parti populaire français * La dénonciation des voisins * La complaisance de Georges Touseau * La complicité d'Annette Touseau

Le dernier témoin.

Sympathie et services rendus * « Je suis bien contente... » * Sur la trace d'Ella Meyer * « *La victoire à Hitler !* »

La descente aux enfers.

« Mon fiancé tué en Russie... » * Dix ans d'indignité nationale *
Une mort lente * Le malheur des descendants

Sources et bibliographie.

Annexes.

Notes.

Dans la même collection

Fabrice Grenard, *Maquis noirs et faux maquis, 1943-1947.*

Valentin Schneider, *Un million de prisonniers allemands, 1944-1948.*

Benoit Luc, *Otages d'Hitler, 1942-1945.*

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en août 2011 dans les ateliers de Normandie Roto
Impression s.a.s. 61 250 Lonrai (Orne)

N° d'impression : 113 048 Dépôt légal : septembre 2011

Imprimé en France

Notes

1 Sylvain Ricard et Arnü West, *Fille de rien*, Paris, Futuropolis, 2007, p. 49.

2 Nom générique donné en 1944 à l'ensemble des groupements militaires de la Résistance intérieure française : l'Armée secrète (regroupant Combat, Libération-Sud, Franc-Tireur), l'Organisation de résistance de l'armée (ORA), les Francs-tireurs et partisans (FTP)...

3 <http://tonduedechartres.wordpress.com>

4 *Paris Match* n°1371, 1er novembre 1974 et le numéro La France libérée, juin 1994, p. 112.

5 Gérard Leray, « La Photo de la honte », L'Aiguillon n°94, juillet-août 2009, pp. 8-9.

6 En 1975, presque quarante ans après les faits, un journaliste sud-africain, O'Dowd Gallagher, a allégué que la photographie aurait pu être une scène arrangée, suscitant une polémique persistante (in *Capa connu et inconnu*, pp. 30 sq).

7 Rebaptisée place Jean-Moulin en 1945.

8 Devenu depuis le collège Jean-Moulin.

9 Nous devons l'information sur l'ordre des huit clichés à Cynthia Young, conservateur à l'*International Center of Photography* (ICP) à New York, qui gère le fonds photographique de Robert Capa. Sur les huit prises de vue, six ont fait l'objet de multiples publications.

10 Richard Whelan, *Robert Capa : A Biography*, Paris, Mazarine, 1985.

11 Alain Brossat, *Les Tondues, un carnaval moche*, Paris, éditions Many, janvier 1993, réédition en 2008 aux éditions Hachette Littératures sous le titre : *Les Tondues*.

12 Roger Joly, *La Libération de Chartres*, récits et témoignages rassemblés et commentés, collection « Documents », Paris, Le Cherche-Midi éditeur, 1994, pp. 72, 189-191.

13 Inga-Lisa Rosen, « Simone och skammen » (« Simone et la honte »), in *Vi Bild*, mensuel suédois, septembre 1994, pp. 1 et 14-23.

14 Yves Lassueur et Yvain Genevay, « Sur les traces de Simone la “collabo” », in *Le Matin de Lausanne*, 25 février 2001, p. 17.

15 Bertrand Arbogast, *La Tondue*, Paris, L'Harmattan, 2010.

16 Virginie Dupuid, Elle, in *Des nouvelles de Chartres*, Chartres, Collectif Harfang Créations, 2003, pp. 93-99.

17 Même si les auteurs de ce livre ont entendu un témoin indirect soutenir que le véritable photographe de la scène est... un charcutier à qui les libérateurs américains auraient offert deux rouleaux de pellicule !

18 Édouard Jeuneau, *L'âge d'or des écoles de Chartres*, Chartres, éditions Houvet, 1995.

19 En 1966, la rue de Beauvais, dans sa partie située entre le début de la rue du Petit-Beauvais et la rue des Lisses, a été renommée rue du Docteur-Jacques-de-Fourmestraux. En 1994, ce qui restait de la rue de Beauvais, entre les rues du Cheval-Blanc et du Petit-Beauvais, a été rebaptisée rue Henri IV.

20 Raymond Debon et André Thoby, (dix-sept anciens résistants sous la direction de), *L'Occupation et la résistance en Eure-et-Loir*, tome 2 : la résistance en Eure-et-Loir, Centre départemental de documentation pédagogique, 1982, p. 106.

21 AD d'Eure-et-Loir, 1 W-8.

22 *Ibid.*, 14 W-23.

23 AN, Z/5/194/dossier 7303, pièce 264.

24 Sur l'ancien site, rue du Bois-Merrain, la librairie fut remplacée par une permanence de la Légion des volontaires français contre le bolchevisme jusqu'en août 1944.

25 *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 22 et 23 mars 1943.

26 Cette police de sûreté est le résultat de la fusion en 1939 du *Sicherheitsdienst* (SD, service de sécurité de la SS) et de la *Sicherheitspolizei* (SIPO, police de sécurité de l'État). Cette structure appelée communément SIPO-SD est souvent confondue à

tort avec la Gestapo, acronyme tiré des mots allemands *Geheime* (secrète), *Staat* (État) ex *Polizei* (police). Dans Chartres occupée, seul le SIPO-SD avait autorité, et non la Gestapo.

27_AM Chartres, Hg4-28. Courrier du 26 février 1943.

28_Roger Joly, op. cit., p. 164.

29_AM Chartres, Hg4-216 et Hg4-237.

30_Raymond Gilbert signera le 23 juillet 1943 la révocation de René Doury, ce qui mettra sa femme et leurs trois enfants en grande difficulté financière, jusqu'à l'annulation de l'arrêté en juillet 1946.

31_André Thoby et Paul Vigueur, *L'Occupation et la Résistance en Eure-et-Loir*, tome 1: *La Vie en Eure-et-Loir sous l'occupation allemande*, Centre départemental de documentation pédagogique, 1978, p. 59.

32_Sur le site Internet de la Fondation pour la mémoire de la déportation, il est mentionné un « Johann Dutaur ou Dutarir, né le 7 octobre 1893 à Montirat (?) », qui faisait partie du convoi ferroviaire de déportation vers Mauthausen du 16 avril 1943 au départ de Compiègne. Ce compagnon de détention des déportés chartrains a correspondu avec René Ligneul après la guerre.

33_Ce bombardement causa la mort de 49 civils et la destruction complète de la bibliothèque et de ses trésors médiévaux.

34_Pierre Grima, *Et Chartres fut libérée... la Libération de Chartres*, 15-16-17-18 août 1944, éditions Reprographica, mai 1985.

35_AD, 1 W-65-66, Louis Pennanec, *Compte rendu adressé à Monsieur le Secrétaire général à la Police de la région d'Orléans et transmis à Monsieur le ministre de l'Intérieur sur l'activité et les agissements du gardien de la paix Pennanec Louis pendant l'Occupation allemande ainsi que du personnel du commissariat de Chartres*, 6 décembre 1944.

36_Roger Joly, op. cit.. p. 189.

37_Ibid., p. 72.

38_Herbert Lottman. *L'Épuration*, 1943-1953, Paris, Fayard, 1986, p. 92.

39_Guido Knopp et Ulrich Lenze, documentaire (1994) sur la *Tondue de Chartres* dans la série « Des images qui ont fait l'histoire », diffusé sur Arte le 8 mars 1994.

40_Roger Joly, op. cit., p. 190.

[41](#) Roger Joly, op. cit., p. 190.

[42](#) AD, 1055 W-9 : maison d'arrêt de Chartres, registres d'écrou du 13 juillet 1944 au 25 juillet 1945.

[43](#) Fabrice Virgili, *La France « virile » : des femmes tondues à la Libération*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2004.

[44](#) L'ordonnance du 26 juin 1944 a été modifiée par celle du 30 septembre 1944, avant d'être abrogée par l'ordonnance du 28 novembre 1944. L'ordonnance du 26 août 1944 a été abrogée par celle du 26 décembre 1944, elle-même complétée par l'ordonnance du 9 février 1945.

[45](#) « Signalez les faits d'espionnage », in *L'Écho républicain* du 8 novembre 1944.

[46](#) À cette date, la quatrième épouse de déporté, Geneviève Hée, qui a accouché de son troisième enfant en août 1943, est encore hébergée par sa mère à Brezolles. Pour les besoins de l'instruction menée par le juge, elle sera auditionnée pour la première fois le 17 mars 1945, soit avant le retour de déportation de son mari.

[47](#) Il existe une célèbre photographie prise de l'intérieur d'un baraquement avec vue sur le reste du camp. Cette image a longtemps été présentée en étant truquée, c'est à dire sans le gendarme français qui figure sur le cliché original pour mieux coller à l'hagiographie gaulliste qui entendait présenter une France ayant résisté dans son ensemble à l'occupant.

[48](#) *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 6 et 7 novembre 1944.

[49](#) Claude Gerbet est décédé le 26 mai 2003 à Chartres, après une longue carrière de juriste, mais également d'élu politique et d'éditorialiste à *L'Écho républicain*.

[50](#) Toutes les citations contenues dans ce chapitre sont extraites du dossier judiciaire Touseau (coté Z/5/194/dossier 7303) conservé aux Archives nationales (procès-verbaux d'enquêtes policières, d'auditions et de confrontations entre accusés et témoins).

[51](#) Audition d'Andrée Guilbault, 21 novembre 1945.

[52](#) Audition de Simone Touseau, 21 novembre 1945.

[53](#) AD, 1 W-65 et 66.

[54](#) Audition de Geneviève Hée, le 20 novembre 1945.

[55](#) Audition de Germaine Touseau, 26 juin 1945.

56 Audition de Didier Hée, 26 juin 1945.

57 Audition de Germaine Touseau, 13 septembre 1945.

58 Audition de Camille Lesourd, 7 septembre 1945.

59 Audition d'Alice Garnier, 7 septembre 1945.

60 Audition de René Ligneul, 7 septembre 1945.

61 Audition d'Harry Merten, 5 avril 1945.

62 Audition de Pierre L., 29 décembre 1945.

63 AM Chartres, Hg4-4 : Madame Meyer recrutée par la ville de Chartres en mars 1941.

64 Jacques Gérard, *Souvenirs de guerre 1938-1945*, Lettrine, 1992, pp.10-11. (p. 9 dans la réédition de 2005).

65 *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, daté du 22 novembre 1945, mentionne une certaine Marguerite B., secrétaire âgée de 36 ans, qui, de retour d'un travail volontaire en Allemagne, devint la maîtresse de Kreuzer. Ce dernier l'aurait utilisée comme dénonciatrice. Après la guerre, la femme sera condamnée à mort par contumace, à la dégradation nationale et à la confiscation de ses biens.

66 *Ibid.*, 22 juin 1945.

67 AN, Z/6/284 dossier 3243.

68 Inga-Lisa Rosen, op. cit.

69 Roger Joly, op. cit., pp. 192 et 193.

70 AD, 1176 W-112.

71 Yves Lassueur in *Le Matin de Lausanne*, 25 février 2001. Jacqueline G. est décédée en 2008.

72 Erreur de date. Il s'agit en réalité du 24 février 1943.

73 Les auteurs sont enclins à penser que le conseil de Simone Touseau présent à l'audience de la cour civique était Claude Gerbet et non Claude Brétyillard.

1. [Avant-propos](#)
2. [Genèse](#)
 1. [Le plus célèbre des photographes de guerre](#)
 2. [Un cliché dramatiquement magnifique.](#)
 3. [Fin tragique en Indochine.](#)
 4. [« Son crime ? Avoir eu un enfant d'un Allemand ».](#)
 5. [Des images pour l'histoire.](#)
 6. [Rumeurs, hypothèses et omissions.](#)
3. [Le miroir d'une certaine France](#)
 1. [Rue de Beauvais.](#)
 2. [Extrême droite et Révolution nationale.](#)
 3. [Une Résistance peu active.](#)
4. [Les Touseau ou l'histoire d'un déclassement](#)
 1. [Un mariage plein de promesses.](#)
 2. [Faillites à répétition.](#)
 3. [Déclassement.](#)
5. [L'amant allemand.](#)
 1. [« Tout ce qui est mis à l'index est le plus intéressant ».](#)
 2. [La rencontre.](#)
 3. [En Allemagne.](#)
6. [La rafle du 24 février 1943](#)
 1. [Ennemis de l'Allemagne.](#)
 2. [Accusés d'écouter la BBC.](#)
 3. [Trafics et répression.](#)
 4. [Les vivants et les morts](#)
7. [La photographie de la honte](#)
 1. [Rancœurs et règlements de comptes.](#)
 2. [Simone et les collaborateurs.](#)
 3. [Les « coiffeurs ».](#)
 4. [Le cortège des « maudites »](#)
 5. [L'instinct de Capa.](#)
 6. [carnet photos](#)

8. « Est de moralité et de conduite mauvaises »
 1. Une déferlante accusatoire.
 2. Un crime passible de la peine capitale.
9. L'instruction
 1. Un Rastignac au verbe haut.
 2. « De caractère purement sentimental ».
 3. « À tout le moins collaborationnistes notoires ».
 4. Témoins à décharge.
 5. Expertises médicales.
10. L'état du dossier
 1. La liaison amoureuse.
 2. Des relations privilégiées avec l'occupant.
 3. La fréquentation d'Ella Meyer.
 4. Travail volontaire au service de l'occupant.
 5. L'adhésion au Parti populaire français.
 6. La dénonciation des voisins.
 7. La complaisance de Georges Touseau.
 8. La complicité d'Annette Touseau.
11. Le dernier témoin
 1. Sympathie et services rendus.
 2. « Je suis bien contente... »
 3. Sur la trace d'Ella Meyer.
 4. « La victoire à Hitler ! »
12. La descente aux enfers
 1. « Mon fiancé tué en Russie... »
 2. Dix ans d'indignité nationale.
 3. Une mort lente.
 4. Le malheur des descendants
13. Sources et bibliographie
 1. ARCHIVES
 2. Bibliographie
14. ANNEXES
 1. 1. La mémoire du 16 août 1944.

2. [2. Les conclusions du parquet de la Cour de justice du département de la Seine \(28 novembre 1946\)](#)
 3. [3. Le jugement de la 5e chambre civique de la Cour de justice de la Seine \(8 mars 1947\)](#)
 4. [4. La ville de Chartres pendant la guerre](#)
 5. [5. Le quartier des Touseau](#)
 6. [6. Remerciements](#)
 7. [7. Table des matières](#)
15. [Notes](#)